

AR Prefecture

024-212401020-20230003-D09_23-DE
Recu le 23/02/2023



Convention Territoriale Globale

Elargir sa vision, renforcer son action



AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Dordogne représentée par la présidente de son conseil d'administration, **Marilyn ARNAUD** et par son Directeur, **Michel BEYLOT**, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, représentée par son Président, **Jacques AUZOU** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire;
- La commune d'Agonac, représentée par son Maire, **Christelle BOUCAUD**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune d'Annesse et Beaulieu, représentée par son Maire, **Philippe PERPEROT**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune d'Antonne et Trigonant, représentée par son Maire, **Daniel LE MAO**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Bassillac et Auberoche, représentée par sa Première Adjointe au Maire, **Cécile LEMELLO**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- La commune de Boulazac Isle Manoire, représentée par son Maire, **Jacques AUZOU**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Bourrou, représentée par son Maire, **Marie-Claude KERGOAT**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Chalagnac, représentée par son Maire, **Dominique CHANSARD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Champcevinel, représentée par son Maire, **Christian LECOMTE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Chancelade, représentée par son Maire, **Pascal SERRE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Château l'Evêque, représentée par son Maire, **Alain MARTY**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Cornille, représentée par son Maire, **Stéphane DOBBELS**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Coulounieix-Chamiers, représentée par son Maire, **Thierry CIPIERRE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Coursac, représentée par son Maire, **Pascal PROTANO**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Creyssensac et Pissot, représentée par son Maire, **Claude DENIS**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune d'Eglise neuve de Vergt, représentée par son Maire, **Thierry NARDOU**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune d'Escoire, représentée par son Maire, **Joël LAGUIONIE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Fouleix, représentée par son Maire, **Emmanuel LEGAY**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Grun Bordas représentée par son Maire, **Gilles MOTARD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de La Chapelle Gonaguet, représentée par son Maire, **Franck MOISSAT**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- La commune de La Douze, représentée par son Maire, **Vincent LACOSTE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Lacropte, représentée par son Maire, **Claudine FAURE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Manzac sur Vern représentée par son Maire, **Yannick ROLLAND**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Marsac sur l'Isle, représentée par son Maire, **Yannick BIDAUD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Mensignac, représentée par son Maire, **Véronique CHABREYROU**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Paunat, représentée par son Maire, **Didier MARC**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Razac sur l'Isle, représentée par son Maire, **Jean PARVAUD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint Michel de Villadeix, représentée par son Maire, **Patrick GUILLEMET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint Amand de Vergt, représentée par son Maire, **Jean-Luc MALLET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint Crépin d'Auberoche, représentée par son Maire, **Clovis TALLET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Geyrac, représentée par son Maire, **Nils FOUCHER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Mayme de Péreyrol, représentée par son Maire, **Denis CHAPOUL**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Paul de Serre, représentée par son Maire, **Florian CHANTEGREIL**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Pierre de Chignac, représentée par son Maire, **Daniel REYNET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- La commune de Salon, représentée par son Maire, **Cécile MASSOUBRE-MAREILLAUD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Sanilhac, représentée par son Maire, **Jean-Louis AMELIN**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Sarliac sur l'Isle, représentée par son Maire, **Alain BUFFIERE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Savignac les Eglises, représentée par son Maire, **Evelyne ROUX**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Sorges et ligueux en perigord, représentée par son Maire, **Jean-Jacques RATIER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Trélissac, représentée par son Maire, **Francis COLBAC**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Val de Louyre et Caudeau, représentée par son Maire, **Philippe DUCENE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Vergt, représentée par son Maire, **Pierre JAUBERTIE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Veyrines de Vergt, représentée par son Maire, **Jean-Luc NOYER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommées « la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
- Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
- Vu la présentation au conseil d'administration de la Caf de Dordogne concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;
- Vu la délibération de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux en date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune deen date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

Autant que nécessaire, en fonction des communes signataires

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Dordogne et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 – Liste des équipements) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 – Plan d'actions).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE GRAND PÉRIGUEUX ET LES COMMUNES SIGNATAIRES

La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés :

Pour le secteur de la petite enfance :

- Elaborer un schéma d'organisation et rationalisation territoriale de l'accueil de la petite enfance,
- Décliner dans un projet de service, les grands principes de la Charte d'accueil du jeune enfant,
- Informer les familles sur l'offre d'accueil, mobiliser le Point Accueil et les relais Petite Enfance dans l'accompagnement vers un mode de garde,
- Poursuivre la réhabilitation des établissements les plus anciens,
- Améliorer l'accueil du handicap, le repérage et l'adressage vers les structures de soin.

Pour le secteur enfance :

- Prendre en compte la dimension éducative des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans la gestion du temps libre des enfants,
- Améliorer l'accueil et l'information des familles et créer de nouvelles structures proches de la population,
- Développer l'accueil des ALSH périscolaires du mercredi (en demi-journée ou journée entière en fonction des rythmes scolaires des implantations des ALSH) et pendant les temps extrascolaires,
- Organiser des séjours de vacances,
- Améliorer l'accueil du handicap
- Mettre en place des formations qualifiantes.

Dans le cadre du Projet Educatif :

Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant

Aider l'enfant à prendre sa place dans la société

Faciliter les organisations familiales des parents et leur implication dans la vie des structures

L'habitat et le cadre de vie : mettre en œuvre la politique de l'Habitat à l'échelle des 43 communes. L'objectif poursuivi est de produire des logements adaptés à toutes les situations et notamment des logements sociaux. La politique de l'habitat s'articule sur les missions/dispositifs :

- Le Programme local de l'habitat visant l'équilibre social de l'habitat sur le territoire,
- Le soutien aux opérations en faveur des publics spécifiques et notamment les personnes âgées, handicapées, jeunes, personnes en difficulté et gens du voyage,
- L'action et aides financières en faveur du logement social,
- L'amélioration du parc privé de logements anciens privés.

La politique de la ville : Renforcer la solidarité entre les citoyens, atténuer les inégalités, lutter contre les exclusions urbaines et sociales

- Contractualisations et animation territoriale visant le développement urbain, local et d'insertion économique et sociale dans les quartiers dits "défavorisés" ou "prioritaires" et leurs habitants.

Action sociale :

- L'accompagnement social et les actions de médiation sociale pour les gens du voyage résidant sur les aires d'accueil.
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un contrat local de santé (CLS) et la création d'une maison de santé pluridisciplinaire d'intérêt communautaire.
- Une politique locale de soutien financier aux projets communaux pour l'installation de professionnels de santé.
- Un service d'aide à domicile et portage de repas sur les communes dont la densité de population est inférieure à 250 habitants/km²

Les autres communes signataires, en fonction de leurs compétences mettent en place et/ou soutiennent des actions dans les domaines suivants :

- ALSH Périscolaire et/ou extrascolaire
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Jeunesse

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire
- Favoriser l'accès à l'offre pour tous
- Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Dordogne, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

¹Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité technique et un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les communes signataires.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la

nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties partenaires d'une ou plusieurs actions..

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025. (Il est à noter que la dernière année de la convention aura pour objectif principal l'évaluation globale et le renouvellement de la Convention territoriale Globale.)

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

~~Si l'une quelconque des stipulations~~ de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Périgueux Le 31/12/2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux
Le Président, **Jacques AUZOU**

La commune d'Agonac
Le Maire, **Christelle BOUCAUD**

La commune d'Annesse et Beaulieu
Le Maire, **Philippe PERPEROT**

La commune d'Antonne et Trigonant
Le Maire, **Daniel LE MAO**

La commune de Bassillac et Auberoche
La Première Adjointe au Maire, **Cécile LEMELLO**

La commune de Boulazac Isle Manoire
Le Maire, **Jacques AUZOU**

La commune de Bourrou,
Le Maire, **Marie-Claude KERGOAT**

La commune de Chalagnac
Le Maire, **Dominique CHANSARD**

La commune de Champcevinel
Le Maire, **Christian LECOMTE**

La commune de Chancelade
Le Maire, **Pascal SERRE**

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

La commune de Château l'Evêque
Le Maire, **Alain MARTY**

La commune de Cornille
Le Maire, **Stéphane DOBBELS**

La commune de Coulounieix-Chamiers
Le Maire, **Thierry CIPIERRE**

La commune de Coursac
Le Maire, **Pascal PROTANO**

La commune de Creyssensac et Pissot
Le Maire, **Claude DENIS**

La commune d'Eglise neuve de Vergt
Le Maire, **Thierry NARDOU**

La commune d'Escoire
Le Maire, **Joël LAGUIONIE**

La commune de Fouleix
Le Maire, **Emmanuel LEGAY**

La commune de Grun Bordas
Le Maire, **Gilles MOTARD**

La commune de La Chapelle Gonaguet
Le Maire, **Franck MOISSAT**

La commune de La Douze
Le Maire, **Vincent LACOSTE**

La commune de Lacropte
Le Maire, **Claudine FAURE**

La commune de Manzac sur Vern

La commune de Marsac sur l'Isle
Le Maire, **Yannick BIDAUD**

La commune de Mensignac
Le Maire, **Véronique CHABREYROU**

La commune de Paunat
Le Maire, **Didier MARC**

La commune de Razac sur l'Isle
Le Maire, **Jean PARVAUD**

La commune de Saint Michel de Villadeix
Le Maire, **Patrick GUILLEMET**

La commune de Saint Amand de Vergt
Le Maire, **Jean-Luc MALLET**

La commune de Saint Crépin d'Auberoche
Le Maire, **Clovis TALLET**

La commune de Saint-Geyrac
Le Maire, **Nils FOUCHER**

La commune de Saint-Mayme de Péreyrol
Le Maire, **Denis CHAPOUL**

La commune de Saint-Paul de Serre
Le Maire, **Florian CHANTEGREIL**

La commune de Saint-Pierre de Chignac
Le Maire, **Daniel REYNET**

La commune de Salon
Le Maire, **Cécile MASSOUBRE-MAREILLAUD**

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE

Reçu le 23/02/2023

La commune de Sanilhac

Le Maire, **Jean Louis AMELIN**

La commune de Sarliac sur l'Isle

Le Maire, **Alain BUFFIERE**

La commune de Savignac les Eglises

Le Maire, **Evelyne ROUX**

La commune de Sorges et ligueux en perigord

Le Maire, **Jean-Jacques RATIER**

La commune de Trélissac,

Le Maire, **Francis COLBAC**

La commune de Val de Louyre et Caudeau,

Le Maire, **Philippe DUCENE**

La commune de Vergt

Le Maire, **Pierre JAUBERTIE**

La commune de Veyrines de Vergt

Le Maire, **Jean-Luc NOYER,**

La Caisse des Allocations familiales de la Dordogne

- La Présidente de son conseil d'administration, **Marilyn ARNAUD**

- Le Directeur, **Michel BEYLOT**

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSELYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se priver de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est prosaïque et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



Charte d'engagement **dans le réseau de vigilance** en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination

6 février 2020



Le réseau de vigilance regroupe des institutions et des structures de proximité qui s'engagent à ne pas produire de discriminations et à participer activement à la prévention et à la lutte contre toutes les discriminations.

La discrimination est un délit. Elle porte atteinte à la dignité humaine, est source de souffrance et interdit l'accès aux droits et biens fondamentaux.

Elle est inconciliable avec notre vision de l'État de droit.

ici

ON LUTTE
CONTRE TOUTES LES
DISCRIMINATIONS

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- ▶ **L'usager a une place centrale** dans le cadre des démarches que nous, signataires de la charte, engageons et dans les préconisations générales que nous faisons.
- ▶ **Avec nos interlocuteurs extérieurs** (organismes extérieurs, prestataires, partenaires, fournisseurs...), nous, signataires de la charte, **privilegions l'information, la sensibilisation, le rappel au droit et la médiation** en terme de mode d'action. Le cas échéant et en cas de discrimination avérée, nous nous engageons à saisir toute instance compétente.
- ▶ En tant qu'institution publique ou structure de proximité, nous avons conscience que prévenir et lutter contre les discriminations de manière professionnelle, **c'est en premier lieu travailler sur nos propres pratiques.**

OBJET ET ORGANISATION DU RESEAU DE VIGILANCE

Le **réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non-discrimination** regroupe des institutions publiques et des structures de proximité œuvrant dans les domaines de : l'accès au droit, l'emploi et la formation, le logement, la solidarité, la culture, la santé, le sport, etc. au service des habitantes et des habitants du Grand Périgueux.

L'objet du réseau est de lutter contre la production et la coproduction des discriminations par une vigilance qui implique le **repérage et l'orientation des victimes** en favorisant la mise en visibilité des discriminations existantes et **en mobilisant le droit** comme outil de régulation des situations rencontrées.

Le Grand Périgueux, communauté d'agglomération :

- ▶ Anime le réseau de vigilance notamment via les réunions de réseau et en assure le secrétariat ;
- ▶ Apporte des moyens notamment en terme de formation, de valorisation, de formalisation des démarches, de mise à disposition d'outils, d'organisation de rencontres thématiques, d'évaluation, etc.

Les structures signataires contribuent de façon régulière à la vie du réseau par une transmission des situations repérées et un partage d'informations dans le respect des règles applicables aux cadres professionnels et par la formation de l'ensemble de leurs équipes.

Notre perspective est d'accroître la professionnalité des équipes et la responsabilité sociétale des institutions et des structures en matière d'égalité de traitement et de non-discrimination.

ENGAGEMENTS

► Engagements auprès du public, des usagers, des bénéficiaires, des habitantes et habitants

Informier et sensibiliser sur les enjeux de la non-discrimination.

Apporter écoute et attention au récit de la personne qui relate son expérience de la discrimination.

Orienter et accompagner la personne vers les structures d'accès au droit et de recours.

► Engagements auprès des interlocuteurs extérieurs

Sensibiliser et informer en diffusant et en intégrant régulièrement des informations et documents concernant la lutte contre les discriminations.

Renforcer l'accès au droit et l'égalité de traitement auprès de nos organismes extérieurs, prestataires, partenaires, fournisseurs, etc. en leur rappelant le droit quand leurs pratiques ne le respectent pas et en saisissant les instances compétentes si nécessaire.

Communiquer sur notre engagement dans le réseau de vigilance auprès de nos partenaires opérationnels et institutionnels.

► Engagements au sein de notre organisation

Exercer notre vigilance sur **nos propres pratiques**, définir des postures professionnelles partagées et appropriées et des **procédures internes adaptées** visant à écarter de notre part les risques de discrimination directe, systémique ou indirecte.

Informier tous les salariés et les bénévoles de notre engagement dans le réseau de vigilance et **former toutes celles et ceux** qui remplissent une mission d'encadrement, un rôle d'intermédiaire et/ou d'accueil des usagers.

ici

Engagements au sein du réseau de vigilance

Nommer un référent ou une référente pour représenter la structure ou l'institution au sein du réseau de vigilance et, selon la taille de la structure, un suppléant pour 2 ans.

Participer aux réunions du réseau (environ 3 à 4 par an) et aux manifestations publiques organisées sur le territoire dans le domaine de la non-discrimination afin de mutualiser les expériences et les outils dans ce domaine.

Rendre compte régulièrement de nos engagements au sein du réseau en indiquant les actions mises en œuvre et les personnes orientées notamment par le biais des référentes et référents.

Afficher le logo « Ici on lutte contre toutes les discriminations » fourni par le Grand Périgueux à destination des usagers ou publics accueillis par la structure.

Participer, une fois par an, au comité de pilotage du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations du Grand Périgueux.

Le rôle des référents et référentes

Accueillir, écouter et orienter auprès des structures d'accès au droit et de recours, les personnes qui s'estiment être victimes de discriminations.

Informier, via l'annuaire du réseau, la structure/institution vers laquelle la victime a été orientée.

Reporter au réseau les situations rencontrées dans le respect des règles applicables aux cadres professionnels de la structure ou l'institution.

Alerter les membres du réseau sur d'éventuels **dysfonctionnements**.

Mettre la question des discriminations à l'ordre du jour des réunions d'équipe dans sa propre structure.

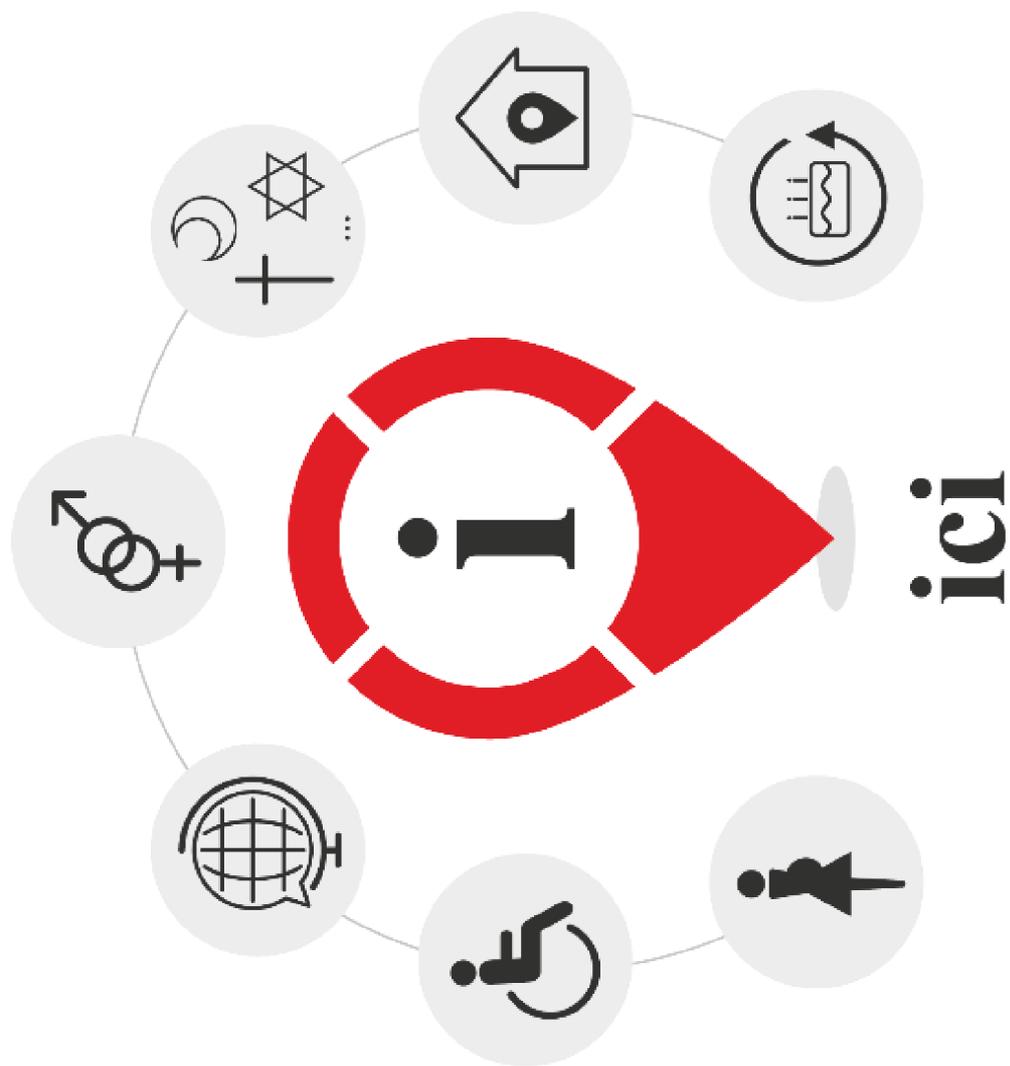
Centraliser les documents pédagogiques, les guides, outils et ressources, annuaires sur les discriminations et l'accès au droit.

L'animation du réseau par le Grand Périgueux

Le Grand Périgueux s'engage à mettre en œuvre les moyens de l'animation du réseau, à informer de façon régulière les institutions et structures signataires de la charte sur l'activité du réseau, à reporter, le bilan d'activité du réseau, auprès du Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (CORAD) et à mobiliser ses partenaires institutionnels et privés pour prévenir et lutter contre les discriminations.

Les objectifs des réunions du réseau de vigilance, organisées par le Grand Périgueux, sont de :

- **Partager** des informations sur les situations rencontrées dans le respect des règles applicables aux cadres professionnels.
- **Réfléchir** sur les stratégies de traitement des situations et de fonctionnement du réseau.
- Alerter les institutions garantes de la protection des populations d'éventuels dysfonctionnements (police, gendarmerie, justice...) dans l'accès au droit des victimes.
- **Partager et actualiser** des connaissances en matière de non-discrimination (droit, institutions etc.) et d'égalité.
- **Partager** des informations sur **les initiatives, projets, financements**, en matière de prévention et de lutte contre les discriminations sur le territoire.



**ON LUTTE
CONTRE TOUTES LES
DISCRIMINATIONS**

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023



ENEIS

by **KPMG**



Diagnostic social partagé de territoire

Rapport de diagnostic

Décembre 2022



Edito

Le Grand Périgueux a beaucoup évolué depuis sa création en 2014. L'agglomération compte aujourd'hui 43 communes et plus de 100 000 habitants. Cet élargissement territorial s'est accompagné dans le temps de l'ajout de nouvelles compétences et de nouvelles missions : la petite enfance, l'enfance, la santé, la politique de la ville, l'habitat...

Le contexte socio-économique du territoire post-covid n'est pas réjouissant : creusement des inégalités, vieillissement de la population, isolement social, phénomène de désertification des centres bourgs-ville, exclusion numérique, immobilité, santé mentale fragilisée...

Dans ce contexte, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales impose à l'échelon intercommunal de piloter un dispositif d'animation territoriale dans les champs de l'enfance, la petite enfance, l'habitat, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale. C'est la Convention territoriale globale.

Dans ce cadre, un important travail d'analyse des besoins sociaux de la population a été mené par le Grand Périgueux qui s'est appuyé sur le bureau d'études KPMG.

Cela a constitué une opportunité pour les élus communautaires et les maires des 43 communes de l'agglomération, de disposer de données caractérisant ces besoins mais aussi des ressources existantes (et souvent méconnues) sur le territoire. En effet, le dernier diagnostic social de l'agglomération avait été conduit en 2012.

Grâce à la forte mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs, que je remercie vivement pour leurs contributions, les résultats de ce travail conduit depuis le mois de mars 2022, ont été riches en échanges et en réflexion sur des thématiques transversales telles que la jeunesse, la parentalité ou l'accès aux droits.

Ce diagnostic a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action (2023-2025) qui répond aux enjeux identifiés et partagés collectivement dans ce document. J'espère qu'il sera utile à la bonne efficacité des politiques publiques qui pourraient en découler et qui répondront aux besoins des habitants de l'agglomération.



Jacques Auzou

Président du Grand Périgueux

Sommaire

Introduction _4

01 *Présentation sociodémographique* _7

02 *Besoins des familles* _33

A *Familles et parentalité*  _34

B *Petite enfance*  _44

C *Enfance*  _57

D *Jeunesse*  _67

03 *Cohésion sociale* _81

E *Accès aux droits* _82

F *Animation de la vie sociale locale* _90

Annexes _99

Propos liminaires



Le portrait de territoire analyse un certain nombre d'indicateurs issus des :

- Bases de données publiques du recensement de l'INSEE accessibles via le site Internet de l'INSEE
- Base de données FILOSOFI également accessible en open data via le site de l'INSEE pour recueillir des données sur les revenus
- Bases de données des allocataires CAF à l'échelle communale et supra-communale accessibles en open data sur le site Internet de la CAF
- Données produites par les partenaires institutionnels, et tout particulièrement le département de la Dordogne, Pôle Emploi ainsi que l'ensemble des services et partenaires produisant des données sur le profil des familles et des enfants



L'exploitation des données INSEE – quelques précisions

- Concernant plus précisément les bases de données INSEE, le dernier recensement a eu lieu en 2018 : c'est donc l'année de référence des données sociodémographiques fournies par l'INSEE.
- Les données du recensement en vigueur pour une année N sont publiées en N+3. De ce fait, elles sont généralement critiquées car considérées comme « anciennes » et éloignées des observations que les collectivités peuvent faire en N+3. En réalité, les données du recensement ne sont pas anciennes et tiennent compte de phénomènes récents.

Le recensement est dit « tournant ». Ainsi :

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, 8% de la population est recensée chaque année. En compilant 5 années d'enquête, l'Insee extrapole les résultats à l'ensemble de la population.
 - Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête globale est réalisée tous les 5 ans. Pour donner des chiffres du Recensement Général de la Population chaque année, l'Insee interpole ou extrapole les résultats en fonction notamment de l'évolution du parc de logements de la commune.
- Ainsi, le dernier recensement en vigueur, publié en juin 2021 et dont les données font état des caractéristiques de la population au 01.01.2018, est composé des années d'enquêtes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 comprenant ainsi des années récentes.

Propos liminaires

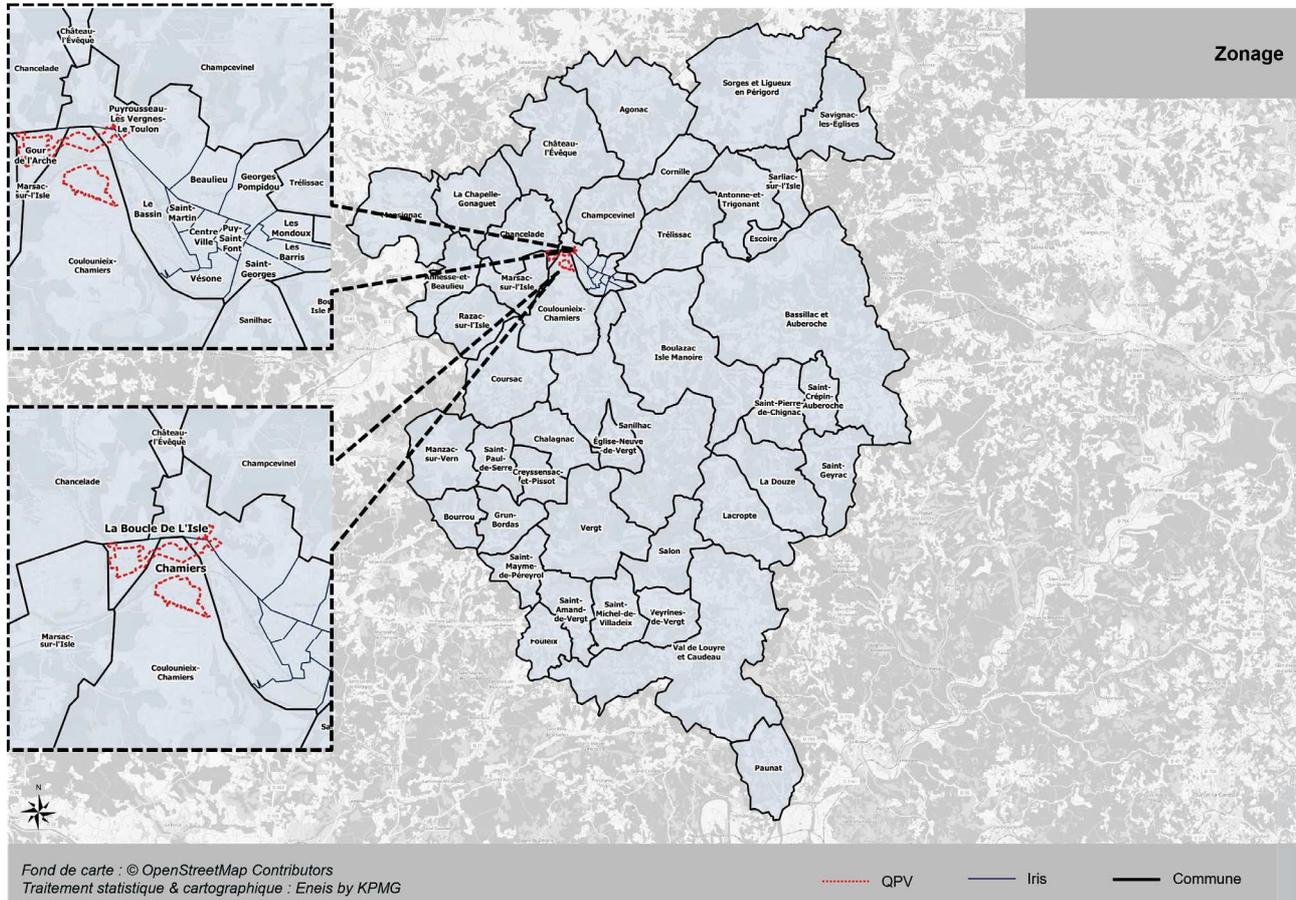
Les échelons de comparaison

- De façon à mettre en perspective les données statistiques de la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux, l'analyse s'appuie sur la mise en évidence de plusieurs échelons de comparaison:
 - Les communes
 - La Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
 - Le Département de la Dordogne
 - La France Métropolitaine



Les cartographies

- Les cartographies permettent de territorialiser l'analyse pour identifier les dynamiques infra-communautaires ainsi que les éventuels enjeux de maillage territorial de l'offre. Elles sont réalisées à l'échelle du Grand Périgueux avec la mention des communes.



Propos liminaires

La CA du Grand Périgueux, une collectivité ayant intégré un large panel de compétences

- La CA du Grand Périgueux existe effectivement depuis 2014 mais a connu différentes évolutions territoriales liées à la fusion de communes et l'intégration de nouvelles collectivités (ex. Pays vernois depuis 2017). Son territoire couvre **43 communes et plus de 100 000 habitants** formant ainsi une collectivité importante ayant intégré un large panel de compétences : certaines sont obligatoires (développement économique, habitat, politique de la ville, gens du voyage) et d'autres non obligatoires mais centrales dans la réponse aux besoins des familles (dont les crèches et les centres extrascolaires).

La CAF de la Dordogne, un partenaire incontournable dans la co-construction de la CTG

- **Toute CAF dispose à la fois d'une action directe auprès des citoyens via les allocations** mais est aussi **un partenaire indispensable des collectivités** dans le soutien aux services à destination des habitants et en particuliers des familles, enfants et jeunes.
- **La CAF conventionne avec les collectivités** pour encadrer l'engagement réciproque de réponse aux besoins des usagers et le partenariat financier correspondant autour d'un projet commun, objet de la convention territoriale globale.
- **Si une CTG existait déjà entre la CAF et le Grand Périgueux en expérimentation depuis 2017, la présente CTG a vocation à intégrer les anciens Contrats enfance jeunesse (CEJ) des communes et les communes les signataires d'un même document commun, au côté du Grand Périgueux.**

La Convention territoriale globale (CTG), une démarche stratégique structurante pour le territoire dont le diagnostic est la première action

- La **Convention territoriale Globale**, nouveau cadre politique de référence entre la CAF et les collectivités (circulaire CNAF C 2020-01 du 16 janvier 2020 relative au « Déploiement des CTG et des nouvelles modalités de financement des CEJ ») doit permettre d'avoir une vision partagée avec les habitants et acteurs pour un maillage du territoire pertinent, en matière d'équipements et de services aux familles, d'accès aux droits et d'optimisation des interventions des différents acteurs.
- La CTG se veut une démarche souple respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie un portage à l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le **projet de territoire**.
- La CTG est une **démarche politique** qui consiste à décliner au plus près des besoins du territoire, **la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et les collectivités territoriales du territoire du Grand Périgueux**. Ainsi, en s'inscrivant pleinement dans le projet social de territoire, la CAF de la Dordogne s'engage dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur les champs d'intervention déclinés dans la convention et pour lesquels elle apporte une expertise, une ingénierie et des outils. Par l'engagement dans cette convention, Grand Périgueux et les communes membres entendent mettre en œuvre les ambitions communes définies ensemble dans le respect de leur rôle respectif, à travers un partenariat renforcé, clarifié et une gouvernance adaptée.

Une démarche prospective de projet de territoire, Grand Périgueux 2030 à articuler avec la CTG

- **Grand Périgueux impulse parallèlement à la CTG une démarche de prospective territoriale, Grand Périgueux 2030**. En tant que démarche transversale et au service du développement social locale, la CTG peut également avoir une vocation de « projet de territoire à destination des familles », dans le respect des compétences. Il sera important de veiller à l'articulation de la CTG avec Grand Périgueux 2030 pour garantir le décloisonnement des démarches et la mise au service du développement projeté du territoire d'une démarche aussi structurante que peut l'être la CTG (renforcement des services et du maillage, de l'attractivité du territoire, du bien-vivre des familles sur l'ensemble du territoire, du partenariat entre les acteurs et collectivités...).

Introduction

Méthodologie

Le schéma ci-dessous présente la méthodologie de la démarche d'élaboration du diagnostic et du plan d'action de la Convention territoriale globale (CTG) :

Phase 1 Collecte et traitement de données statistiques

Mars 2022 – Avril 2022

Etape 1 : Cadrage de la démarche

-  Prise de contact et entretiens stratégiques de cadrage
-  Réunion du comité de pilotage n°1
-  Séminaire partenarial de lancement
-  Analyse documentaire : diagnostics, rapports d'activité, schémas directeurs, données...

Etape 2 : Recueil des données statistiques

-  Recueil et traitement des données statistiques (données « froides »)
-  Réalisation de cartographies (indicateurs, offre)
-  Rédaction du portrait statistique

Phase 2 Echange avec les communes et les acteurs locaux

Mars 2022 – Juin 2022

Etape 1 : Mobilisation des communes, habitants et partenaires

-  Entretiens collectifs avec les communes par territoire de vie (8 réunions territoriales)
-  Entretiens individuels et collectifs avec les services, partenaires et acteurs du territoire (56 personnes rencontrées)

Etape 2 : Partage des enjeux et rédaction du diagnostic

-  Séminaire partenarial de partage des enjeux : 46 participants et 19 communes représentées
-  Rédaction du portrait territorial partagé, comprenant l'analyse des besoins, de l'offre, de la coordination et l'identification des enjeux prioritaires

Phase 3 Restitution du diagnostic territorial partagé et présentation du plan d'action

Juillet 2022 – Octobre 2022

Etape 1 : Restitution du diagnostic et définition des orientations

-  Comité technique puis comité de pilotage de restitution et de validation des premiers axes de travail

Etape 2 : Formalisation du plan d'action

-  Formalisation du plan d'action et entretiens complémentaires
-  Comité de pilotage de restitution
-  Aide à la formalisation de la gouvernance de la CTG

Etape 3 : Restitutions finales

-  Séminaire de restitution / Comité des partenaires
-  Séminaire de restitution / Conférence des maires



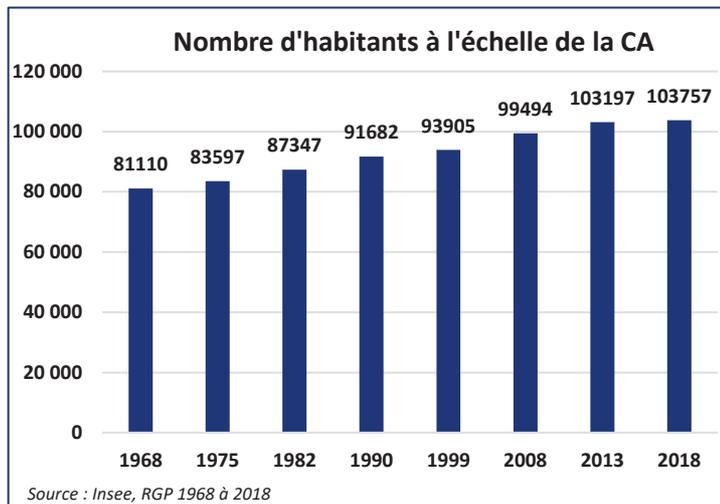
01

Présentation sociodémographique

Une population en hausse mais qui connaît un ralentissement de sa croissance

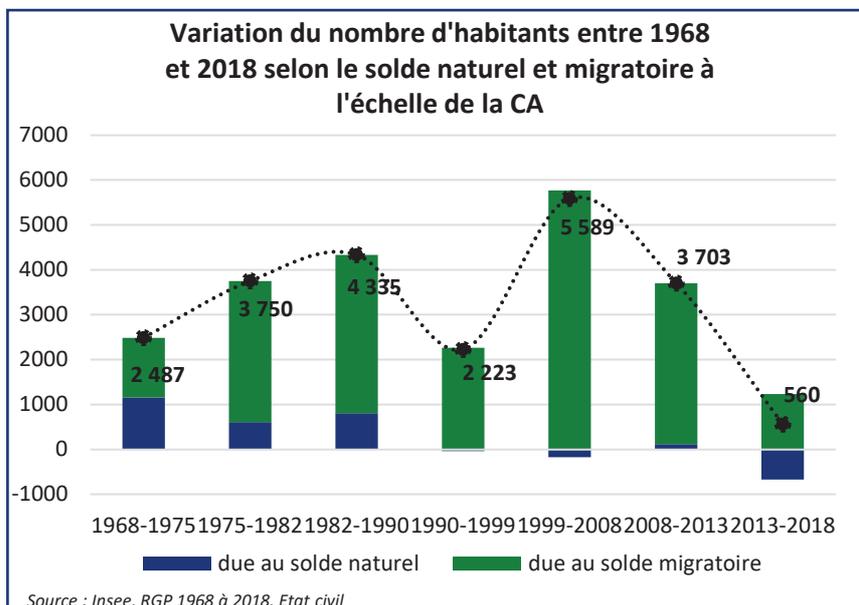
103 757 habitants
+ 0,1 % par an
entre 2013 et 2018

- La Communauté d'agglomération du Grand Périgueux compte **103 757 habitants en 2018**, répartis au sein des 43 communes du territoire.
- La commune de Périgueux est, de loin, la plus peuplée de la CA du Grand Périgueux avec 30 060 habitants, soit **29,0 %** de la population du territoire.
- Depuis 1968, la population de la Communauté d'agglomération (CA) du Grand Périgueux est en augmentation.
- Dernièrement, la croissance a toutefois fortement ralenti, au regard des périodes antérieures. Entre 2013 et 2018, l'augmentation annuelle moyenne sur le territoire s'établit à +0,1 % (contre +0,7% par an entre 2008 et 2013), représentant une hausse de +560 habitants. Cette tendance se distingue de la légère décroissance mesurée à l'échelle départementale (-0,2% par an) mais reste plus faible que la croissance observée à l'échelle nationale.



Une arrivée de nouvelles populations permettant de compenser le solde naturel déficitaire

- Depuis 1968 jusqu'au dernier recensement, la population de la CA du Grand Périgueux n'a cessé d'augmenter, essentiellement en raison d'un solde migratoire important. Néanmoins, ces évolutions positives ont connu des amplitudes différenciées.



- Entre 1968 et 1990, le solde naturel est positif, et, parallèlement, l'excédent des arrivées sur les départs augmente. Ainsi, la croissance démographique s'accélère.
- Dès 1990, le solde naturel chute et avoisine 0 (autant de naissances que de décès) jusqu'en 2013. La croissance positive se maintient alors grâce au solde migratoire relativement important.
- Entre 2013 et 2018, la combinaison du solde naturel déficitaire et du solde migratoire fortement diminué fait ralentir la croissance de la population du territoire.

Le poids de la commune de Périgueux, ayant un nombre d'habitants plus important que les autres communes, sera pondéré à travers l'analyse.

Un dynamisme démographique contrastée au sein de Périgueux et des communes voisines

➤ Le territoire du Grand Périgueux connaît des disparités dans l'évolution de sa population entre 2013 et 2018 :

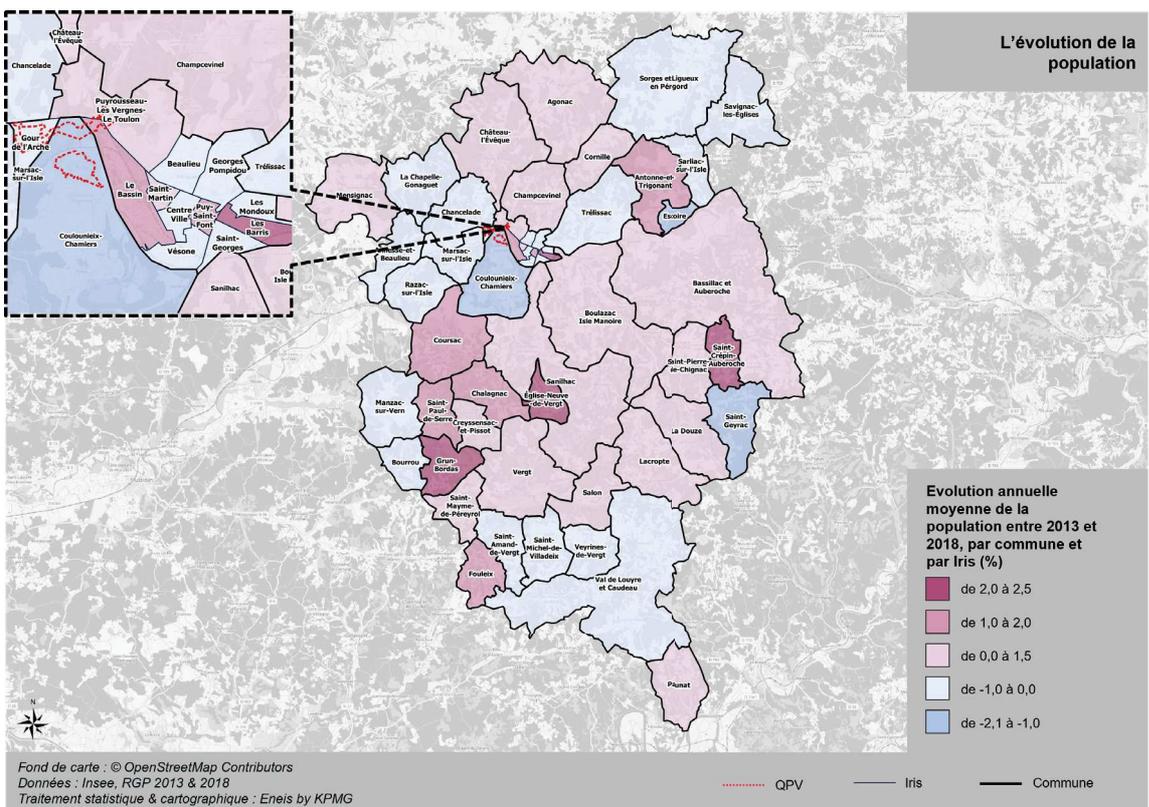
➤ **Les communes rurales du centre** de la Communauté d'agglomération, et plus particulièrement du centre-ouest (Grun-Bordas, Église-Neuve-de-Vergt), gagnent des habitants mais à un rythme relativement soutenu.

➤ **Les communes du nord** (Annesse-et-Beaulieu, Escoire, Sarliac-sur-l'Isle) **et du sud** (Val de Louyre et Caudeau, Saint-Amand-de-Vergt) du territoire sont, quant à elles, majoritairement marquées par une **décroissance** de leur population. Quelques communes s'y distinguent par des **évolutions positives** (Agonac, Champcevinel, Antonne-et-Trigonant) mais celles-ci restent relativement faibles.

➤ **Les communes urbaines limitrophes de Périgueux** ne sont pas marquées uniformément par le phénomène de périurbanisation. Contrairement, à la commune de Champcevinel qui observe une croissance positive de sa population grâce à un excédent des arrivées sur les départs, les communes de Coulounieix-Chamiers et Chancelade perdent des habitants en raison, notamment, d'un solde migratoire déficitaire.

➤ **Périgueux**, ville centre de la Communauté d'agglomération, connaît une croissance de la population quasi nulle avec un solde migratoire permettant à peine de compenser le déficit naturel. La croissance de la population de Périgueux masque toutefois de fortes disparités infra-communales. Si la majorité des Iris perdent des habitants, d'autres (Les Barris, Puy-Saint-Font, Le Bassin) se développent de façon importante.

Evolution annuelle moyenne 2013-2018	
Agonac	0,6%
Annesse-et-Beaulieu	-0,9%
Antonne-et-Trigonant	1,3%
Champcevinel	0,9%
Chancelade	-0,2%
Coulounieix-Chamiers	-1,7%
Église-Neuve-de-Vergt	2,4%
Escoire	-1,3%
Grun-Bordas	2,2%
Périgueux	0,0%
Les Barris	2,5%
Le Bassin	1,1%
Puy-Saint-Font	1,2%
Val de Louyre et Caudeau	-0,6%
Saint-Amand-de-Vergt	-0,7%
Sarliac-sur-l'Isle	-0,5%



Des îlots de fragilités identifiés et des déplacements de population amenant certaines communes à accueillir une plus grande diversité sociale de ménages

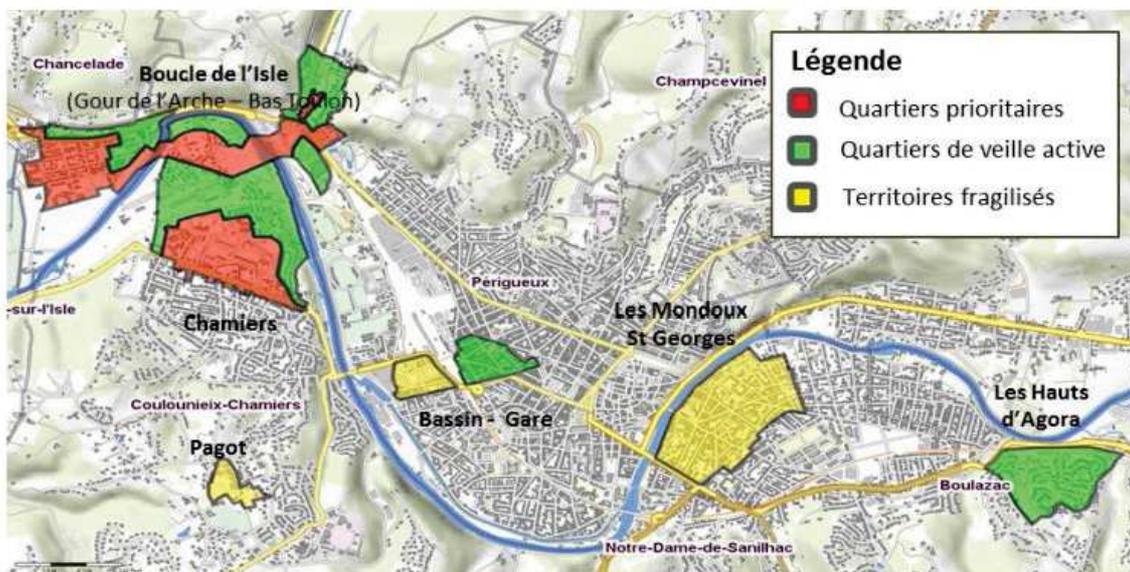
- **Le Grand Périgueux anime la dynamique autour du Contrat de ville sur deux villes : Périgueux et Coulounieix-Chamiers.** Si certains quartiers font l'objet d'une intervention priorisée de l'action publique (Boucle de l'Isle et Chamiers), d'autres sont identifiés comme « fragilisés », catégorie spécifique à ce contrat de ville : **Bassin, Les Mondoux à Périgueux, Pagot à Coulounieix-Chamiers.**
- **Avec les opérations de renouvellement urbain et le développement de programmes de logements sociaux ou en accession en milieu rural, plusieurs communes périurbaines de la première et seconde couronne de Périgueux accueillent parfois une arrivée de nouveaux ménages aux revenus plus modestes,** invitant ainsi les collectivités à être en mesure de prendre en compte la diversification sociale des ménages dans la mise en place de leurs politiques publiques (accessibilité financière des services, visibilité et communication renforcées, accompagnement social et accès aux droits, mobilité des ménages...). Parmi ces communes, peuvent être citées : **Agonac, Champcevinel, Boulazac, Trélissac...** Il est également constaté par les acteurs sociaux sur le territoire de **Périgueux,** une relative aggravation de problématiques sociales et de précarité financière sur la commune centre.



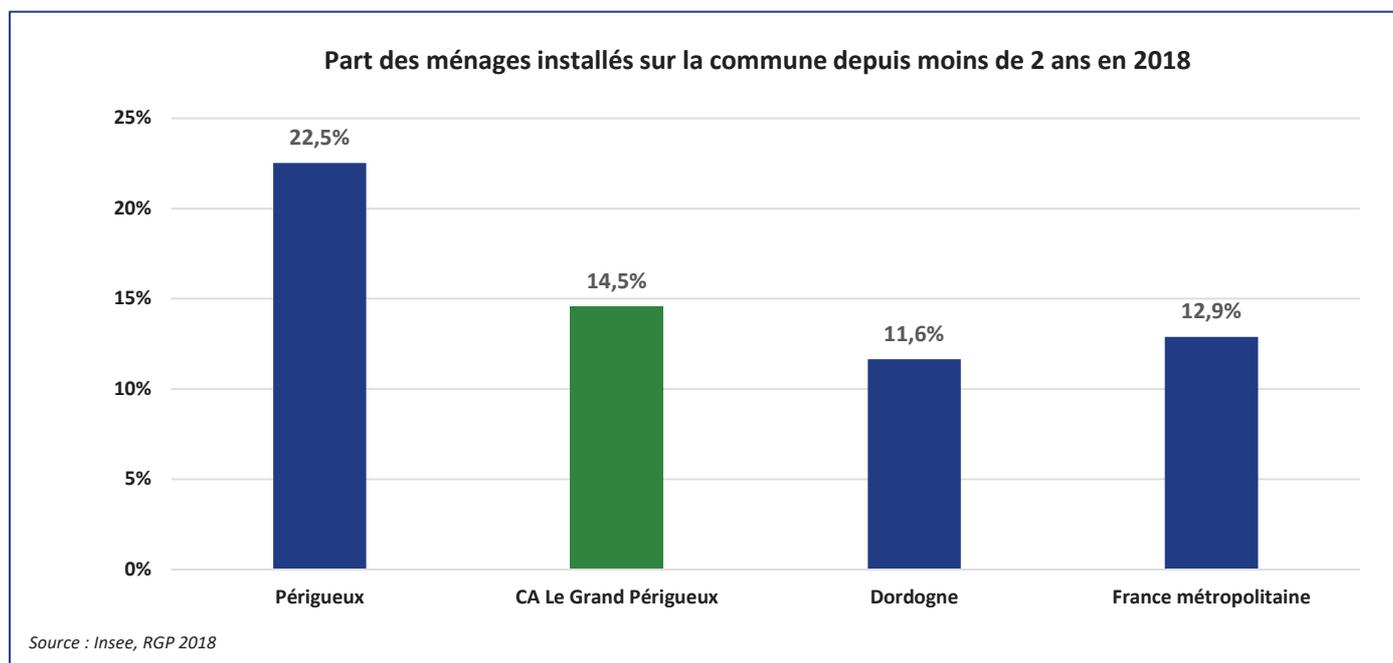
FOCUS QUARTIERS

Boucle de l'Isle	Chamiers	Hauts d'Agora	Les Mondoux – Saint Georges	Les Pagot	Gare	Bassin
<ul style="list-style-type: none"> • Gour de l'Arche et Bas Toulon - Périgueux • QPV depuis 2000 • Une bonne présence de services sur le quartier • A connu un PRU 	<ul style="list-style-type: none"> • Coulounieix-Chamiers • QPV resserré depuis la dernière redéfinition des territoires • Connait un PRU qui se poursuit jusqu'en 2026 	<ul style="list-style-type: none"> • Boulazac • ZUS en 1996 mais quartier de veille aujourd'hui • A connu une rénovation du quartier (ville-bailleur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Périgueux • Territoire fragilisé • Un souhait de le faire rentrer dans la géographie prioritaire • Peu d'acteurs présents sur ce quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Coulounieix-Chamiers • Territoire fragilisé • Sur un petit périmètre 	<ul style="list-style-type: none"> • Périgueux • Quartier de veille • Territoire en mutation avec le Pôle d'échange multimodal (PEM et quartier d'affaire avec le Pôle administratif Aquitaine) 	<ul style="list-style-type: none"> • Périgueux • Territoire fragilisé

La carte ci-dessous présente les quartiers inscrits dans le présent contrat de ville.

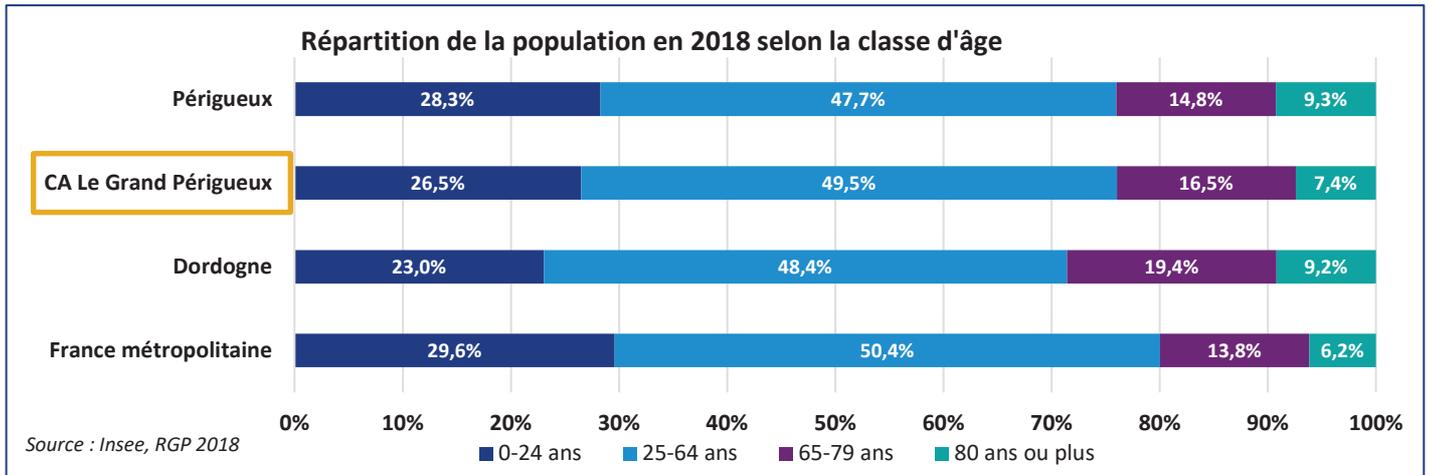


Un renouveau important des ménages à Périgueux et dans les communes limitrophes

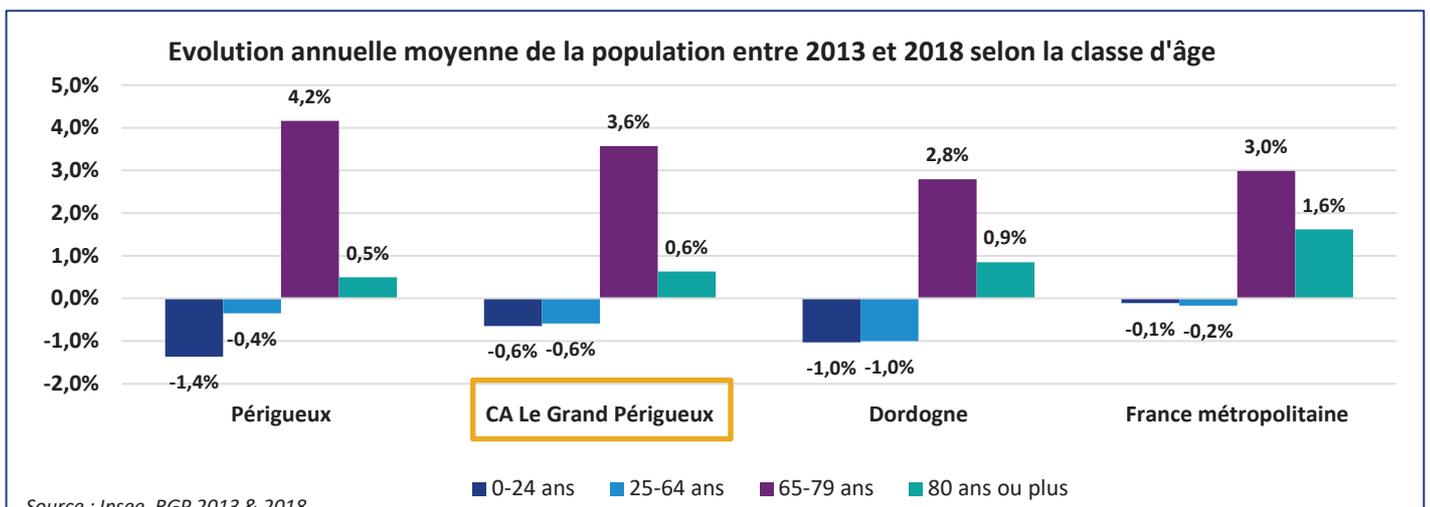


- **Périgueux concentre la plus forte proportion de ménages récemment installés sur la commune du territoire**, avec **22,5 %** des ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans.
- **Les communes limitrophes de la ville-centre** (Champcevinel, Trélissac, Boulazac Isle Manoire, Marsac-sur-l'Isle) **ainsi que celles situées sur l'axe Périgueux-Vergt** (Sanilhac, Vergt, Saint-Armand-de-Vergt) **présentent également de fortes proportions de ménages installés depuis moins de deux ans, témoignant de leur attractivité**. A l'exception de Marsac-sur-l'Isle, ces communes connaissent en effet davantage d'arrivées sur leur territoire que de départs.
- En revanche, **les communes rurales peu peuplées du nord** (Mensignac, Agonac, Château l'Evêque, ...), **de l'est** (Bassillac et Auberoche, Sarliac-sur-l'Isle, Escoire, Saint-Crépin-d'Auberoche, Saint-Geyrac) **et de l'ouest** (Fouleix, Bourrou, Saint-Paul-de-Serre) du territoire concentrent, quant à elles, de **faibles proportions de ménages récemment installés sur le territoire (<10%)**. Le renouvellement des ménages est particulièrement faible à Fouleix avec 2,8% de ménages installés depuis moins de 2 ans (3 ménages).
- **La proportion de ménages installés sur la commune depuis moins de deux ans** permet d'intégrer à l'analyse le renouvellement des ménages, sans préjuger de l'augmentation ou la baisse du nombre de ménages. Sur les communes connaissant de fortes proportions, différents enjeux peuvent être soulevés : accueil de la population, visibilité et accessibilité des services, adaptation des services aux besoins et profils des nouveaux ménages, lien social et cohésion territoriale...

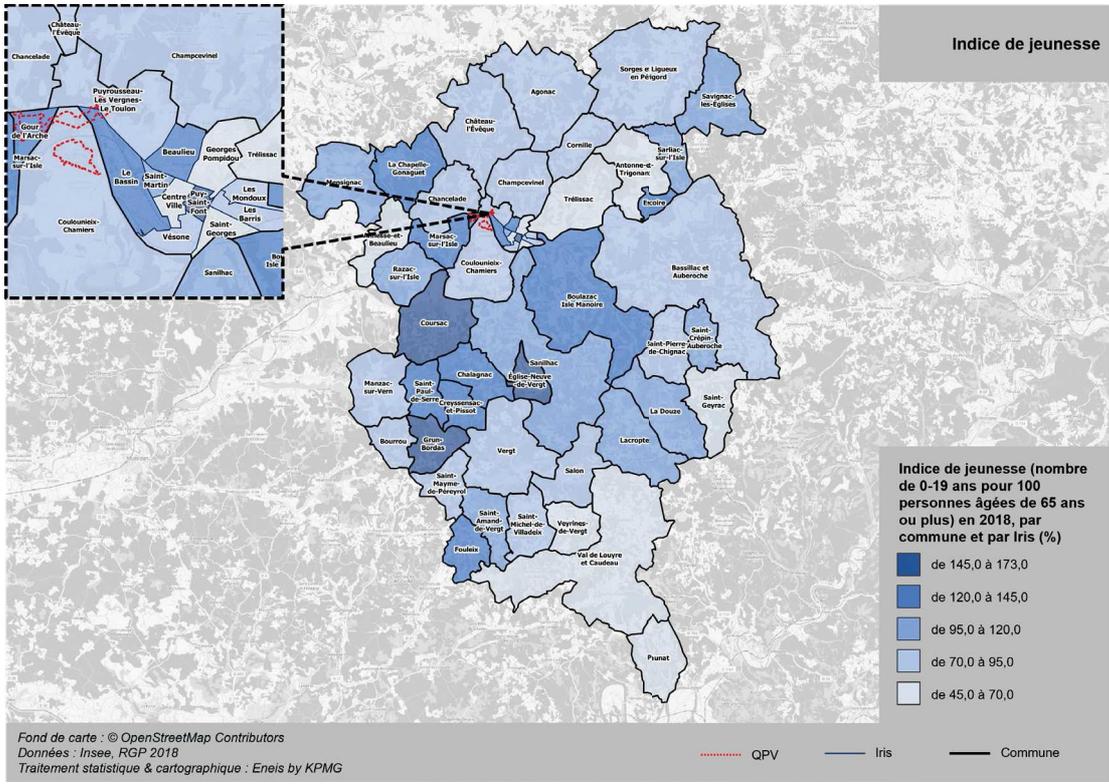
Une tendance au vieillissement croissante sur le territoire



- La population de la CA du Grand Périgueux est majoritairement composée d'adultes âgés de 25 à 64 ans, conformément aux tendances départementales et nationales. La part des jeunes (moins de 24 ans) sur le territoire (26,5%) s'inscrit entre la valeur du département (23,0%) et celle de la France métropolitaine (29,6%). La part de seniors âgés de 65 ans et plus (23,9%) est inférieure à celle observée en Dordogne (28,6%) et supérieure à celle observée en métropole (20,0%).
- A l'instar des échelons de comparaison, la CA du Grand Périgueux connaît un vieillissement de sa population, résultant de la baisse du nombre de jeunes (-0,6% par an) et de la hausse du nombre de seniors âgés de 65 à 79 ans (+3,6% / an) et âgés de 80 ans ou plus (+0,6% / an). L'évolution de la population par âge dans la CA se distingue par une baisse marquée du nombre de jeunes et une croissance plus lente du nombre de personnes très âgées. Ce phénomène s'observe dans la quasi totalité des communes de la CA.
- En effet, Périgueux qui présente une structure par classe d'âge similaire à celle du Grand Périgueux, si ce n'est qu'elle compte davantage de jeunes et moins d'adultes, apparaît également marquée par ce phénomène. La ville-centre connaît à la fois une croissance particulièrement rapide du nombre de seniors âgés de 65 à 79 ans (+4,2% / an) et une baisse importante du nombre de jeunes (respectivement -1,4 / an).



Une concentration à l'ouest du territoire des communes les plus jeunes



- Hormis **Boulazac Isle Manoire** qui compte 126 jeunes âgés de 0-19 ans pour 100 personnes âgées de 65 ans ou plus, aucune des quatre communes les plus peuplées du territoire ne compte davantage de jeunes que de seniors. La population de **Trélissac** apparaît avec un faible indice de jeunesse (69,7%). Ce déséquilibre défavorable est également observée à **Périgueux** (83,5%).
- **Les populations les plus jeunes se concentrent dans les communes de l'ouest du territoire** (Coursac, Eglise-Neuve-de-Vergt, Grun-Bordas). En revanche, au sud du territoire la population apparaît très vieillie, notamment dans les communes de Veyrines-de-Vergt, Val de Louyre, Caudeau, Paunat et Saint-Geyrac qui comptent moins de 70 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 65 ans, contre 89,8% dans l'ensemble de la CA. Ce phénomène est observé dans une moindre mesure dans les communes du nord de la CA.
- **De plus, les communes du sud-ouest apparaissent relativement préservées du phénomène de vieillissement de la population.** En effet, la population de 0-24 ans connaît une croissance relativement soutenue notamment à Grun-Bordas, Saint-Paul-de-Serre, Fouleix (>3% / an). Dans le même temps, la population de 65-79 ans diminue à Salon, Saint-Michel-de-Villadeix, Saint-Amand-de-Vergt, Paunat, Manzac-sur-Vern ou encore Lacropte, et celle des 80 ans ou plus diminue notamment à Bourrou, Grun-Bordas, Fouleix, Saint-Amand-de-Vergt, Val de Louyre et Caudeau, mais aussi dans le nord du territoire, à Cornille, Château l'Evêque, ou Savignac-les-Eglises.
- **Au sein des communes périphériques de Périgueux, des disparités sont à noter concernant l'évolution de la population par âge.** Les communes situées à l'est et au sud de la ville-centre observent une augmentation de la population de 0-24 ans (Champcevinel, Trélissac, Boulazac Isle Manoire, Sanilhac (<3%)), tandis qu'elle diminue dans les communes de l'ouest de Périgueux (Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-l'Isle et Chancelade).

Des disparités territoriales en matière d'effectifs jeunes et âgés au sein des communes de l'agglomération

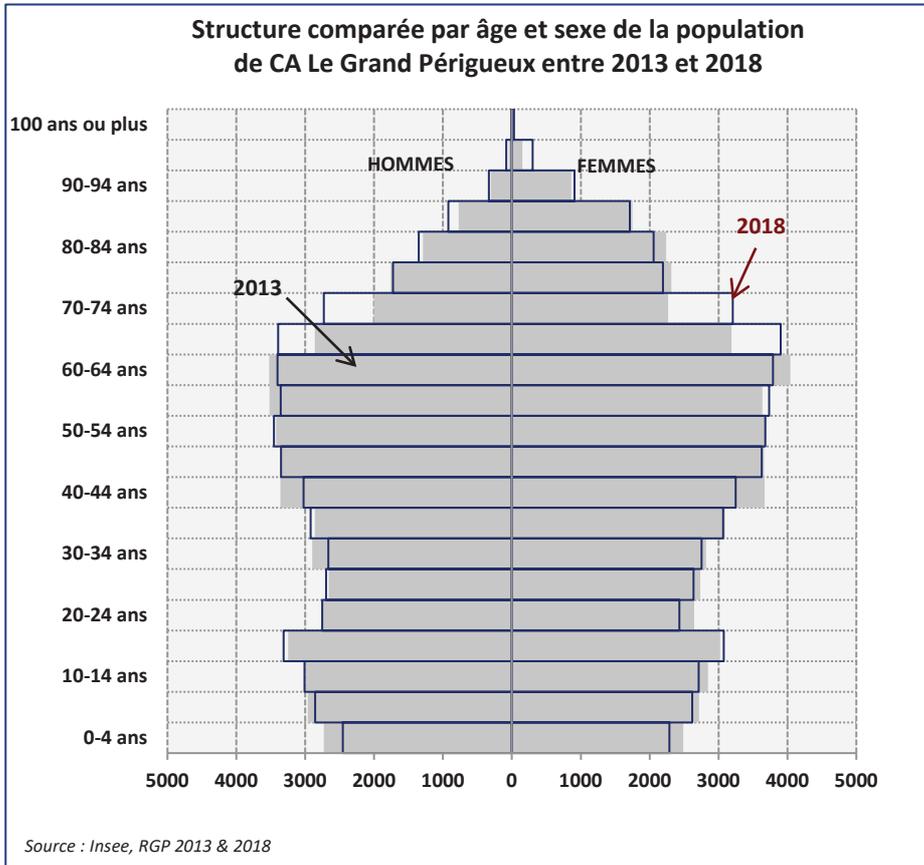
Pour information, plusieurs tableaux détaillés sont présents tout au long du rapport permettant à toute commune de trouver les données la concernant et ainsi affiner l'analyse. Certains d'entre eux sont également présents en annexes du rapport.

	Population de moins de 24 ans		Population de moins de 65 ans ou plus	
	Effectif	%	Effectif	%
Agonac	439	24,8%	444	25,2%
Annesse-et-Beaulieu	303	21,3%	396	27,8%
Antonne-et-Trigonant	275	21,3%	384	29,7%
Bassillac et Auberoche	1062	23,8%	1043	23,4%
Boulazac Isle Manoire	3108	29,0%	2099	19,6%
Bourrou	33	26,5%	32	25,1%
Chalagnac	122	27,8%	79	17,9%
Champcevinel	735	25,2%	687	23,6%
Chancelade	979	23,0%	1201	28,2%
La Chapelle-Gonaguet	288	27,1%	194	18,2%
Château-l'Évêque	518	24,0%	520	24,1%
Cornille	154	22,7%	178	26,2%
Coulounieix-Chamiers	1892	25,4%	2125	28,5%
Coursac	633	29,0%	368	16,9%
Creyssensac-et-Pissot	63	24,4%	45	17,6%
La Douze	318	27,5%	234	20,2%
Église-Neuve-de-Vergt	159	28,6%	97	17,4%
Escoire	97	23,4%	73	17,6%
Fouleix	72	28,1%	49	19,0%
Grun-Bordas	70	29,8%	35	14,9%
Lacropte	174	26,2%	136	20,6%
Manzac-sur-Vern	139	23,8%	153	26,4%
Marsac-sur-l'Isle	895	28,8%	531	17,1%
Mensignac	416	27,3%	328	21,5%
Sanilhac	1208	26,4%	976	21,3%
Paunat	57	18,5%	102	32,8%
Périgueux	8501	28,3%	7217	24,0%
Rzac-sur-l'Isle	633	26,4%	593	24,8%
Val de Louyre et Caudeau	330	20,7%	474	29,7%
Saint-Amand-de-Vergt	65	27,2%	49	20,5%
Saint-Crépin-d'Auberoche	100	28,7%	83	23,9%
Saint-Geyrac	41	20,8%	53	26,9%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	66	23,2%	78	27,4%
Saint-Michel-de-Villadeix	71	22,8%	70	22,5%
Saint-Paul-de-Serre	75	26,0%	51	17,7%
Saint-Pierre-de-Chignac	221	25,2%	228	26,0%
Salon	71	25,5%	66	23,7%
Sarliac-sur-l'Isle	279	27,3%	243	23,8%
Savignac-les-Églises	286	30,0%	204	21,4%
Sorges et Ligueux en Périgord	368	23,3%	400	25,3%
Trélissac	1703	25,0%	2005	29,4%
Vergt	424	25,3%	448	26,7%
Veyrines-de-Vergt	62	24,8%	74	29,8%
CA Le Grand Périgueux	27 507	26,5%	24 847	23,9%

Note : plus la couleur tend vers le vert plus la part de jeunes est élevée et plus la part de personnes âgées est faible.

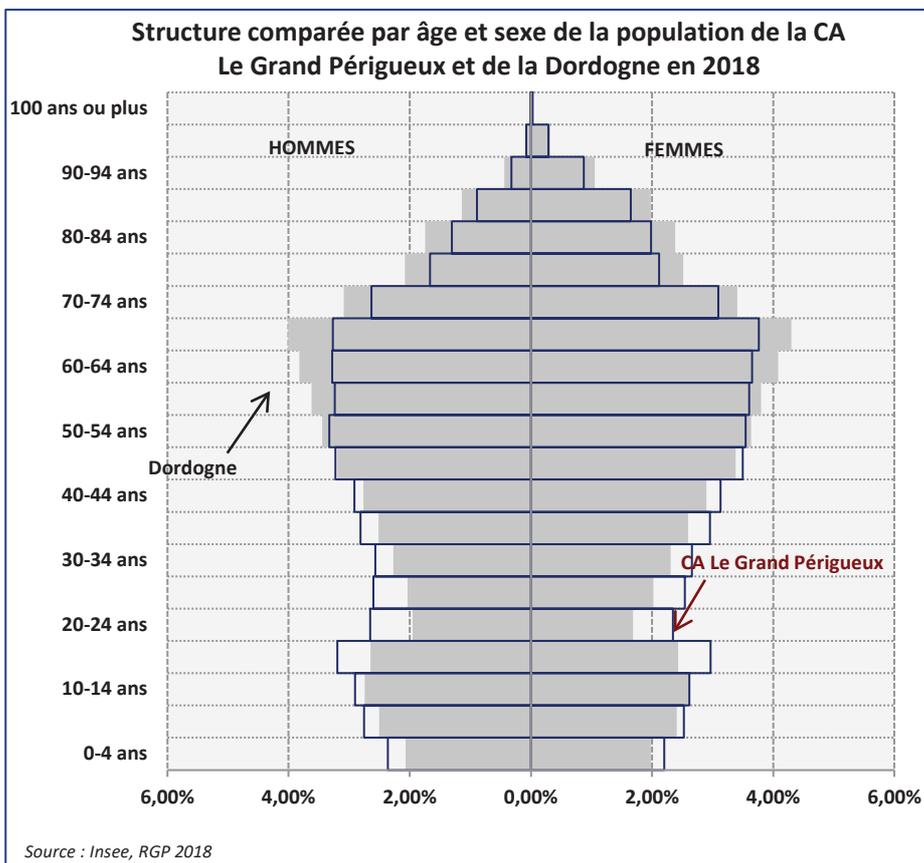
Source : Insee, RP 2018

Un phénomène de vieillissement de la population important mais moins marqué qu'à l'échelle du département



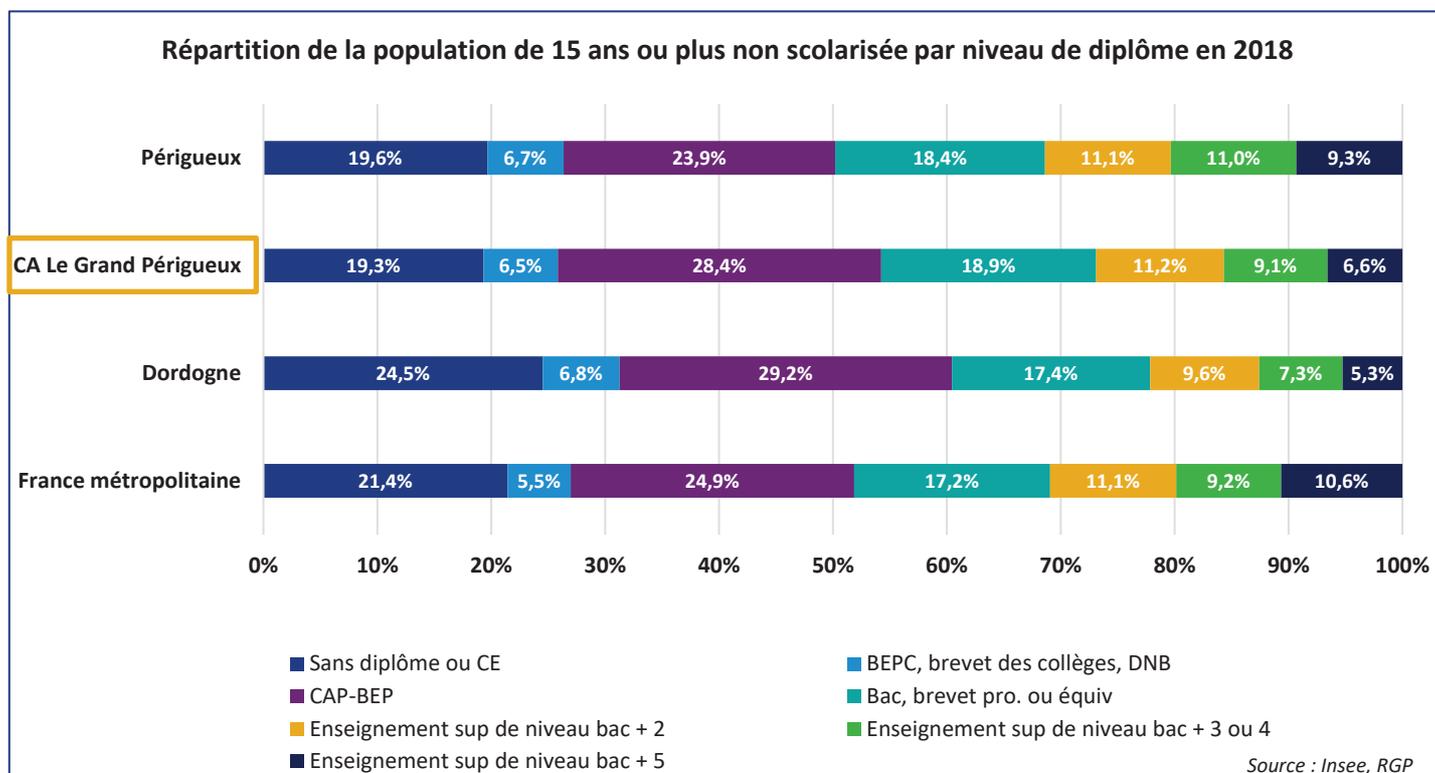
➤ Entre 2013 et 2018, la population d'adultes âgés de 30 à 45 ans a diminué au sein de la Communauté d'agglomération entraînant mécaniquement une baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 10 ans.

➤ A contrario, le nombre de seniors, en particulier les personnes âgées de 65-75 ans, a augmenté. Il s'agit ici simplement des personnes âgées de 60-70 ans présentes en 2013 ayant vieilli de 5 ans.



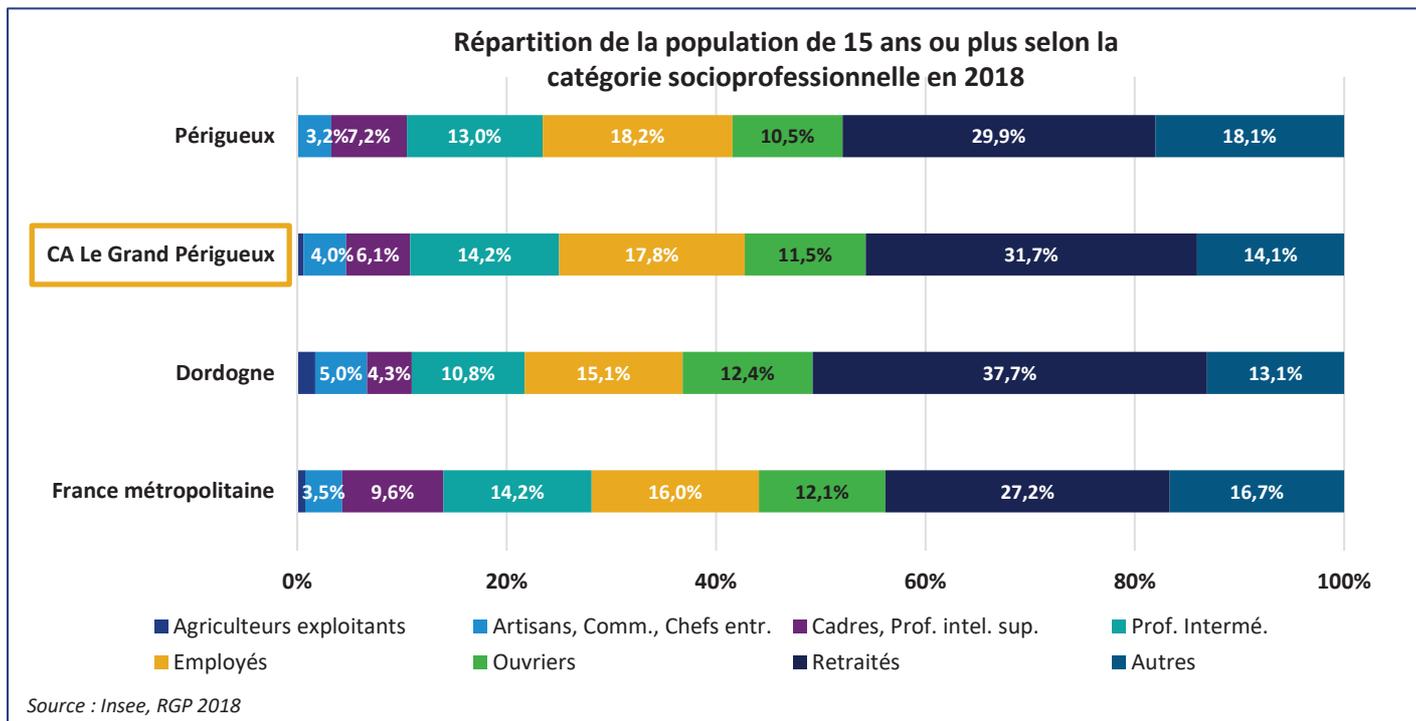
➤ En 2018, la structure par âge de la CA du Grand Périgueux apparaît moins marquée par le vieillissement de la population que le département de la Dordogne. Chaque classe d'âge inférieure à 50-54 ans est davantage représentée dans la CA, en particulier les 15-29 ans, tandis que chaque classe d'âge supérieure à 50-54 ans y est moins représentée, en particulier les 60-74 ans.

Une moindre population sans diplôme qu'à l'échelle départementale



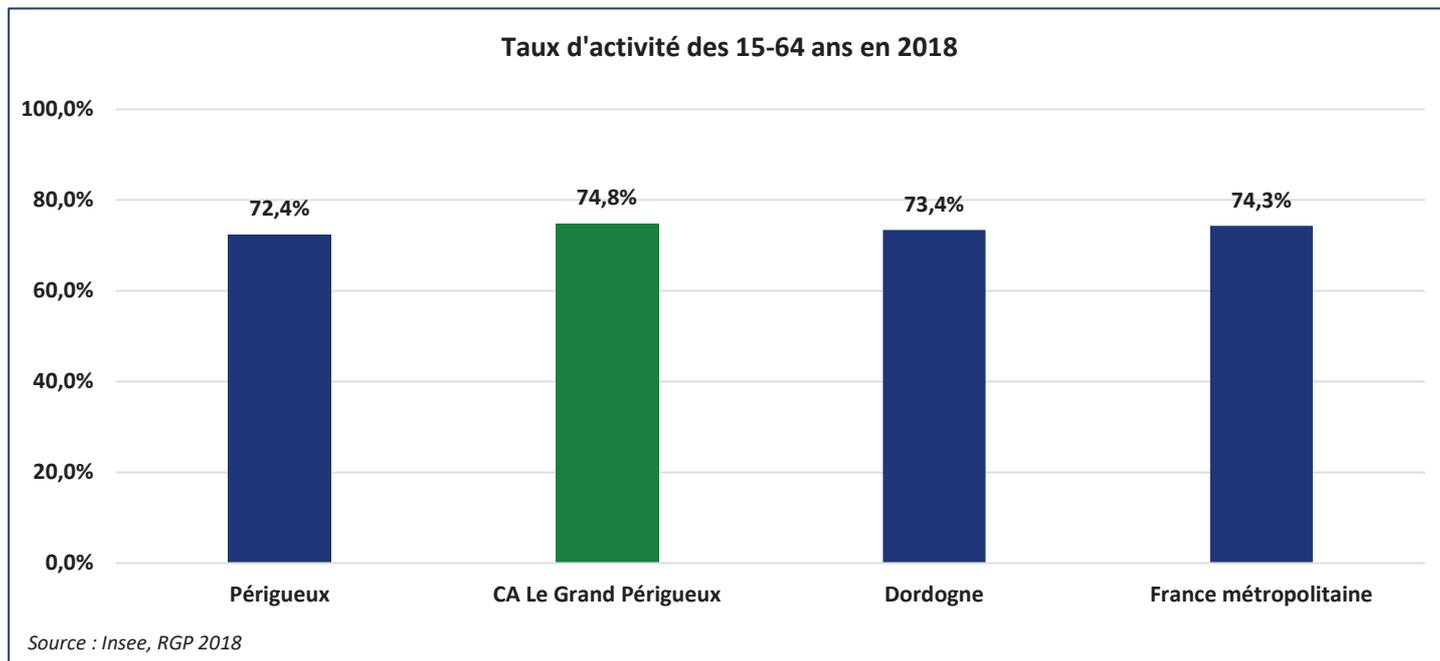
- **La proportion de la population titulaire d'un CAP-BEP est la plus importante au sein de la CA (28,4%).** Cette tendance s'inscrit entre la valeur métropolitaine (24,9%) et la valeur départementale (29,2%).
- La part de la population sans diplôme ou titulaire du certificat d'études (**19,3%**, soit 15 374 personnes) apparaît relativement **peu élevée** au regard des échelons de comparaison.
- Par ailleurs, **26,9%** de la population (soit 21 405 personnes) est diplômée de l'enseignement supérieur, soit une part supérieure de 4,7 points à la moyenne départementale et inférieure de 4 points à la moyenne nationale.
- **Périgueux se distingue notamment de l'ensemble de la CA par une proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur plus élevée.** A l'échelle infra-communale de la ville-centre, la population sans diplôme est près de trois fois plus représentée au sein des Iris Georges Pompidou (30,3%) ou Gour de l'Arche (29,7%) que dans les Iris Puy-Saint-Font (11,5%) et Saint-Martin (11,7%), témoignant de la fragilité du public de certains quartiers.
- **Les personnes sans diplôme sont particulièrement représentées dans les communes du sud du territoire**, notamment à Vergt (430), Val de Louyre et Caudeau (396), Lacropte (150) ou Saint-Michel-de-Villadeix (70), où la proportion de personnes concernées dépasse 27%, tandis que la part de personnes diplômées de l'enseignement supérieur apparaît relativement faible. **A l'inverse, les personnes sans diplôme sont peu représentées dans les communes du nord de la CA**, comme Sorges et Ligueux en Périgord (174), Cornille (62) ou Champcevinel (<15%), **de même que la part de diplômés du supérieur apparaît élevée**, notamment à Champcevinel (35,8%) et Trélissac (31,1%).

Une proportion de cadres supérieure à celle observée sur le département



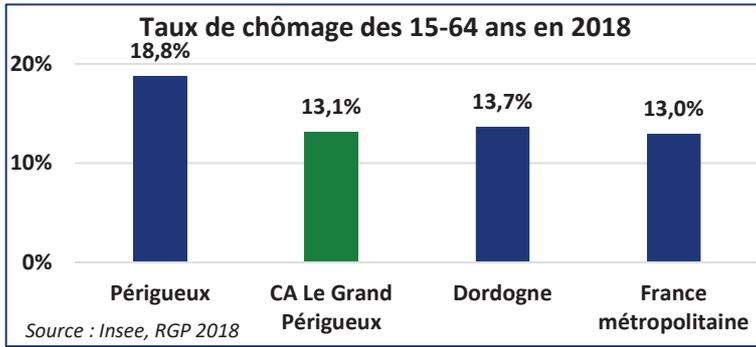
- La CA du Grand Périgieux compte **5 390 cadres et professions intellectuelles supérieures** en 2018, représentant **6,1%** de la population de 15 ans ou plus. Si cette proportion est supérieure à la moyenne départementale (4,3%), elle reste largement inférieure à la moyenne métropolitaine (9,6%).
- Les **professions intermédiaires** sont, quant à elles, davantage représentées au sein de la CA (17,8%) qu'en Dordogne (15,1%) et qu'en France métropolitaine (16,0%).
- A contrario, les **ouvriers** sont moins présents (11,5%) sur le territoire que sur les échelons de comparaison.
- La CA du Grand Périgieux compte également **27 773 retraités**, représentant **31,7%** de la population de 15 ans ou plus, soit une proportion plus importante que pour Périgieux. Cette tendance s'inscrit entre la moyenne nationale (27,2%) et la moyenne départementale (37,7%).
 - Les tranches d'âge des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans et plus de 75 ont des taux de pauvreté plus bas que pour l'ensemble des ménages : respectivement 9% et 9,5%, contre 13,5% pour l'ensemble des ménages (Insee, 2019).

Un taux d'activité légèrement supérieur aux échelons de comparaison



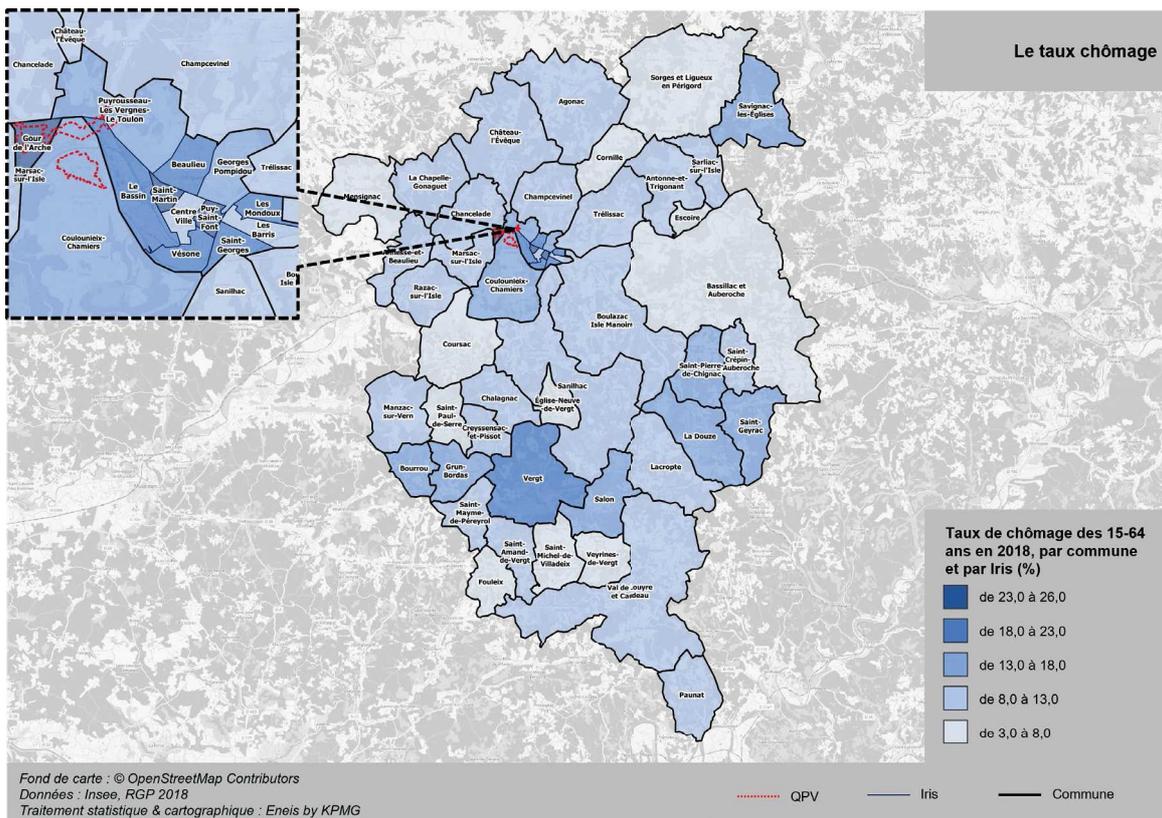
- Le **taux d'activité** est la proportion de personnes actives en emploi ou en recherche d'emploi de 15-64 ans au regard de la population de 15-64 ans.
- La **CA de Grand Périgueux compte 47 121 actifs âgés de 15 à 64 ans en 2018, représentant 74,8% de la population de la classe d'âge**. Cette tendance apparaît supérieure à la moyenne départementale (73,4%) et, dans une moindre mesure, à la moyenne nationale (74,3%).
 - **Les 15-24 ans** connaissent un taux d'activité de 46,1% à l'échelle du Grand Périgueux, soit 5 320 actifs pour 11 548 personnes de cette tranche d'âge, dont 34,2% ont un emploi. Parmi ces 5320 actifs, 50,6% sont des hommes et 41,1% sont des femmes.
- **Les communes rurales du centre-ouest du territoire présentent les taux d'activité les plus importants**, notamment à Bourrou (60 - 85,1%), et à Manzac-sur-Vern (273 - 83,6%). En revanche, le taux d'activité est relativement bas à Périgueux (72,4%) et dans ses communes limitrophes (Champcevinel, Coulounieix-Chamiers, Chancelade) au regard des autres communes de la Communauté d'agglomération.

Un taux de chômage proche de la moyenne nationale, malgré une ville-centre fortement touchée



Le taux de chômage élevé sur certaines communes du territoire soulève un **potentiel enjeu d'accès aux droits et aux aides sociales** des populations concernées. Par ailleurs, il pose également la question de **l'insertion professionnelle des parents, et notamment des parents de jeunes enfants (potentiel besoin d'adaptation de l'offre ; dispositifs permettant aux parents de se rendre à un entretien d'embauche ; etc.)**.

- **D'après l'Insee, la CA du Grand Périquex compte 6 189 chômeurs en 2018, représentant un taux de chômage de 13,1%.** La Communauté d'agglomération se positionne ainsi sous la moyenne départementale (13,7%) et très proche de la moyenne métropolitaine (13,0%). Par ailleurs, contrairement aux échelons de comparaison où le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, les hommes sont légèrement plus touchés par le chômage dans l'intercommunalité (13,2% contre 13,1 %).
- **Périquex se distingue de l'ensemble de la CA par un taux de chômage nettement plus important avec 18,8% des actifs de 15 à 64 ans concernés.** A l'échelle infra-communale de la ville, de fortes disparités apparaissent, avec des quartiers moins concernés (Les Barris (10,8%), Centre-Ville (12,9%) et d'autres où près d'un quart de la population active est au chômage (Saint-Martin (25,2%), Puy-Saint-Font (24,6%)).
- **Les communes rurales apparaissent, quant à elles, davantage préservées du chômage,** à l'exception de la commune de Vergt où le chômage est encore plus répandu que dans la ville-centre (145 - 19,1%). Les communes de Grun-Bordas (22 - 18,0%), La Douze (96 - 17,2%) et Coulounieix-Chamiers (507 - 17,0%) présentent également des taux de chômage élevés.



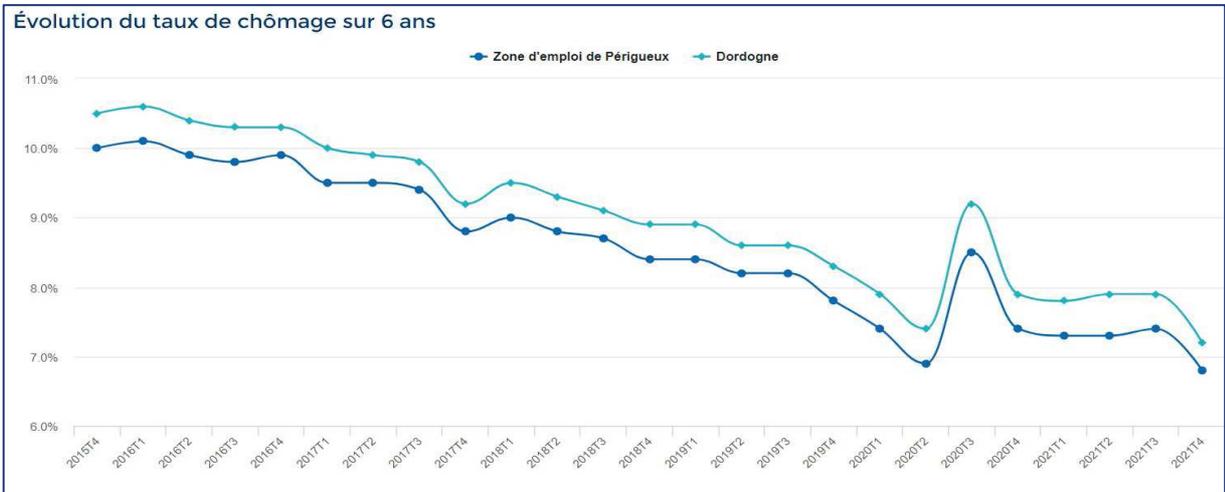
➤ Par ailleurs, au 31 décembre 2020, Pôle Emploi recense **8 882 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C** au sein de la CA du Grand Périquex. Sur un an, ce nombre a connu une hausse de **+13,6%**.

Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur un an

- **Pôle Emploi recense sur le territoire du Grand Périgueux 7 995 demandeurs d'emploi en mars 2022 (25% de ceux de la Dordogne), soit une baisse de -7,9% en un an, contre -6,9% pour la Dordogne.**
- **Le taux de chômage le plus récent est indiqué par Pôle Emploi à l'échelle de la zone d'emploi de Périgueux et non du Grand Périgueux. Ainsi la zone d'emploi de Périgueux atteint en 2022 un taux de chômage de 6,8%, soit une proportion qui a baisse de -0,6 point en un an. La crise sanitaire a entraîné une forte hausse suivie d'une stabilité du taux de chômage. Une baisse du taux de chômage est nettement visible à partir du dernier trimestre de 2021.**

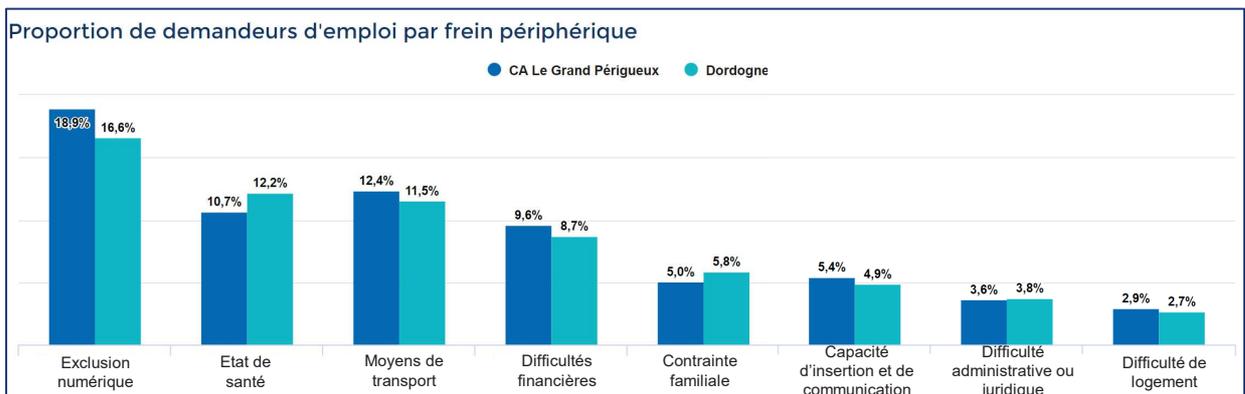
7 995 demandeurs d'emploi cat. ABC
 -7,9% sur un an

➤ Parmi les demandeurs d'emploi, la baisse de bénéficiaires du RSA est plus rapide que pour l'ensemble des demandeurs : -15,6% entre juin 2021 et juin 2022.

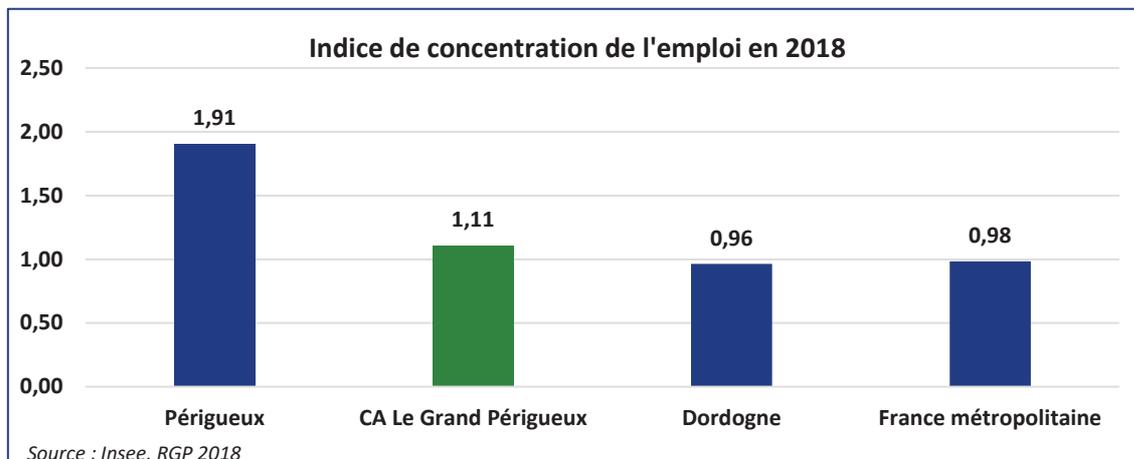


L'exclusion numérique, premier frein périphérique à l'emploi

- Parmi les demandeurs d'emploi, 38,6% déclarent connaître un frein périphérique à l'emploi. Parmi ces freins, **l'exclusion numérique** figure parmi les premiers freins à une proportion supérieure à ce qui est observable à l'échelle de la Dordogne (respectivement 18,9% contre 16,6%).
- La **mobilité** reste le second frein exprimé à une proportion supérieure que pour les demandeurs d'emploi à l'échelle de la Dordogne. **L'état de santé** reste un frein dans une proportion moindre qu'à l'échelle de la Dordogne, mais il reste une problématique prégnante pour des publics fragiles et plus éloignés de l'emploi. A titre d'exemple, sur l'UT de Périgueux, le Conseil départemental suit 2 880 bénéficiaires du RSA signataires d'un contrat d'engagement réciproque en 2022, dont 1 035 sont confrontés à des problèmes de santé et/ou d'accès aux soins (36%).

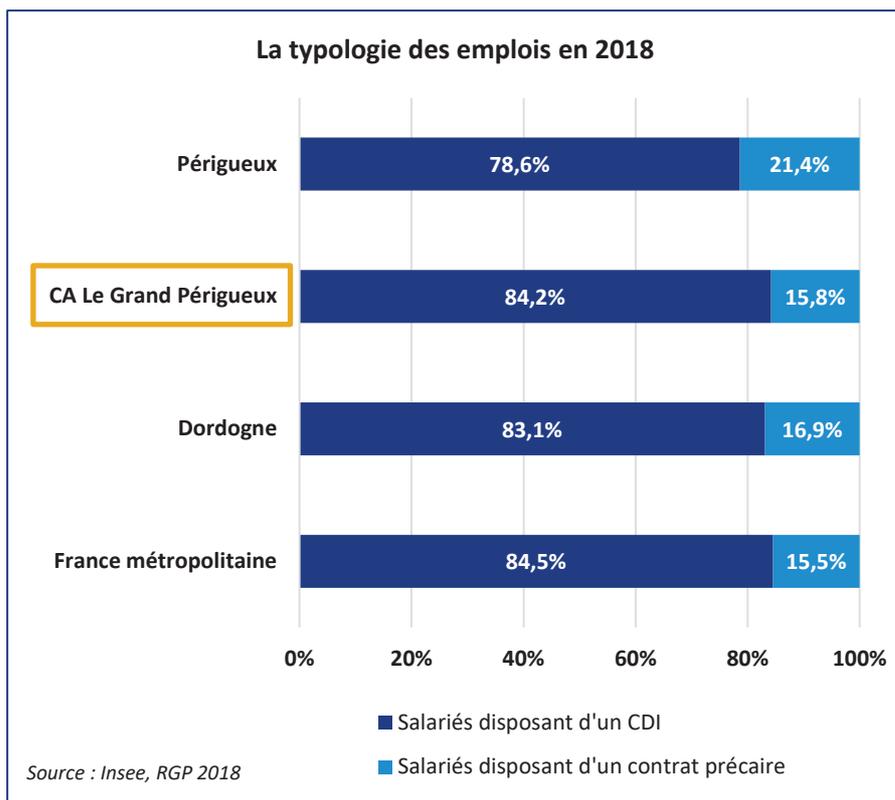


Un nombre d'emplois plus important que d'actifs occupés sur la CA du Grand Périgueux



- Le nombre d'emploi au lieu de travail pour un actif occupé est plus important au sein de la CA de Grand Périgueux (1,11) par rapport aux échelles départementale (0,96) et nationale (0,98). Le territoire peut donc être considéré comme attractif, concentrant des flux importants.
- Cette tendance est encore davantage marquée dans la commune de Périgueux où l'on dénombre près de deux emplois pour un actif occupé (1,91). Des indices de concentration de l'emploi élevés s'observent également dans des communes limitrophes de la ville-centre, notamment à Marsac-sur-l'Isle (2,13) et, dans une moindre mesure, à Trélissac (1,29). A contrario, la grande majorité des communes rurales de la CA dénombrent moins de un emploi pour un actif occupé. Les ratios les plus faibles sont observés à Escoire (0,09), Creyssensac-et-Pissot (0,14) et Saint-Crépin-d'Auberoche (0,17).

Une proportion d'emplois salariés précaires plus importante sur Périgueux

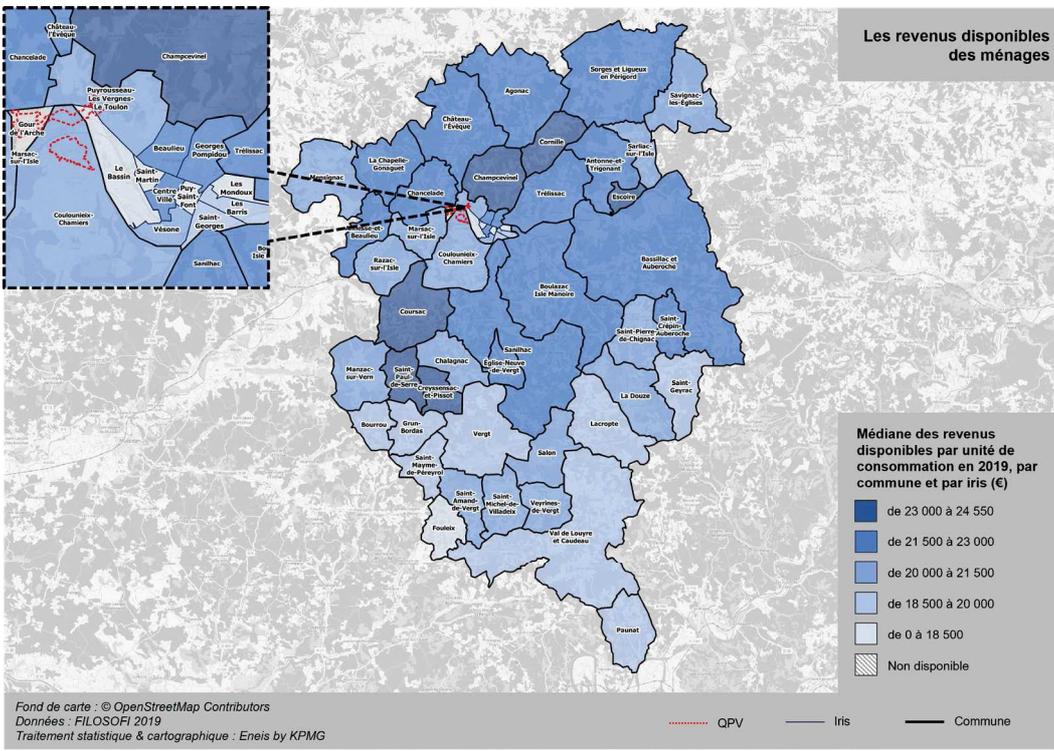


Un **emploi salarié est dit précaire** quand il ne correspond pas à un CDI (CDD, intérim...).

- La part de salariés disposant d'un contrat précaire est plus élevée au sein de la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux (15,8%) qu'au niveau national (15,5%), mais moindre que sur le Département (16,9%).
- Les villes concentrant les plus fortes proportions de contrats précaires : Val de Louyre de Caudeau (26%), Vergt (23%), Périgueux (21%). La faiblesse de certains effectifs font parfois apparaître de fortes proportions (ex. 26 salariés à Creyssensac-et-Pissot et 24% de salariés précaires).

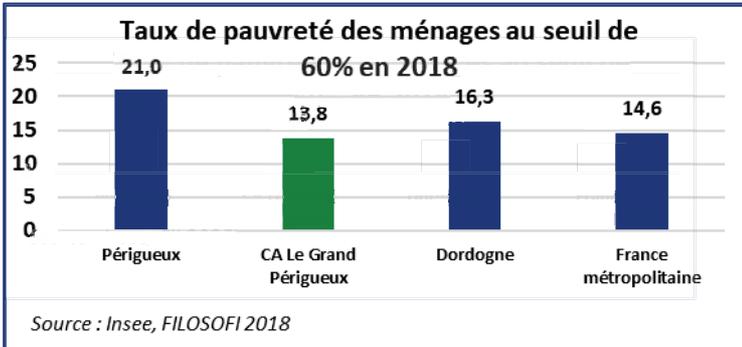
Présentation du territoire

Un taux de pauvreté élevé pour Périgueux et plus faible pour la CA au regard des échelons de comparaison



- Revenu médian pour les ménages : **21 380€**
- Ménage d'une personne : **19 050€**
- Couples sans enfant : **24 860€**
- Couples avec enfants : **21 860€**
- Familles monoparentales : **16 760€**

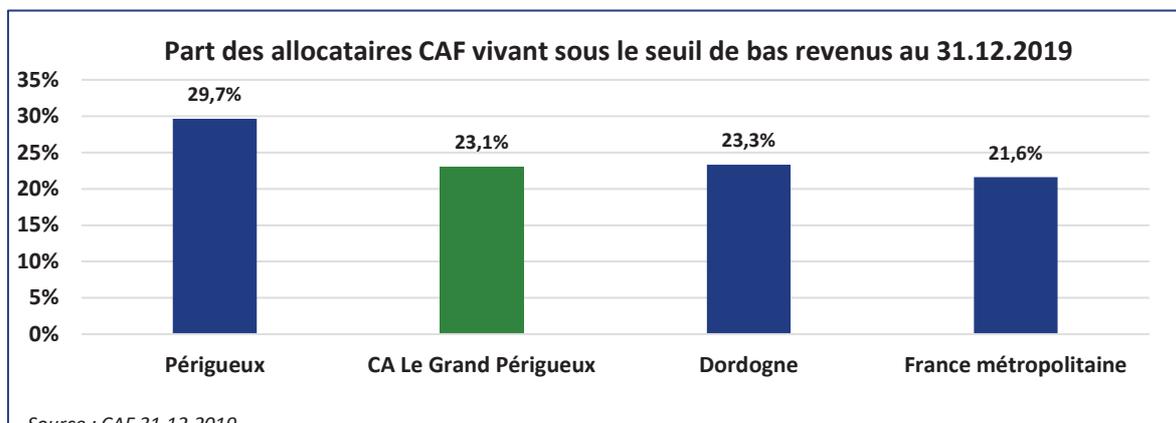
- Le revenu médian par unité de consommation des ménages de la CA de Grand Périgueux (**1 782€**) est plus important que le revenu médian des ménages de la Dordogne (1 700€), mais reste inférieur à celui de la métropole (1 811€).
- Les ménages du **sud du territoire** présentent les revenus médians les moins importants (Fouleix, Lacropte, Saint-Geyrac, Paunat), tandis que les revenus médians apparaissent relativement élevés dans le nord-est de la CA (Champcevinel, Cornille, Escoire).
- A **Périgueux**, il existe un contraste entre des quartiers où les revenus médians des ménages supérieurs à 21 500€ (Centre-Ville, Georges Pompidou, Beaulieu) et des quartiers où le revenu médian est inférieur à 18 500€ (Puy-Saint-Font, Les Mondoux)



- Le taux de pauvreté des ménages apparaît plus faible au sein de la CA du Grand Périgueux (**13,8%**) qu'à l'échelle départementale et, dans une moindre mesure, qu'à l'échelle nationale.
- En revanche, **Périgueux présente un taux de pauvreté très élevé (21%)** au regard de l'intercommunalité (13,8%). A l'inverse, le **taux de pauvreté est relativement faible dans les communes périphériques de la ville-centre**, notamment à Champcevinel (7%) et Sanilhac (9%) ainsi qu'à Bassillac et Auberoche (8%)

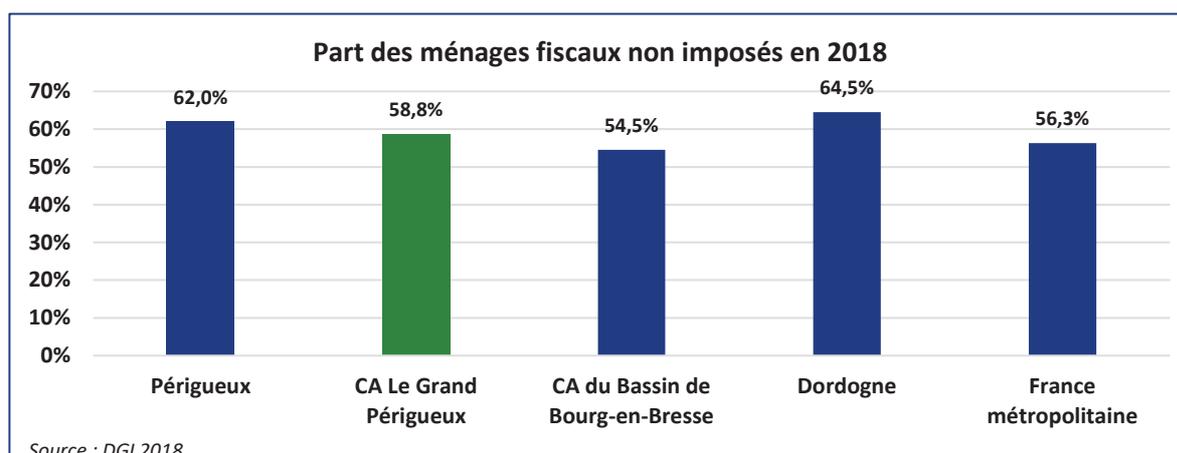
➤ Le **taux de pauvreté** est par convention la proportion des ménages dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec enfants.

Une part d'allocataires CAF vivant sous le seuil de pauvreté légèrement plus faible que sur le Département



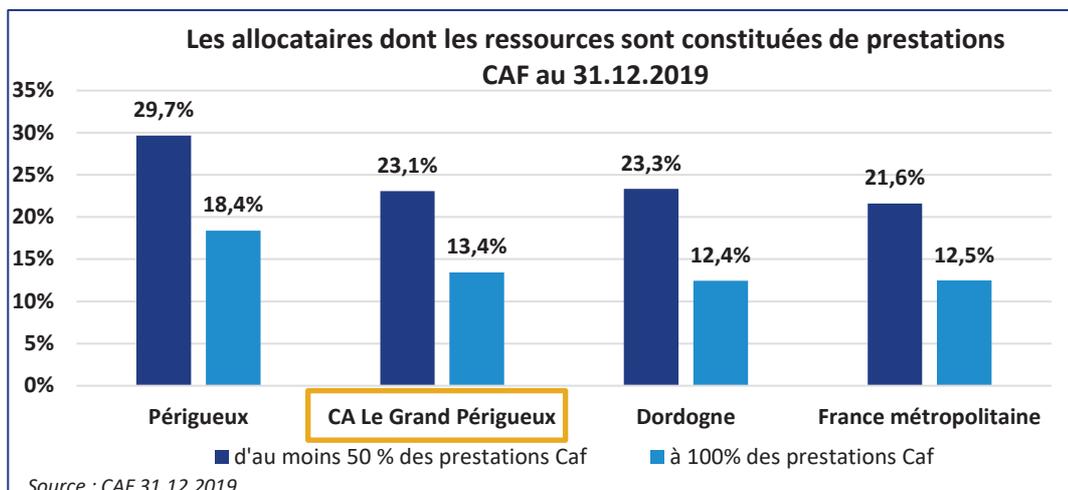
- **La CA de Grand Périgueux compte 6 823 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus au 31 décembre 2019.** Cette tendance s'inscrit entre la moyenne métropolitaine (21,6%) et départementale (23,3%).
- **A l'échelle communale, de fortes disparités sont à souligner.** Si à Coulounieix-Chamiers, la part d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus est parmi les plus élevées avec **41,4%** des allocataires concernés (708), seuls 17,6% des allocataires le sont à Champcevinel (82). La commune de Périgueux, présente une part d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus intermédiaire (29,7%) au regard des communes de la CA mais nettement supérieure aux échelons de comparaison.
- Les communes rurales de **Veyrines-de-Vergt** ou **Escoire** apparaissent particulièrement préservées car elles ne recensent aucun allocataire CAF vivant sous le seuil de pauvreté.

Des ménages fiscaux non imposés nettement moins représentés que sur le Département



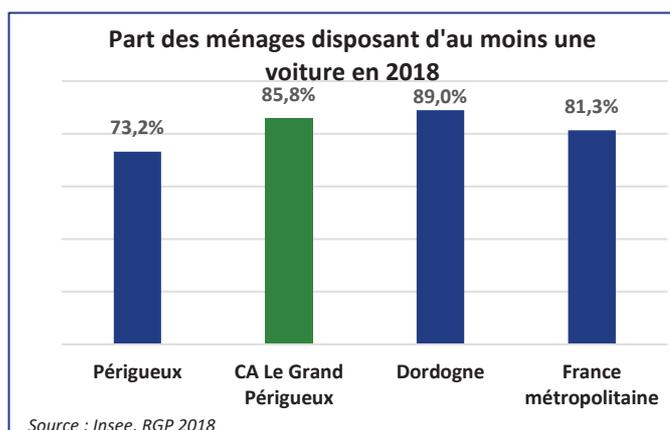
- **Au sein de la CA de Grand Périgueux, 58,8% des ménages fiscaux sont non imposés.** Cette part est nettement inférieure à la tendance départementale (64,5%) et légèrement supérieure à la valeur métropolitaine (56,3%).
- **A Périgueux, la part des ménages fiscaux non imposés s'élève à 62,0%,** soit une part plus élevée que sur l'intercommunalité. **Dans le sud du territoire les communes présentent toutes plus de 65% de ménages fiscaux non imposés.** La non imposition concerne plus de 3 ménages sur 4 à Fouleix (110 - 76,4%) et Veyrines-de-Vergt (105 - 75%) tandis qu'elle est **relativement faible dans les communes périphériques de Périgueux,** notamment à Champcevinel où seuls 42% des ménages fiscaux sont non imposés (678).

Une dépendance aux prestations sociales relativement importante mais équivalente à celle du Département



- En 2020, 48 330 personnes de la CA du Grand Périgueux sont couvertes par une allocation CAF, soit 46,6 % de la population (contre 40,0% à l'échelle départementale et 49,3% à l'échelle nationale).
- Les allocataires CAF de la CA de Grand Périgueux présentent des facteurs de vulnérabilité relativement proches de l'échelle départementale. Pour 23,1 % d'entre eux, les prestations sociales représentent la moitié ou plus de leur revenu (soit 5 194 allocataires) et pour 13,4%, les prestations sociales représentent même l'intégralité de leur revenu (soit 3 028 allocataires). Ces proportions sont supérieures aux moyennes nationales (respectivement 21,6 % et 12,5 %).

Des ménages disposant moins souvent d'une voiture qu'à l'échelle départementale



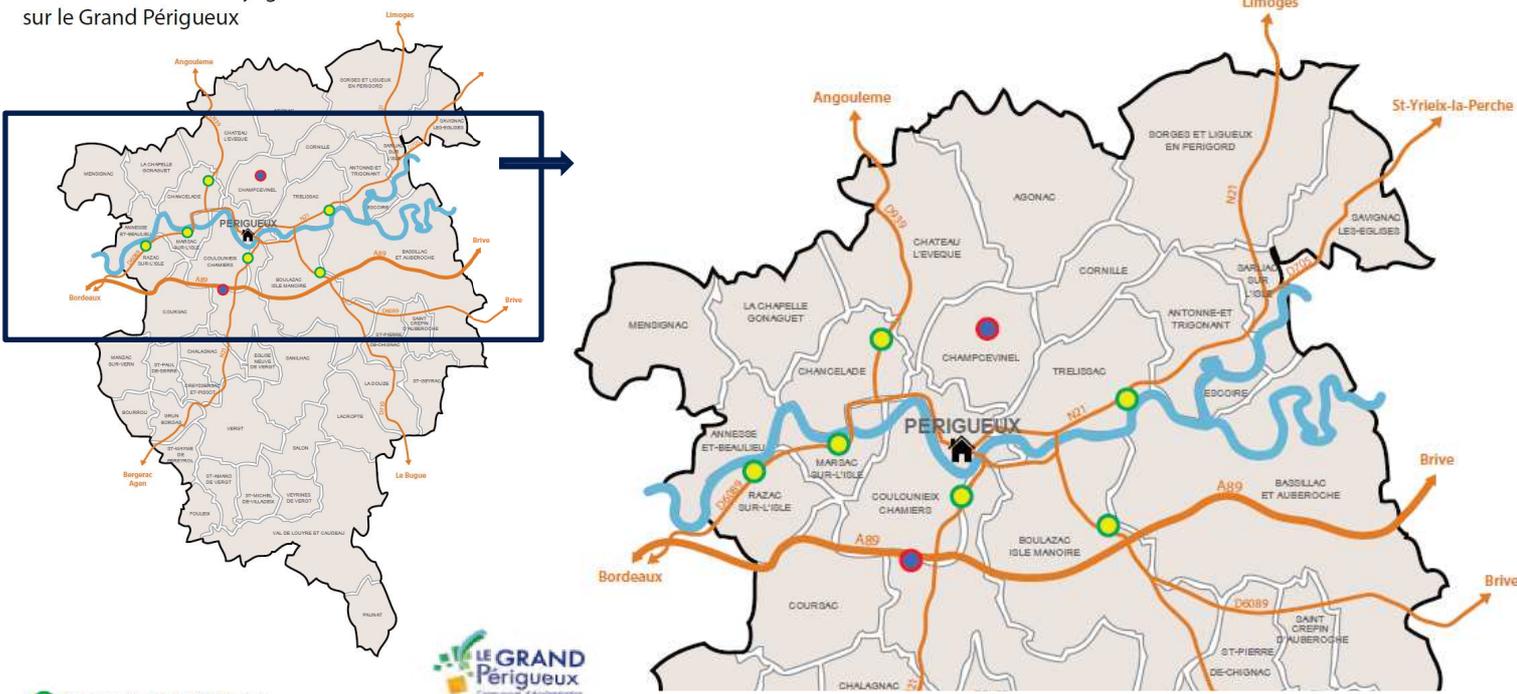
- Au sein de la CA Le Grand Périgueux, 42 835 ménages disposent d'au moins une voiture, soit 85,8%. Ainsi, les ménages de l'intercommunalité sont moins souvent dotés d'une voiture que sur le Département (89,0%) mais plus souvent qu'en France métropolitaine (81,3%).
- A Périgueux, seuls 73,2% disposent d'au moins une voiture. On retrouve également des proportions relativement faibles dans la commune de Coulounieix-Chamiers (84,9%), limitrophe de la ville-centre, et dans la commune de Vergt (83,1%), pourtant plus éloignée de la ville-centre.
- A contrario, dans les communes peu peuplées du territoire, la quasi-totalité des ménages est pourvu d'au moins une voiture.

Cet indicateur soulève autant une dépendance de certains publics à l'offre de transports en commun qu'un enjeu d'accessibilité financière d'un moyen de locomotion individuel dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie.

Une vigilance à avoir concernant une relative tendance à la précarité de gens du voyage

➤ **Le Grand Périgueux est compétent dans la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, au nombre de six, comprenant un service dédié à la gestion.** Si le parc est qualifié de significatif, le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage identifie un enjeu de diversification de l'offre (8 logements adaptés et 8 terrains familiaux locatifs).

Accueil des Gens du Voyage sur le Grand Périgueux

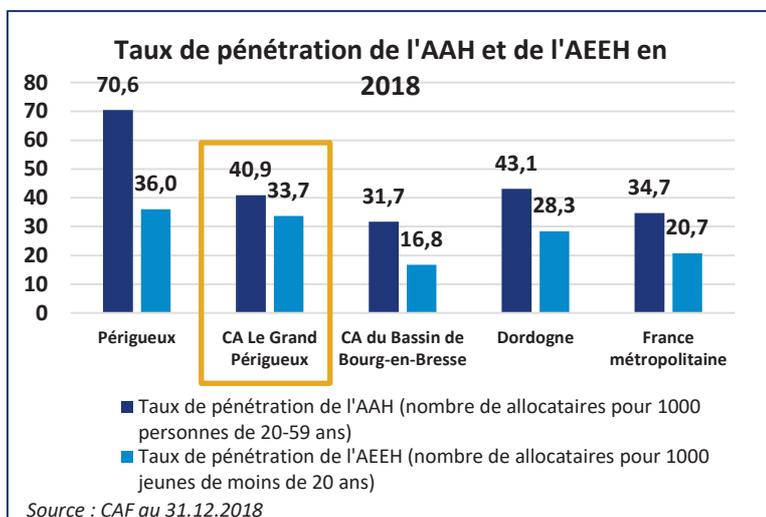


- **6 Aires d'accueil (80 places)**
 Boulazac - 1 Route du Branchier - 16 places
 Chancelade - 212 Route d'Angoulême - 8 places
 Coulouniex - Chamiers - 1200 Route de la Rampinsotte - 24 pl
 Marsac sur l'Isle - 4 Chemin du Claud de l'Eau - 8 places
 Trélassac - 40 Avenue de l'Automobile - 16 places
 Razac sur l'Isle - 95 Rue de Périgueux - «Les Moulineaux» - 8 pl
- **2 Aires de Grand Passage**
 Champcevinel - 425 Route d'Agonac - 30 places
 Sanilhac - 65 Route de Lauglusie - 100 places
- 🏠 **2 Logements adaptés**
 Périgueux rue Lagrange Chancel et rue Alphée Mazziéras
- Périmètre de stationnement réglementé**

Source : Grand Périgueux, juillet 2022

- **Le centre social Saint-Exupéry est un acteur ressource dans l'accompagnement social autour des gens du voyage.** Deux CESF permettent un accompagnement social global, grâce à plusieurs conventions entre le centre social, le Grand Périgueux, le Conseil départemental et l'ARS. Il pourrait être intéressant de renforcer le travail de coordination entre les acteurs accompagnant les gens du voyage et ceux de droit commun accompagnant dans les démarches d'accès aux droits (Education nationale, PMI...).
- **Le contexte actuel (crise sanitaire, crise géopolitique) a amené un certain nombre de mutations au sein des communautés de gens du voyage :** cherté croissante de la mobilité, isolement et tendance à la rupture avec les institutions et notamment scolaires, moindre exercice des professions traditionnelles...

Une proportion de la population en situation de handicap importante au regard des échelons de comparaison



- **La Communauté d'agglomération du Grand Périgueux compte 1 066 allocataires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), soit un taux de pénétration (nombre d'allocataires pour 1 000 personnes de 20-59 ans) de 40,9. Il s'agit d'un taux élevé au regard de la moyenne nationale (34,7) mais plus faible que celui observé à l'échelle départementale (43,1).**

- Entre janvier et mars 2022, selon une étude du CNSA, le délai moyen de traitement des demandes à la MDPH, toutes demandes confondues, était de **6,2 mois (donnée nationale)**.

- **Le taux de pénétration de l'AEEH (nombre d'allocataires de l'Allocation Education Enfant Handicapé pour 1 000 personnes de 0-19 ans) de la CA (33,7) apparaît, quant à lui, supérieur aux moyennes départementale et nationale (respectivement 28,3 et 20,7).** 752 enfants âgés de moins de 20 ans sont concernés par cette allocation au sein de l'intercommunalité. La commune de Périgueux connaît des taux de pénétration de l'AAH et de l'AEEH particulièrement élevés au regard des échelons supra-communaux.

L'Allocation d'adulte handicapé (AAH) est une prestation destinée à assurer un minimum de ressources à des personnes handicapées en incapacité de travailler. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

- **Le taux de pénétration de l'AAH** calcule le nombre d'allocataires de l'AAH pour 1000 personnes âgées de 20-59 ans.
- **Le montant dépend des ressources mais au maximum il peut atteindre 919,86 euros par mois.** Un complément de ressource ainsi qu'une majoration sont possibles selon certaines conditions.

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge et peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

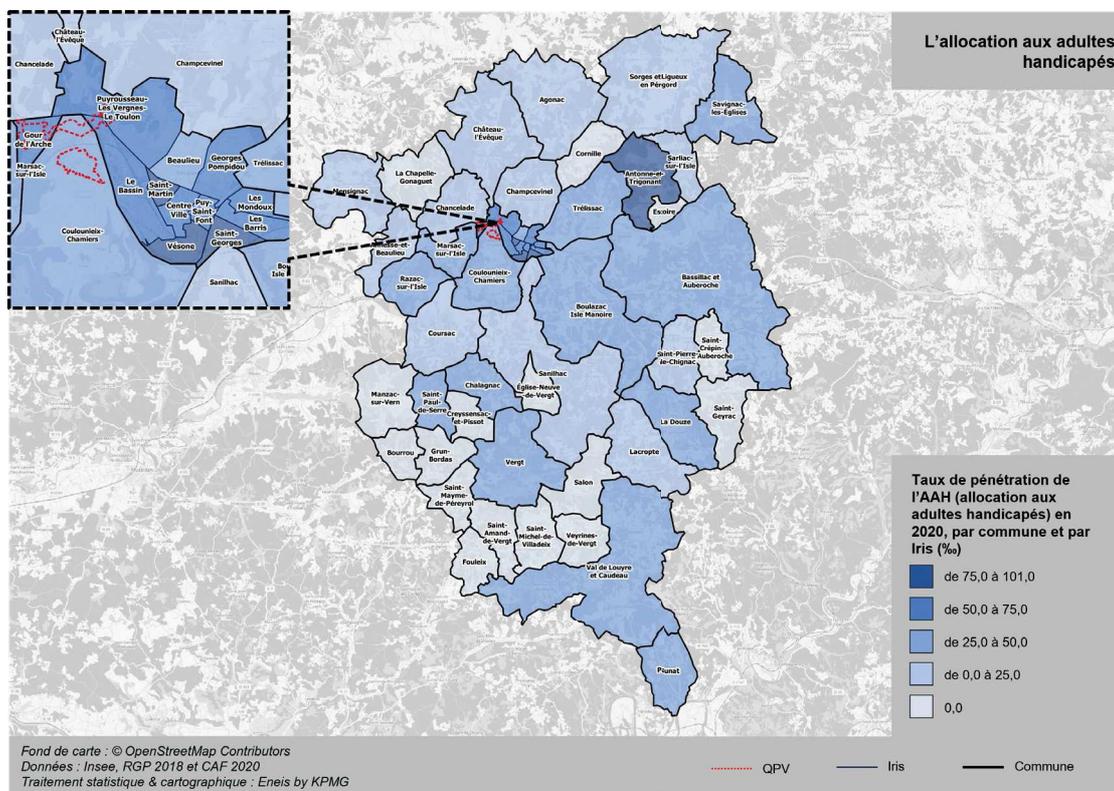
- **Le taux de pénétration de l'AEEH** calcule le nombre d'allocataires de l'AEEH pour 1000 jeunes de moins de 20 ans.
- **Le montant de base atteint 135 euros par mois par enfant.** Des compléments sont possibles ainsi qu'une majoration pour les parents isolés.

Un taux de pénétration de l'AAH très inégal à l'échelle intercommunale (1/2)

- **Parmi les 2 019 personnes bénéficiant de l'AAH au sein de la CA, 1 066 personnes résident à Périgueux, soit 52,8%.** La commune d'Antonne-et-Trigonant et la ville-centre présentent les taux de AAH les plus élevés du territoire (respectivement 81,1 et 70,6 pour 1 000). La présence de structures spécialisées peuvent biaiser ces données (ex. ESAT à Trélissac et Antonne-et-Trigonant). A l'exception de Beaulieu, tous les quartiers de la ville de Périgueux ont un taux de pénétration de l'AAH supérieur à 50,0 pour 1 000. Par ailleurs, **18 communes, majoritairement rurales, ne comptent aucun allocataire de l'AAH**, notamment Saint-Amand-de-Vergt, Escoire, Saint-Crépin-d'Auberoche ou encore Salon.

Présentation du territoire

Un taux de pénétration de l'AAH très inégal à l'échelle intercommunale (2/2)



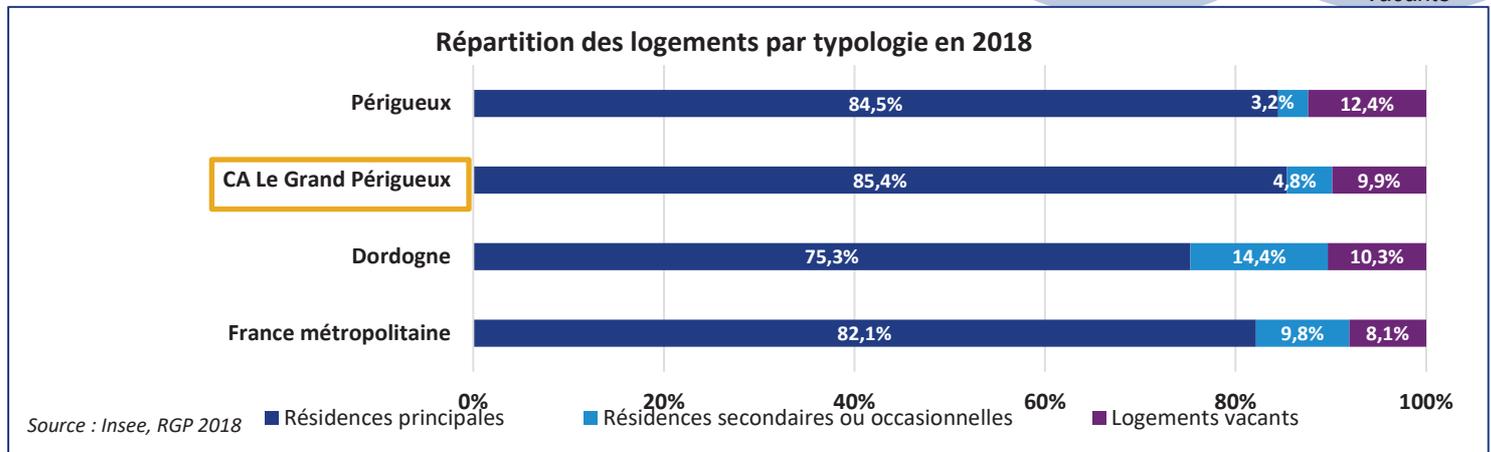
	Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	Taux de pénétration de l'AAH (nombre de allocataires pour 1000 personnes de 20-59 ans)
Agonac	12	15,3
Annesse-et-Beaulieu	11	16,7
Antonne-et-Trigonant	46	81,1
Bassillac et Auberoche	79	37,5
Boulazac Isle Manoire	157	29,8
Bourrou	0	0,0
Chalagnac	8	35,9
Champcevinel	10	7,5
Chancelade	43	23,5
La Chapelle-Gonaguet	0	0,0
Château-l'Évêque	16	16,0
Cornille	0	0,0
Coulounieix-Chamiers	152	46,8
Coursac	13	12,0
Creyssensac-et-Pissot	0	0,0
La Douze	16	27,8
Église-Neuve-de-Vergt	0	0,0
Escoire	0	0,0
Fouleix	0	0,0
Grun-Bordas	0	0,0
Lacropte	6	18,2

	Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	Taux de pénétration de l'AAH (nombre de allocataires pour 1000 personnes de 20-59 ans)
Manzac-sur-Vern	0	0,0
Marsac-sur-Isle	44	26,8
Mensignac	17	23,5
Sanilhac	52	24,2
Paunat	5	37,0
Périgueux	1066	70,6
Razac-sur-Isle	35	32,4
Val de Louyre et Caudeau	20	28,2
Saint-Amand-de-Vergt	0	0,0
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0,0
Saint-Geyrac	0	0,0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	0,0
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0,0
Saint-Paul-de-Serre	5	33,9
Saint-Pierre-de-Chignac	6	15,2
Salon	0	0,0
Sarliac-sur-l'Isle	10	20,7
Savignac-les-Églises	23	48,4
Sorges et Ligueux en Périgord	11	15,3
Trélissac	120	40,7
Vergt	36	45,2
Veyrines-de-Vergt	0	0,0
CA Le Grand Périgueux	2019	40,9
Dordogne	7856	43,1
France métropolitaine	1122431	34,7

Une proportion de résidences principales importante au regard des échelons de comparaison

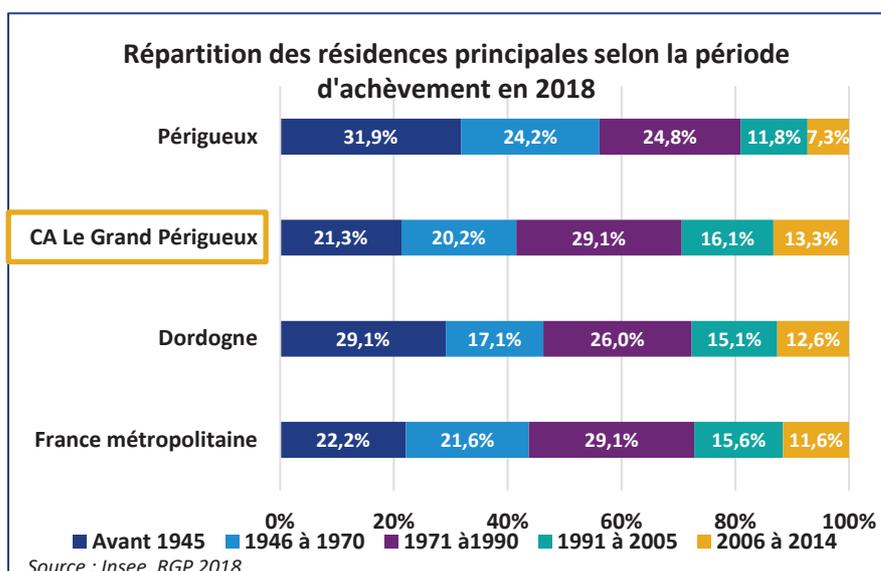
58 460 logements

5 759 logements vacants



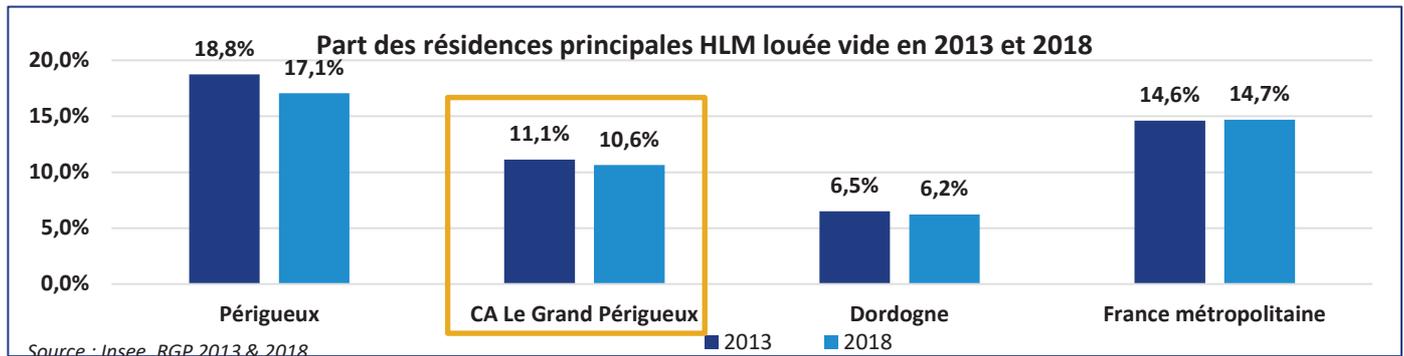
- La CA Le Grand Périgieux compte 49 918 résidences principales, représentant 85,4% des logements. En revanche, au regard des échelons de comparaison, la proportion de résidences secondaires ou occasionnelles est faible (4,8% contre 14,4% sur le Département et 9,8% en France métropolitaine). La part de logements vacants s'élève, quant à elle, à 9,9% et est comprise entre les tendances nationale (8,1%) et départementale (10,3%).
- Comparativement à la CA, les logements vacants apparaissent nettement plus représentés à Périgieux (12,4%).
- A l'exception de Coulounieix-Chamiers, les communes limitrophes de la ville-centre présentent des proportions de logements vacants plus faibles que sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération.
- Par ailleurs, 67,6% des logements de la CA de Grand Périgieux sont des maisons et 31,9% sont des appartements. Ainsi, les logements collectifs sont nettement plus représentés sur le territoire qu'à l'échelle du Département (15,0%). A Périgieux, plus de deux logements sur trois sont collectifs (69,7%).

Des résidences principales relativement récentes



- A Périgieux, en revanche, plus de la moitié des résidences principales datent d'avant 1970 (56,1%). Cette part apparaît élevée au regard des communes limitrophes de la ville-centre (Boulazac Isle Manoire, Champcevinel, Chancelade).

Une proportion de logements sociaux nettement supérieure à celle du Département



- En 2018, la CA Le Grand Périgueux compte **5 315** résidences principales HLM, représentant **10,6%** des résidences principales. Cette part est nettement supérieure à celle observée en Dordogne (6,2%) mais reste plus faible qu'en France métropolitaine (14,7%).
- Parmi les résidences principales HLM que compte le territoire, 4 983 logements, soit **93,8%**, se situent à Périgueux (54,7% du total de la commune) ou dans les communes limitrophes de la ville-centre (Boulazac Isle Manoire, Champcevinel, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac-sur-l'Isle, Sanilhac, Trélissac) qui pourtant concentrent 67,4% de la population totale de la CA. A contrario, 17 communes de la Communauté d'agglomération ne comptent aucune résidence principale HLM (Église-Neuve-de-Vergt, Manzac-sur-Vern, Paunat, Saint-Mayme-de-Péreyrol, Salon, ...). A l'exception de Annesse-et-Beaulieu, il s'agit uniquement de communes comptabilisant moins de 700 habitants.
- A l'échelle infra-communale de Périgueux, de fortes disparités territoriales apparaissent, notamment entre le quartier Les Mondoux, où 44,5% des résidences principales sont des logements sociaux, et le quartier Saint-Martin où seules 3,7% des résidences principales sont concernées.
- Par ailleurs, le nombre de résidences principales HLM a diminué entre 2013 et 2018, à la fois dans la CA Le Grand Périgueux (-56 logements) et dans la ville-centre (-214), imputable aux opérations de renouvellement urbain. En revanche, dans les communes limitrophes de Périgueux, ce nombre a augmenté, notamment à Trélissac (+122 logements).
- Différents constats peuvent être dressés concernant l'offre de logements sur le territoire du Grand Périgueux, entre autres :
 - Un **déficit d'offre de logements adaptés** aux personnes âgées et en perte d'autonomie : le logement inclusif et adapté sera la priorité pour le prochain PLH
 - Un **fort taux de mutation** et des demandes importantes pour des changements de logement
 - Une **précarité croissante** des habitants du logement social, notamment des accédants
 - Un besoin identifié de travailler sur **l'amélioration du parc existant** notamment en centres-bourgs anciens (adaptation aux besoins spécifiques et aux modes de vie, revitalisation...) et des **problématiques d'insalubrité** (enjeu partagé entre Grand Périgueux et Périgord Habitat)
 - Globalement, **une tendance à la hausse de la production de logements qui devrait reprendre** en lien avec les objectifs du PLH : des objectifs de 474 logements pour 2021-2022 et plus de 700 pour 2023-2024 qui se sont décalés avec la crise sanitaire
- Pour rappel, 2020 a vu la fusion de deux bailleurs publics pour donner lieu à Périgord Habitat. Il pourrait être intéressant de creuser le partenariat entre la politique habitat de Grand Périgueux et la CAF sur l'accompagnement de projets innovants et des publics (appropriation du logement, habitat inclusif...).

- **Rappel des conditions d'attribution des logements sociaux** : Les ressources du ménage demandeur doivent être inférieures à un certain seuil qui peut varier selon la localisation de la demande, la composition du ménage et le type de logement demandé.
- **Certains ménages sont prioritaires au titre de la loi sur le droit au logement opposable (Dalo)** s'ils sont menacés d'expulsion sans possibilité de logement, logés temporairement, dans des locaux insalubres, dans un logement suroccupé et ayant une personne en situation de handicap (enfant, adulte), demandeur d'un logement locatif depuis un délai anormalement long.

Malgré des projets de logements sur plusieurs communes, une tension relative à l'accès au logement et un manque de logements locatifs exprimés notamment par les communes rurales

- **Les entretiens collectifs avec les élus communaux ont permis d'identifier une problématique partagée en milieu rural de manque de logements locatifs.** Le logement locatif permettrait, pour certaines communes, une plus grande rotation de ménages et apporter une solution à un moment de leur parcours résidentiel, le pavillonnaire pouvant connaître au fil des années un vieillissement des ménages propriétaires, une baisse tendancielle de la taille des ménages et des logements peu adaptés au vieillissement. De fait, plusieurs communes disent vouloir prioriser sur leur programme de logements l'arrivée de familles avec enfants, parfois dans une logique de redynamisation du tissu local (reprise agricole comme à Saint-Geyrac).
 - Quelques communes portent déjà des logements communaux : Escoire (2 logements), Paunat (4 logements)
 - **« Cela devient un luxe de vivre à la campagne »** : De fait, face à cette tension, plusieurs communes témoignent d'un accès à la propriété sur leur territoire de plus en plus contraignant : notamment sur les communes rurales de la « seconde couronne » de Périgueux et le long des axes de transport (Sarliac, Escoire pour la N21...).
- Malgré de nombreuses communes dynamiques démographiquement, portant et ayant porté des projets de logements sur leur territoire, **les communes expriment une relative tension concernant le développement de logements, au regard des contraintes des documents de planification** (continuité du bâti, limite à l'artificialisation des sols, zone inondable...).
 - **Parmi les communes portant des programmes de logements et pour lesquelles une augmentation de la population reste à anticiper** : Chancelade (dont logements sociaux, intergénérationnels), Sarliac sur l'Isle (dont logements sociaux), Champcevinel (dont logements sociaux), Trélissac (dont logements sociaux), Boulazac Isle Manoir (dont logement sociaux), Sorges et Ligueux en Périgord...
 - **Certaines articulent ces projets avec une dynamique de revitalisation du centre-bourg** : Château-L'Évêque, Antonne-et-Trigonant, Annesse-et-Beaulieu, Marsac sur l'Isle...
- **Toutefois, le développement de logements locatifs, a fortiori à caractère social, peut soulever un autre sujet de mobilité des ménages concernés.** Il restera important de pouvoir faire un suivi fin des évolutions de constructions de logement en coordination avec le service mobilité du Grand Périgueux.



En synthèse, les entretiens avec les communes ont permis d'identifier différentes mutations dans la manière pour les ménages de « vivre le territoire du Grand Périgueux » :

- Une tendance à la périurbanisation des ménages, notamment ceux ayant les moyens d'accéder à la propriété
- Une tension croissante sur les communes de première et seconde couronne de Périgueux pour l'accès au logement (propriété et location)
- Une venue de ménages plus diversifiés socialement sur des communes proches de Périgueux (notamment à la suite de programmes de renouvellement urbain et avec le développement de projets de logements sociaux en milieu rural) et une relative paupérisation de la communes centre
- Des familles périurbaines travaillant sur la polarité périgourdine ne recourant pas nécessairement aux services de leur commune de résidence (« perte de la cohésion de village ») et donc des effets locaux sur l'optimisation des services existants en territoires ruraux (dont le maintien des écoles)
- Des communes nouvelles qui ont parfois en interne des disparités territoriales et une organisation pluri-centriques, dont l'enjeu est aussi pour elles de « faire territoire » (Chancelade, Val de Louyre et Caudeau, Basillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire, Marsac, Sorges et Ligueux en Périgord, Sanilhac...)

Synthèse



Principaux atouts

- Une moindre population sans diplôme qu'à l'échelle départementale
- Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur un an
- Un nombre d'emplois plus important que d'actifs occupés sur la CA du Grand Périgueux : un fort indice de concentration de l'emploi
- Des opérations importantes de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires (Périgueux, Coulounieix-Chamiers) et de veille (Boulazac)



Principaux points d'attention

- **Des disparités territoriales dans le taux de chômage** : plus élevé sur Périgueux, Vergt...
- **L'exclusion numérique**, premier frein périphérique à l'emploi sur le territoire
- **Des disparités observées concernant le taux de pauvreté** : Un taux de pauvreté élevé pour Périgueux et plus faible pour la CA au regard des échelons de comparaison
- **Une dépendance aux prestations sociales relativement importante** mais équivalente à celle du département
- **Des ménages disposant moins souvent d'une voiture qu'à l'échelle départementale** et des enjeux importants de mobilité sur l'ensemble du territoire
- **Des ilots de fragilités identifiés (notamment les quartiers prioritaires)** et des déplacements de population amenant certaines communes à accueillir une plus grande diversité sociale de ménages
- Une vigilance à avoir concernant **une relative tendance à la précarité de gens du voyage**
- **Une proportion de la population en situation de handicap** importante au regard des échelons de comparaison
- **Des enjeux identifiés concernant le logement social** : déficit d'offre de logements adaptés, fort taux de mutation, précarité croissante, problématique d'insalubrité, ...
- **Une tension croissante sur l'accès au logement et au foncier en milieu périurbain et rural**, notamment en proximité de Périgueux et des besoins identifiés en logements locatifs

02

Analyse de l'adéquation de l'offre aux besoins des familles

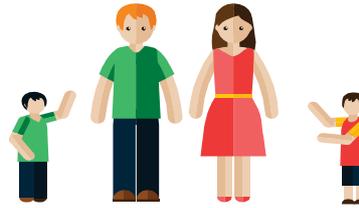


ENEIS

by **KPMG**

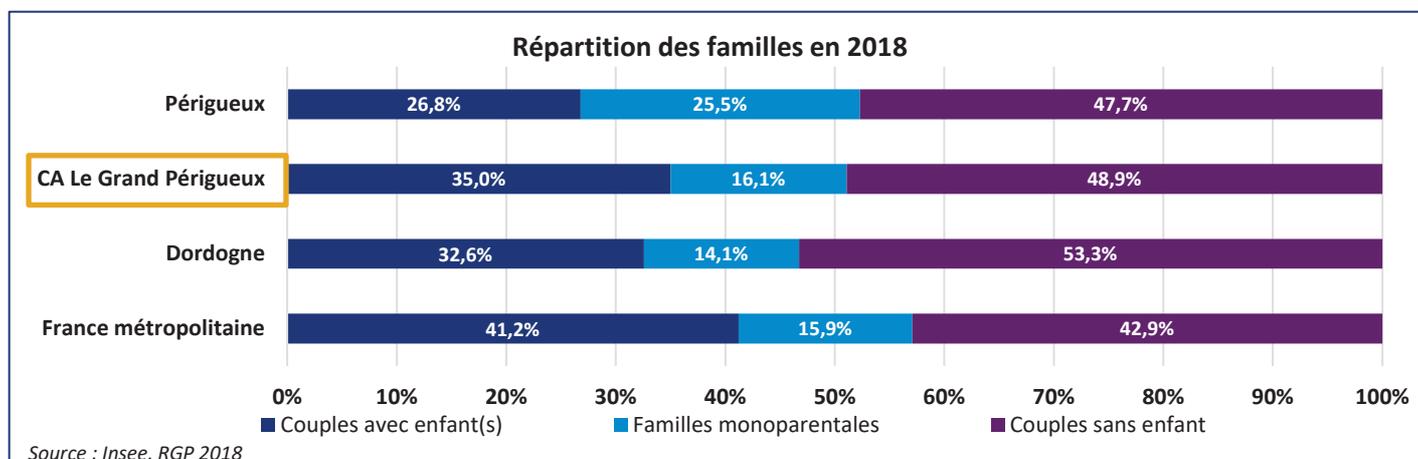
02

A



Familles et parentalité

Une proportion de familles monoparentales importante et en augmentation



- Plus d'un tiers des familles habitant la CA du Grand Périgueux sont des couples avec enfants (35,0%), un niveau supérieur à l'échelle départementale (32,6%) mais nettement inférieur à l'échelle nationale (41,2%). La part de couples avec enfants est particulièrement importante dans les communes du sud-ouest du territoire, notamment à Fouleix (56,2%), à Grun-Bordas (55,6%) ou encore à Église-Neuve-de-Vergt (50,0%). Par ailleurs, le nombre de familles avec enfants diminue (-0,8%/an) mais plus lentement que dans la ville-centre ou sur l'ensemble du Département (-1,3%/an).
- Les familles monoparentales sont, quant à elles, davantage représentées au sein de la Communauté d'agglomération (16,1%) que sur les échelons de comparaison (14,1% à l'échelle départementale et 15,9% à l'échelle nationale). Leur nombre est en hausse (+1,8%/an), mais celle-ci apparaît plus modérée que sur le Département et qu'en France métropolitaine (+2,2%/an).



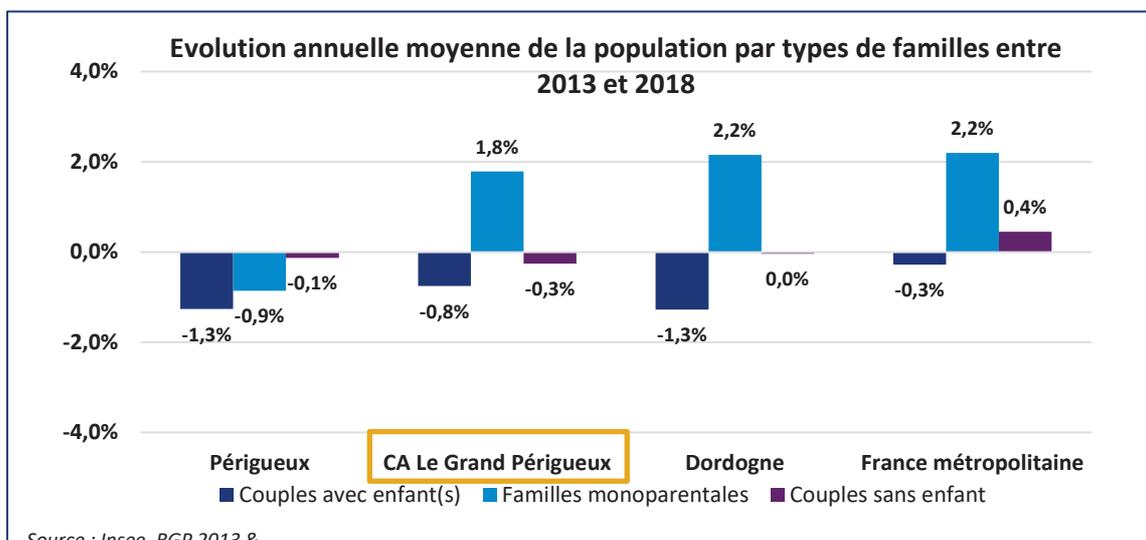
10 220 couples avec enfant(s)



4 699 familles monoparentales



14 278 couples sans enfant



Si la monoparentalité ne traduit pas automatiquement une situation de vulnérabilité, la proportion importante de familles monoparentales sur le territoire souligne un potentiel enjeu d'adaptation de l'offre de services (exemple : horaires des modes d'accueil de jeunes enfants et des accueils périscolaires et extrascolaire ; etc.).

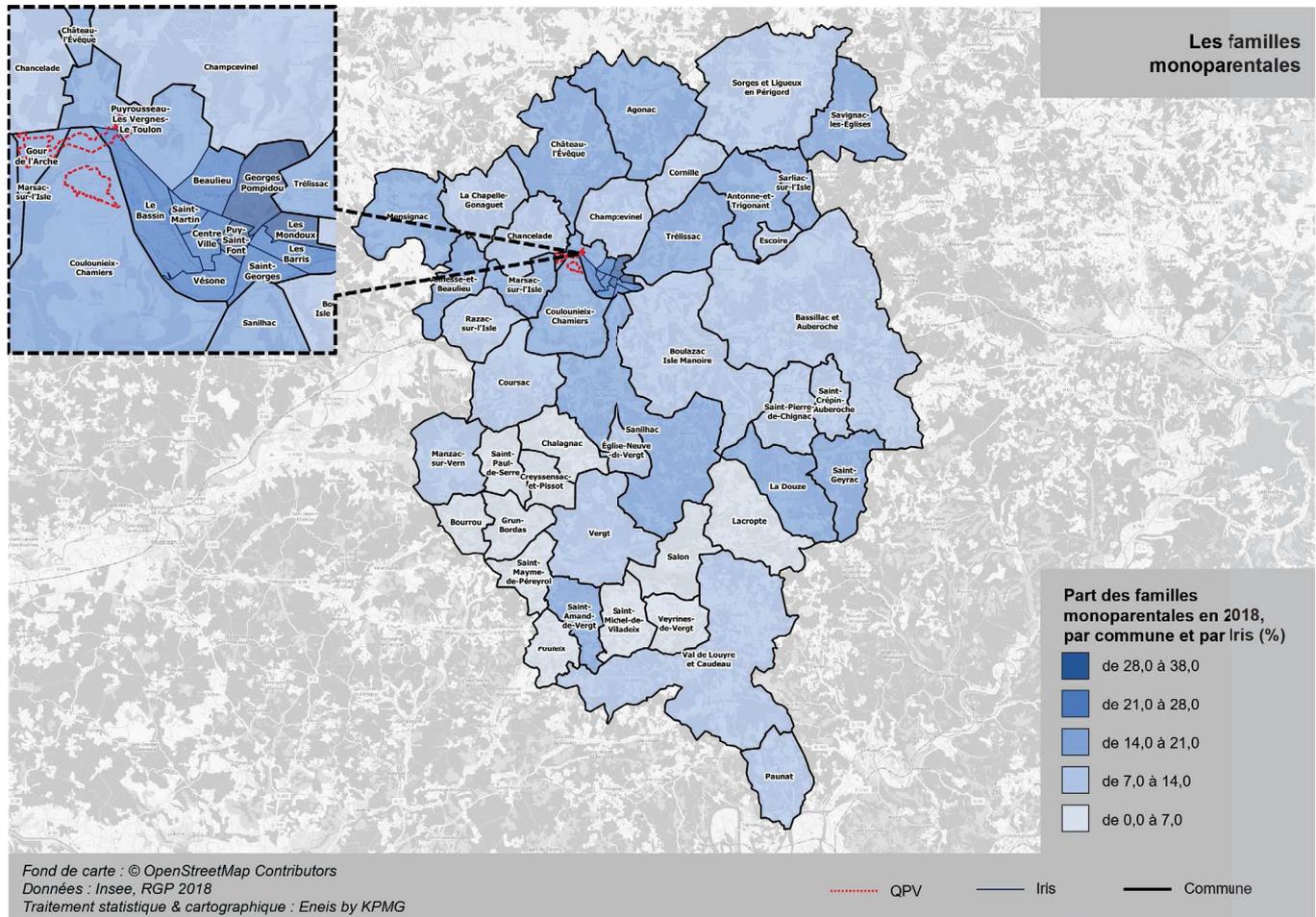
Des familles monoparentales peu représentées dans les communes du sud-ouest du territoire

- La proportion de familles monoparentales est particulièrement importante à Périgueux (25,5%), Coulounieix-Chamiers (18,4%) et à Trélissac (19,8%). Cependant, si le nombre de familles monoparentales diminue dans les deux premières (respectivement -0,9%/an et -3,2%/an), celui-ci connaît une croissance relativement soutenue à Trélissac (+5,9%/an).
- A Périgueux des disparités infra-communales apparaissent, notamment entre le quartier Les Mondoux où près d'une famille sur trois est monoparentale (32,9%) et les quartiers Gour de l'Arche et Puyrousseau-Les Vergnes-Le Toulon où seule une famille sur cinq est concernée (respectivement 20,3% et 20,4%).
- Dans la grande majorité des communes rurales du sud-est de l'intercommunalité, la part de familles monoparentales est faible, voire nulle (Fouleix, Grun-Bordas, Saint-Mayme-de-Péreyrol, Saint-Michel-de-Villadeix)
- Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales augmente rapidement dans les communes de Val de Louyre et Caudeau (35,0%/an), La Douze (+33,1%/an) et de Escoire (30,2%/an).

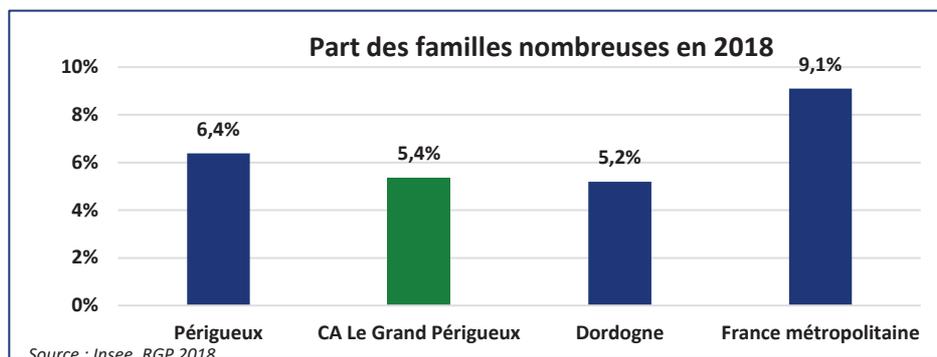
	Familles monoparentales	Part de familles monoparentales en
Agonac	80	15,2%
Annesse-et-Beaulieu	60	14,8%
Antonne-et-Trigonant	51	14,3%
Bassillac et Auberoche	117	8,5%
Boulazac Isle Manoire	417	13,3%
Bourrou	-	0,0%
Chalagnac	5	3,7%
Champcevinel	101	10,7%
Chancelade	150	11,0%
La Chapelle-Gonaguet	25	7,1%
Château-l'Évêque	101	14,5%
Cornille	30	12,8%
Coulounieix-Chamiers	390	18,4%
Coursac	68	9,5%
Creysensac-et-Pissot	5	6,3%
La Douze	51	14,4%
Église-Neuve-de-Vergt	20	11,1%
Escoire	15	12,5%
Fouleix	-	0,0%
Grun-Bordas	-	0,0%
Lacropte	5	2,4%
Manzac-sur-Vern	16	9,1%
Marsac-sur-l'Isle	146	15,6%
Mensignac	70	14,3%
Sanilhac	209	14,7%
Paunat	10	9,5%
Périgueux	1 742	25,5%
Razac-sur-l'Isle	96	12,9%
Val de Louyre et Caudeau	40	9,1%
Saint-Amand-de-Vergt	10	14,3%
Saint-Crépin-d'Auberoche	10	9,1%
Saint-Geyrac	10	16,7%

	Familles monoparentales	Part de familles monoparentales en
Saint-Geyrac	10	16,7%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	-	0,0%
Saint-Michel-de-Villadeix	-	0,0%
Saint-Paul-de-Serre	5	5,6%
Saint-Pierre-de-Chignac	25	9,6%
Salon	5	5,6%
Sarliac-sur-l'Isle	50	14,7%
Savignac-les-Églises	41	16,3%
Sorges et Ligueux en Périgord	60	11,7%
Trélissac	398	19,8%
Vergt	61	12,3%
Veyrines-de-Vergt	5	6,7%
CA Le Grand Périgueux	4 699	16,1%

Des familles monoparentales peu représentées dans les communes du sud-ouest du territoire

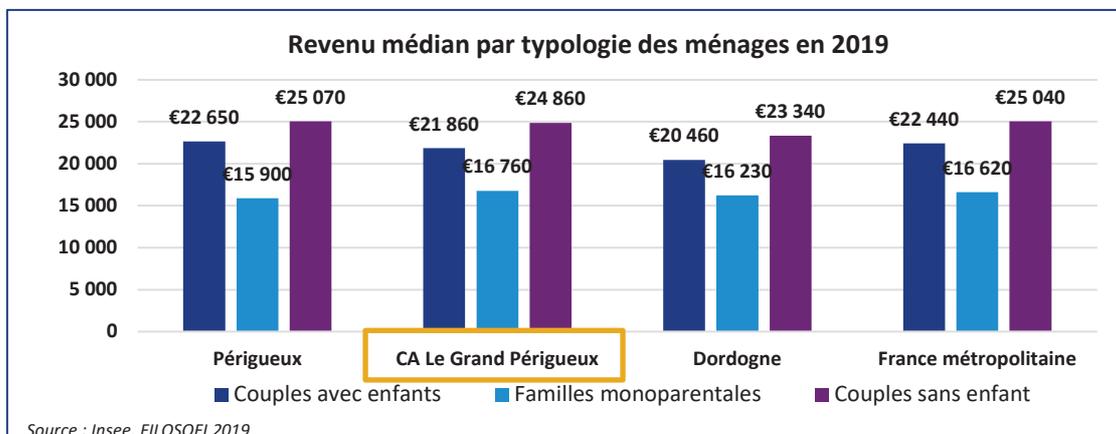


Une proportion de familles nombreuses faible au regard de l'échelle nationale

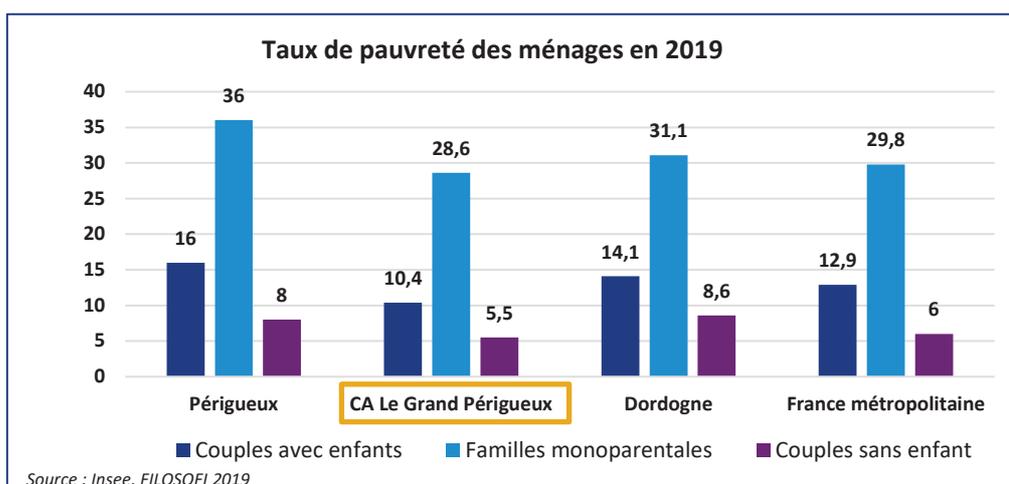


- **La CA Le Grand Périgueux compte 1 562 familles nombreuses**, représentant 5,4% des familles. Cette part est légèrement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (5,2%), mais nettement inférieure à celle observée à l'échelle nationale (9,1%). De plus, le nombre de familles ayant 3 enfants ou plus, est en baisse au sein de l'intercommunalité (-2,4%/an).
- A **Périgueux**, les familles nombreuses apparaissent légèrement plus représentées que sur l'ensemble du territoire (6,4). De plus, leur nombre diminue de 0,9%/an en moyenne.

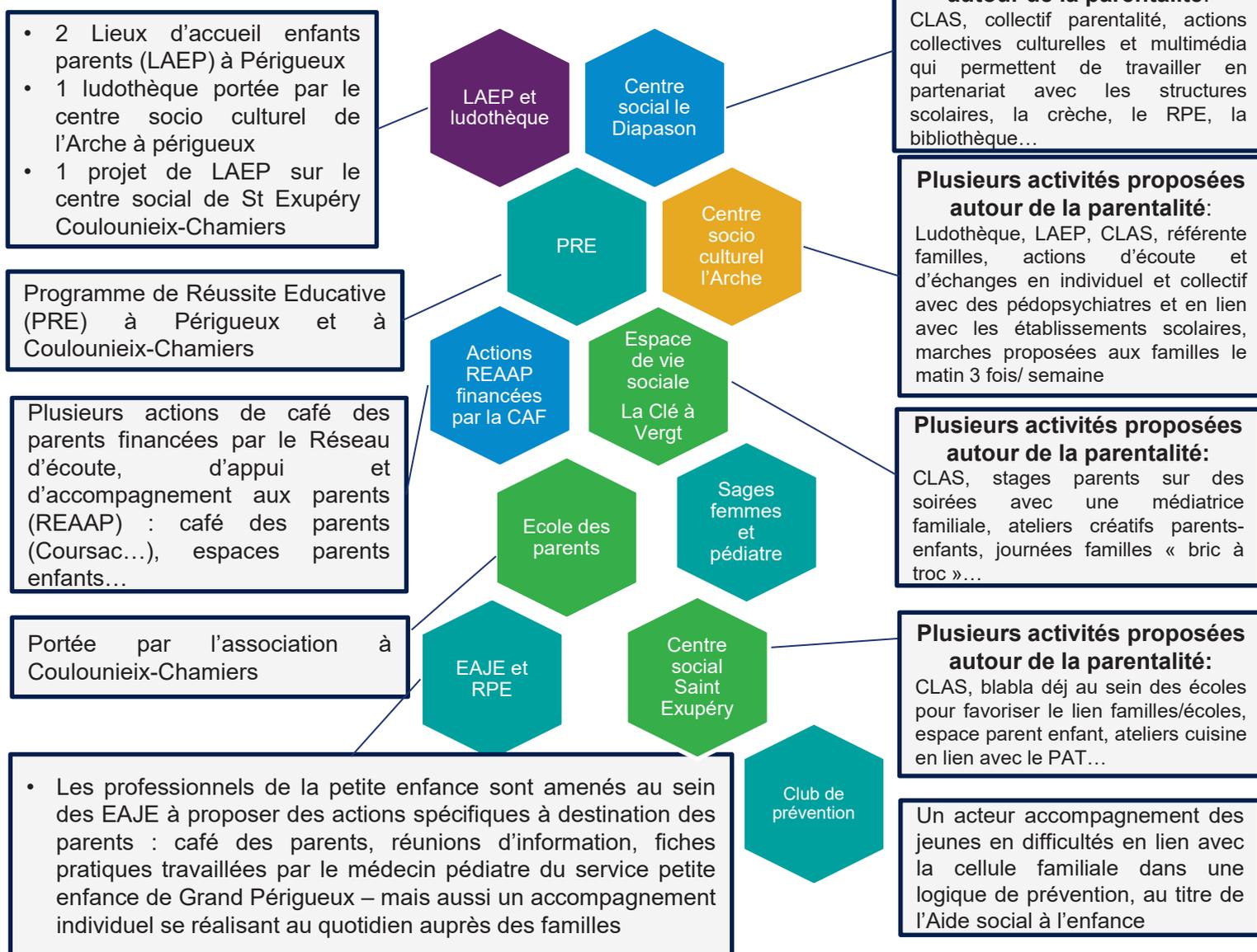
Des taux de pauvreté des familles faibles au regard des échelons de comparaison



- **Le revenu médian des familles monoparentales est nettement plus faible au sein de la CA de Grand Périgieux (16 760€) que celui des couples sans enfant (24 860€) et, dans une moindre mesure, des couples avec enfants (21 860€).** Le même constat est fait sur les échelons de comparaison. Le revenu médian des familles monoparentales reste toutefois légèrement plus élevé dans la CA, qu'en Dordogne ou en France métropolitaine (respectivement 16 230€ et 16 620€).
- Les revenus médians des **couples avec enfants** ou des **couples sans enfants** sont également supérieurs à ceux observés à l'échelle départementale mais inférieurs à ceux observés à l'échelle nationale.
- A **Périgieux**, alors que les revenus médians des couples avec enfants et sans enfant sont supérieurs à ceux observés sur l'ensemble de la CA, les familles monoparentales y semblent plus « fragilisées » sur le plan économique.
- Par ailleurs, **la CA de Grand Périgieux connaît des taux de pauvreté des familles faibles au regard des échelons de comparaison.** En effet, le taux de pauvreté des familles monoparentales du Grand Périgieux apparaît inférieur à celui du Département de 2,5 points (**28,6%** contre 31,1%) et le taux de pauvreté des familles avec enfants apparaît inférieur au Département de 3,7 points (10,4% contre 14,1%).
- A **Périgieux**, les taux de pauvreté des familles monoparentales et les couples avec enfants sont particulièrement élevés comparativement à l'ensemble du territoire (respectivement 36 et 16).



Un réseau d'acteurs intervenant dans le soutien à la fonction parentale



- Plusieurs acteurs sont amenés à accompagner les parents dans leur fonction parentale et proposer des actions de soutien à la parentalité
- Des espaces existent et fonctionnent globalement bien même si les enjeux financiers pour le maintien et le développement de ces actions restent prégnants
- Un **réseau sur la parentalité a été mis en place sur le Grand Périgueux et est piloté par la CAF**. Il doit néanmoins être relancé pour permettre, sur les groupes de territoire, d'aborder la veille et l'échange entre acteurs.

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017 signée entre l'Etat et la CNAF a ajouté un axe « parentalité » dans les schémas départementaux des services aux familles (SDSF). Celui-ci a permis le développement sur les territoires de dispositifs et d'actions d'accompagnement de la parentalité par la branche Famille. La COG 2018-2022 vise à consolider cette politique et sa territorialisation, via les CTG. Le Fonds national parentalité (Fnp) soutient le déploiement de ces actions pour atteindre l'objectif, d'ici 2022, d'un panier de service « parentalité » sur chaque EPCI constitué d'au moins une action REAAP, une action CLAS et une action LAEP. (Source : Circulaire 2019-012). **A ce titre, l'agglomération présente un panier parentalité complet.**

Des professionnels qui alertent sur les besoins d'accompagnement des familles et sur la nécessité de renforcer le soutien proposé

➤ Plusieurs professionnels interrogés constatent une évolution des relations parents-enfants sur le territoire : des parents en difficulté dans leur rôle parental, des enfants qui développent des troubles du comportement dès le plus jeune âge, des difficultés scolaires, des difficultés de travail sur la prévention avec les parents et une évolution tendance à hausse sur le département du nombre d'enfants confiés au titre de l'Aide sociale à l'enfance (737 en 2010 et 1 501 en 2020).

➤ Si des actions efficaces sont proposées notamment via les centres sociaux du territoire et au sein des quartiers politique de la ville, les partenaires et professionnels intervenant au quotidien auprès des familles constatent plusieurs limites aux actions conduites:

- Des **besoins qui progressent** mais des familles qui peuvent avoir du mal à se saisir de ces dispositifs parfois « stigmatisés public en difficulté »
- Des **actions principalement portées par les centres sociaux** mais des besoins en hausse sur les quartiers politique de la ville et finalement relativement peu d'acteurs sur l'ensemble du territoire pouvant porter ce type d'actions
- Des **difficultés pour le montage de projets communs** autour de la parentalité (enjeux financiers, RH...), des acteurs qui agissent de façon isolée sans réelle animation de coordination plus globale ni perspective notamment pour l'accompagnement de nouvelles familles
- Des **dispositifs fragiles**:
 - Uniquement 2 LAEP sur l'ensemble du territoire et qui sont basés sur Périgueux
 - Des dispositifs CLAS qui démontrent leur efficacité mais dont le portage financier n'est pas simple pour les associations et communes. A titre d'exemple, le CLAS porté par le centre social Saint Exupéry est soutenu par l'agglomération.
 - Des communes, notamment en milieu rural, qui tentent d'investir ce champ en proposant des cafés des parents, des actions financées dans le cadre du REAAP mais qui **peinent à mobiliser les familles**: Coursac, Sanilhac, Marsac-sur-l'isle...
 - Enfin, **très peu d'actions recensées et conduites à destination des parents d'adolescents**

*Le **Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)** constitue un espace de proximité fréquenté par les parents et les enfants de moins de 6 ans, avec un échange autour du jeu libre entre parents, enfants et accueillants.*

*Le **contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** est un dispositif gratuit d'accompagnement à la scolarité qui s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège et au lycée. L'enfant est accueilli hors des heures de classe par des accompagnateurs formés, qui proposent de l'aide dans l'organisation du travail personnel, mais aussi des projets culturels, des activités d'expression (théâtre, peintures), des ateliers informatique etc. Le CLAS s'adresse également aux parents pour les aider dans le suivi de la scolarité de leur enfant : compréhension du système scolaire, dialogue parents-enseignants etc. Les porteurs de projet CLAS sont soutenus financièrement par la CAF.*

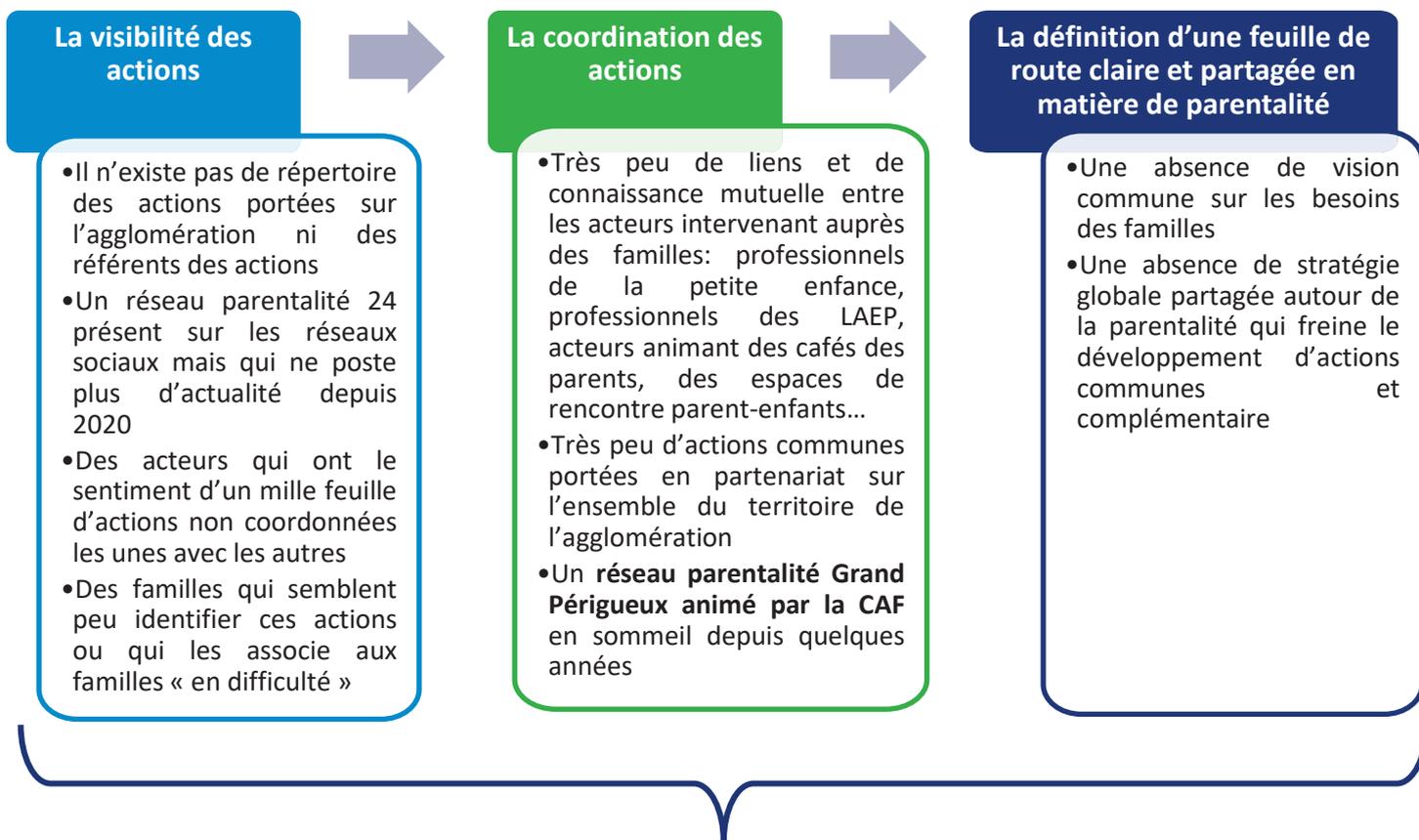
Pour améliorer l'accompagnement proposé aux familles ayant un enfant en bas âge ainsi que la couverture des besoins, il semble nécessaire de soutenir davantage les actions et dispositifs développés sur le territoire.

A titre d'exemple, il pourrait être pertinent de:

- Soutenir la création d'un nouveau **Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)**. Afin d'en favoriser l'accessibilité géographique des parents, plusieurs acteurs ont suggéré la création d'un **LAEP itinérant**
- **Poursuivre le soutien aux dispositifs CLAS** pour proposer un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.
- **Poursuivre la mobilisation du PRE** sur les communes concernées pour renforcer l'accompagnement des enfants et des familles, éventuellement au-delà des quartiers délimités comme prioritaires
- Relancer des dispositifs de groupes de paroles entre parents (ex: sur l'espace de vie social La Clé à Vergt)
- Travailler des **actions festives et ludiques communes en itinérance** sur le territoire de l'agglomération en partenariat avec les acteurs culturels et sportifs pour déconstruire l'image de la « parentalité en difficulté » et permettre aux familles de se rencontrer, d'échanger sur leur quotidien de parent avec des professionnels

Une lisibilité des actions qui fait défaut et des coordinations à renforcer

- Pour aller plus loin en matière d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale, il apparaît important de travailler sur 3 points insuffisamment développés actuellement sur le territoire :



- L'enjeu réside dans **l'animation et le pilotage** d'une véritable coordination partenariale en matière de soutien à la parentalité sur le territoire de l'agglomération.
- Il convient en s'appuyant sur les missions et ressources de la CAF de la Dordogne en tant que pilote du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)** de relancer le travail de réseau et partenarial autour de la parentalité:
 - Valorisation et communication sur les actions engagées
 - Création de liens entre les acteurs pour développer de nouveaux projets partenariaux
 - Veille sur les besoins des familles sur le territoire de l'EPCI en lien notamment avec le conseil départemental, les professionnels intervenant auprès des familles ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans le SDSF (Education Nationale, préfecture, EPCI, communes...)
 - Développement de nouvelles actions locales: LAEP, café des parents...

A

Familles et parentalité

Principaux atouts

- Un réseau d'acteurs intervenant en soutien de la fonction parentale
- Un panier de service « parentalité » sur l'agglomération qui répond aux exigences de la COG 2018-2022 puisque le territoire dispose d'au moins une action REAAP, une action CLAS et une action LAEP.
- Un souhait partagé par les acteurs de proposer une diversité de dispositifs : LAEP, CLAS, actions REAAP, café des parents, espaces rencontres...

Principaux points d'attention

- De manière générale, **une faible visibilité sur les besoins des familles** sur l'ensemble du territoire intercommunal en matière de parentalité : des indicateurs de vulnérabilité qui amènent les professionnels à s'interroger sur le diagnostic (évolution du nombre de familles monoparentale, évolution du nombre de situations traitées par l'aide sociale à l'enfance...)
- Des **actions et dispositifs participant au soutien de la fonction parentale insuffisamment connus** des familles mais aussi des professionnels
- **Peu d'actions portées au sein des communes rurales** malgré des besoins observés par les élus et professionnels et des communes qui restent démunies pour le montage d'action sans soutien ni coordination
- Des professionnels qui font état **d'un manque de coordination** (très peu de projets communs) et de pilotage d'une politique de soutien à la parentalité (absence de feuille de route partagée)
- Un **manque d'actions à destination des parents d'adolescents**
- **Une place croissante des écrans** au sein des cellules familiales invitant les acteurs à s'interroger sur des actions à mener sur cette thématique (développement de l'enfant, cohésion familiale, repères éducatifs...)

A

Familles et parentalité

Plusieurs réflexions à impulser collectivement en faveur de l'accompagnement des familles et de la parentalité

1. **Clarifier les objectifs en matière de soutien à la parentalité et définir une définition partagée sur l'ensemble de l'agglomération**
 1. A l'échelle des EAJE, reposer une définition partagée et une feuille de route suite à la crise sanitaire
 2. S'appuyer sur le travail du SDSF à décliner et à animer avec la CAF au niveau local
2. **Envisager le développement de nouvelles actions pour mieux répondre aux besoins**
 1. Mettre en place d'un LAEP itinérant notamment sur les **communes périurbaines et rurales**
 2. Soutenir le développement de CLAS et de PRE au-delà des territoires politique de la ville, en lien avec les financeurs : *faire connaître les modalités de financements aux communes rurales, accompagner dans le montage de dossiers, mutualiser les projets entre communes, s'inspirer des outils...*
 3. Réfléchir à des projets partagés, éventuellement itinérants, à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération en partenariat (ex: sur la thématique des écrans; auprès de parents d'adolescents; autour de la vie sexuelle et affective des adolescents; autour du jeu...)
 1. *En particulier, travailler la parentalité avec les parents d'adolescents et avec les parents d'enfants en situation de handicap*
 2. *Articuler cette réflexion avec l'action itinérante du Contrat Local de Santé - CLS (villa santé mobile) pour investir des thématiques telles que les écrans, les addictions – échanger avec les communes sur leur volonté d'accueillir ce dispositif*
3. **Relancer des actions ou dispositifs mis en sommeil lors de la crise de la crise sanitaire**
 1. les cafés des parents au sein des EAJE, au sein des centres sociaux, actions avec le centre hospitalier, actions partenariales entre le service petite enfance et le spectacle vivant...
4. **Renforcer les coordinations et actions communes**
 1. Relancer le réseau parentalité à l'échelle du Grand Périgueux
 2. Renforcer la coordination avec la CAF pour impulser une information articulée et commune sur les dispositifs d'accompagnement de la parentalité ou d'autres actions
 3. Renforcer les liens entre le service Petite Enfance et les LAEP
5. **Améliorer l'information et la visibilité des actions**
 1. Réfléchir à travailler ensemble une information auprès des familles de droit commun (actions d'information auprès des futurs parents comme préalablement fait) : *cartographie, site internet, accompagnement vers l'offre...*

02

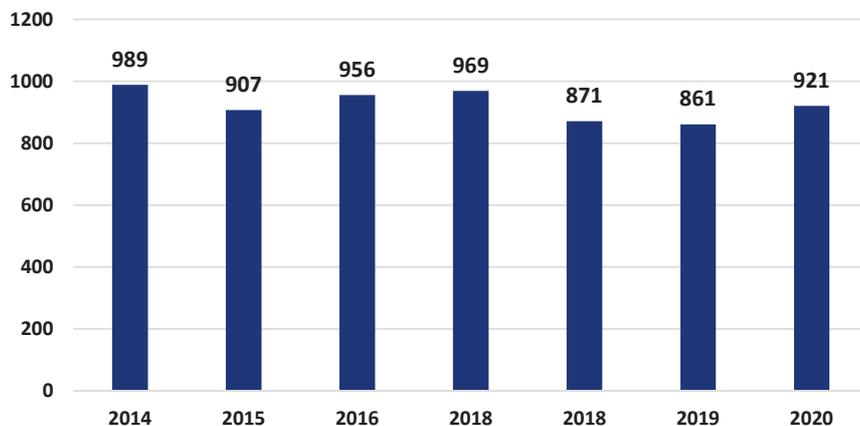
B

Petite enfance



Un léger regain des naissances en 2020

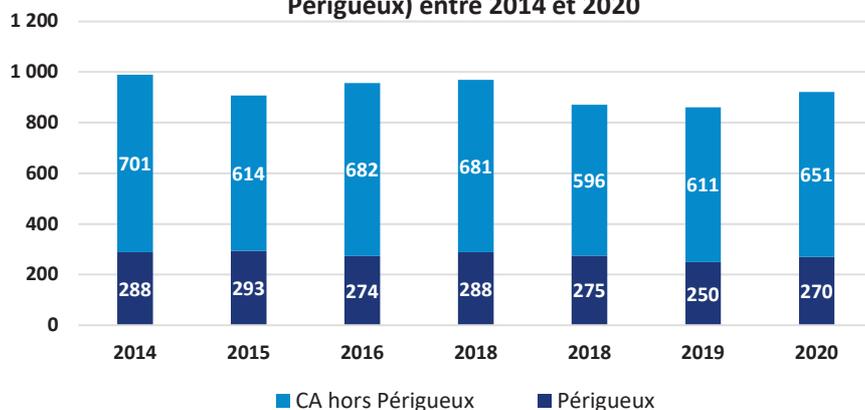
Evolution du nombre de naissances à l'échelle la CA



Source : Insee, Etat Civil 2014 à 2020

- Le nombre de naissances au sein de Grand Périgueux a diminué en 2015, puis a augmenté jusqu'en 2017, avant de diminuer fortement en 2018.
- En 2020, le nombre de naissances connaît, à nouveau, une hausse et le territoire enregistre ainsi 921 naissances, soit 60 de plus que l'année précédente.
- A Périgueux, 270 naissances sont enregistrées en 2020, représentant 29,3% des naissances du territoire. Cette part est restée relativement stable depuis 2014.

Décomposition du nombre de naissances (Périgueux, CA hors Périgueux) entre 2014 et 2020



Source : Insee, Etat Civil 2014 à 2020

	Naissances en 2020
Agonac	14
Annesse-et-Beaulieu	14
Antonne-et-Trigonant	13
Bassillac et Auberoche	46
Boulazac Isle Manoire	92
Bourrou	1
Chalagnac	6
Champcevinel	19
Chancelade	39
La Chapelle-Gonaguet	6
Château-l'Évêque	27
Cornille	4
Coulounieix-Chamiers	69
Coursac	20
Creysensac-et-Pissot	2
La Douze	14
Église-Neuve-de-Vergt	1
Escoire	2
Fouleix	5
Grun-Bordas	1
Lacropte	7
Manzac-sur-Vern	2
Marsac-sur-l'Isle	31
Mensignac	10
Sanilhac	36
Paunat	1
Périgueux	270
Razac-sur-l'Isle	17
Val de Louyre et Caudeau	10
Saint-Amand-de-Vergt	3
Saint-Crépin-d'Auberoche	2
Saint-Geyrac	2
Saint-Mayme-de-Péreyrol	1
Saint-Michel-de-Villadeix	2
Saint-Paul-de-Serre	6
Saint-Pierre-de-Chignac	7
Salon	3
Sarliac-sur-l'Isle	5
Savignac-les-Églises	8
Sorges et Ligueux en Périgord	12
Trélissac	73
Vergt	15
Veyrines-de-Vergt	3
CA Le Grand Périgueux	921

Source : Insee, Etat civil 2020

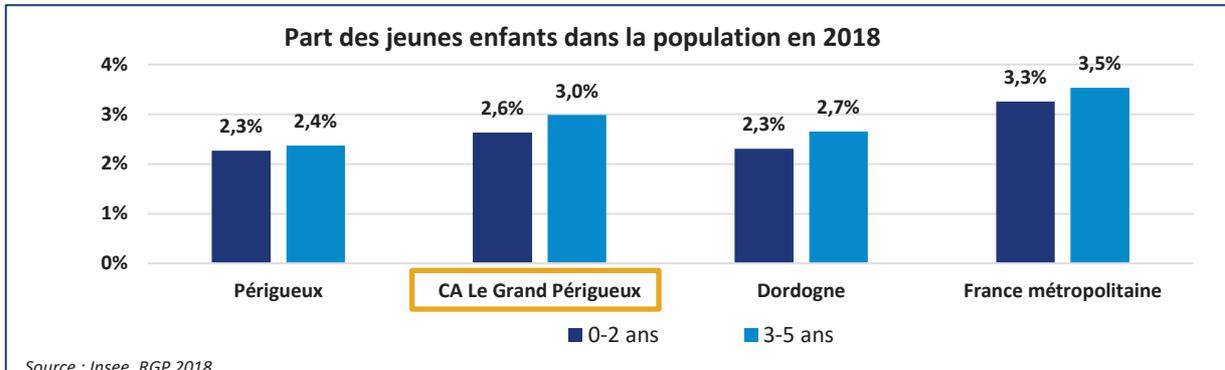
Une proportion de jeunes enfants plus importante qu'à l'échelle départementale



2 728 enfants
de 0-2 ans

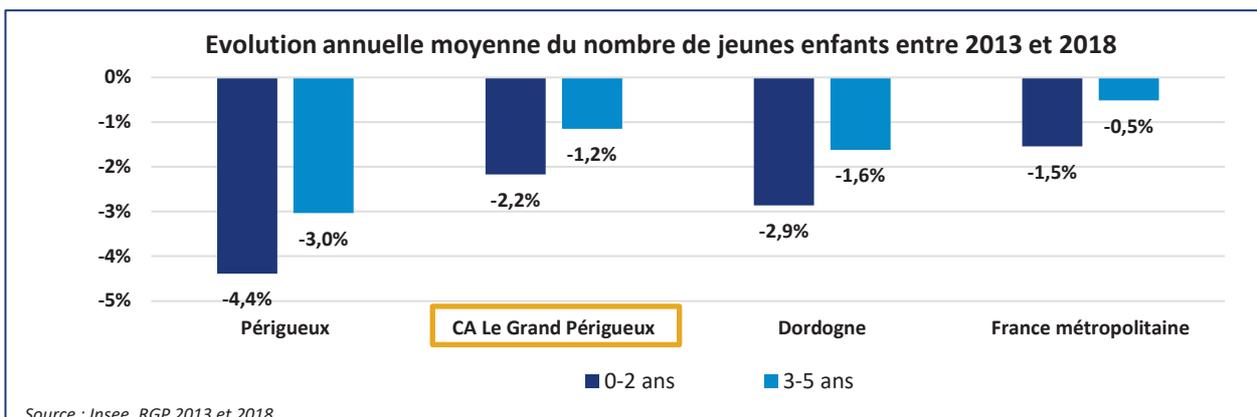


3 096 enfants
de 3-5 ans



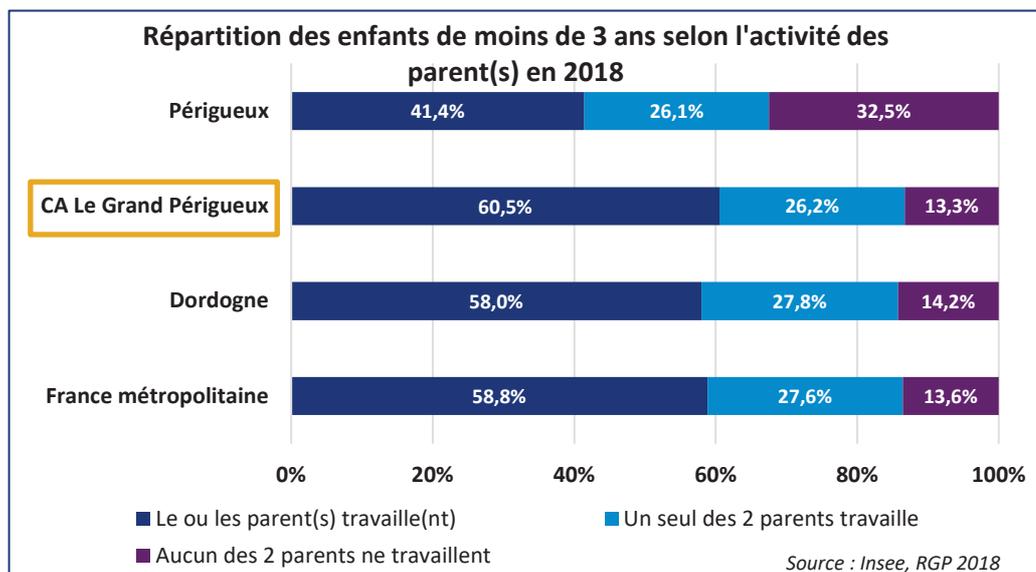
- La CA du Grand Périgieux compte une proportion de jeunes enfants de moins de 3 ans (2,6%) supérieure à celle du Département (2,3%), mais nettement inférieure à celle observée en France métropolitaine. Les moins de 3 ans sont d'autant plus représentés dans les communes du sud-ouest du territoire, notamment à Grun-Bordas (6,2%, 19 0-2 ans).
- Il en va de même pour la population de jeunes enfants âgés de 3 à 5 ans qui apparaît plus représentée au sein de la CA (3,0%) qu'à l'échelle départementale (2,7%), mais moins qu'à l'échelle nationale (3,5%). Les proportions de jeunes enfants âgés de 3 à 5 ans sont également les plus importantes dans des communes rurales du sud-ouest de l'intercommunalité.
- A Périgieux, les jeunes enfants âgés de 0-2 ans et de 3-5 ans sont moins représentés parmi la population totale qu'à l'échelle du Grand Périgieux (respectivement 2,3% et 2,4%).

Une diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire



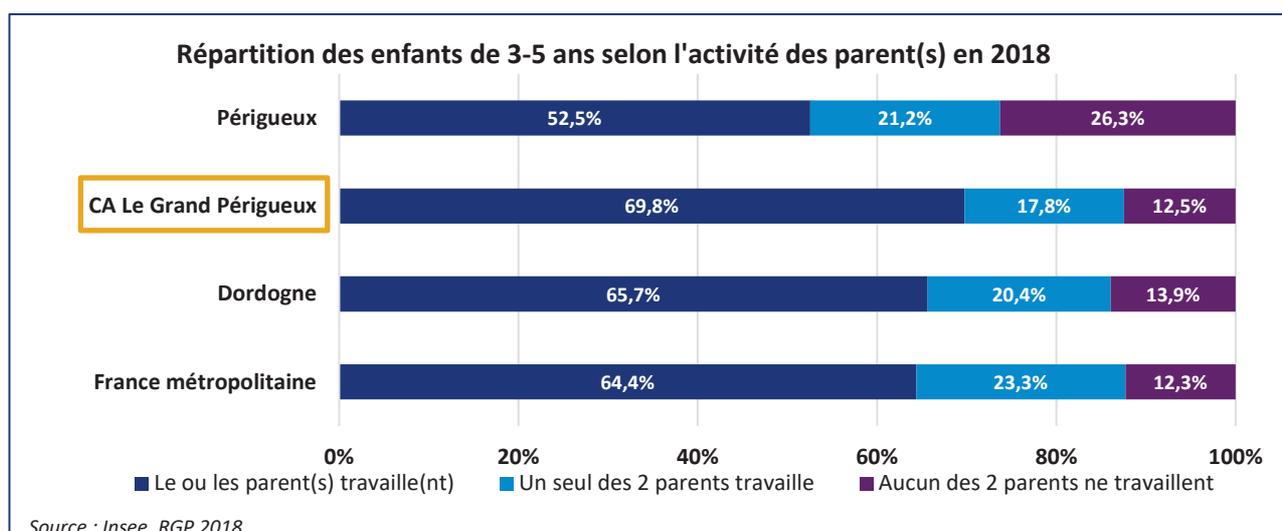
- Le nombre de jeunes enfants âgés de 0 à 2 ans au sein de la CA est passé de 3 045 en 2013 à 2 728 en 2018, représentant une baisse annuelle moyenne de **-2,2%**, inférieure à la baisse départementale (-2,9%/an), mais plus marquée que la baisse nationale (-1,5%/an).
- En parallèle, la CA de Grand Périgieux a perdu 185 enfants âgés de 3 à 5 ans entre 2013 et 2018, représentant une **baisse annuelle moyenne de -1,2%**. Une fois encore, cette diminution apparaît moins marquée qu'à l'échelle du Département (-1,6%) mais plus de deux fois plus rapide qu'en France métropolitaine (0,5%/an).
- A Périgieux, le nombre de jeunes enfants âgés de 0 à 2 ans et âgés de 3 à 5 ans diminue à un rythme soutenu au regard des échelons de comparaison (respectivement -4,4%/an et -3,0%/an).⁴⁷

Une proportion de jeunes enfants dont les parents travaillent élevée au regard des échelons de comparaison



A l'aune de la crise sanitaire, il sera important de veiller aux évolutions sociétales qui s'installent et peuvent avoir un impact sur les services d'accueil du jeune enfant : notamment le développement du télétravail et l'augmentation du temps de travail partiel pour se recentrer sur la vie familiale.

- Au sein de la CA de Grand Périgueux, **60,5% des jeunes enfants âgés de 0-2 ans et 69,8% de ceux âgés de 3 à 5 ans ont deux parents qui travaillent**. Ces proportions, en particulier celle observée chez les enfants de 3-5 ans, sont **élevées au regard du Département et de la France métropolitaine**.
- En revanche, dans la ville de **Périgueux**, seuls 41,4% des enfants de 0-2 ans ont leurs deux parents en situation d'emploi. Par ailleurs, près d'un enfant de 0-2 ans sur trois n'a aucun parent qui travaille (32,5%). Ces enfants sont moins représentés parmi les 3-5 ans, mais leur part reste près de deux fois supérieure à celle observée sur les territoires comparaison.
- Les proportions d'enfants dont **aucun des parents ne travaillent** sont également élevées dans les communes de Val de Louyre et Caudeau (5 - 25,0% des 0-2 ans et 20 - 57,2% des 3-5 ans) et de Vergt (10 - 24,8% des 0-2 ans et 5 - 16,3 % des 3-5 ans).



Ces constats, en lien avec le taux de chômage important sur le territoire peuvent soulever un enjeu de renforcement des actions en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes parents (en travaillant par exemple sur une offre d'accueil avec des horaires élargis ou en augmentant le nombre de places d'accueil sur le territoire afin de permettre plus de souplesse).

Des disparités territoriales concernant l'évolution des jeunes enfants et le taux de couverture



2 728 enfants
de 0-2 ans



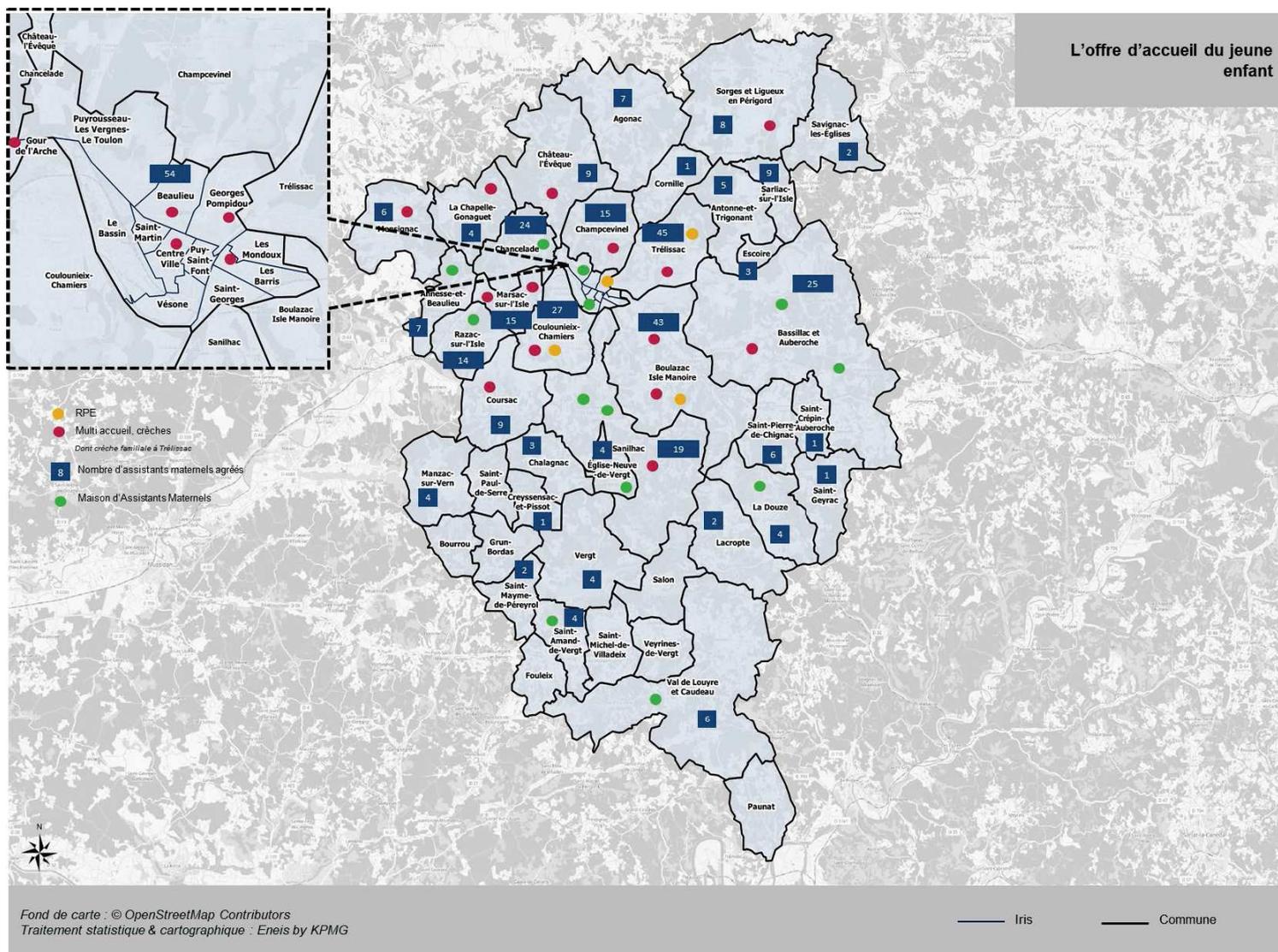
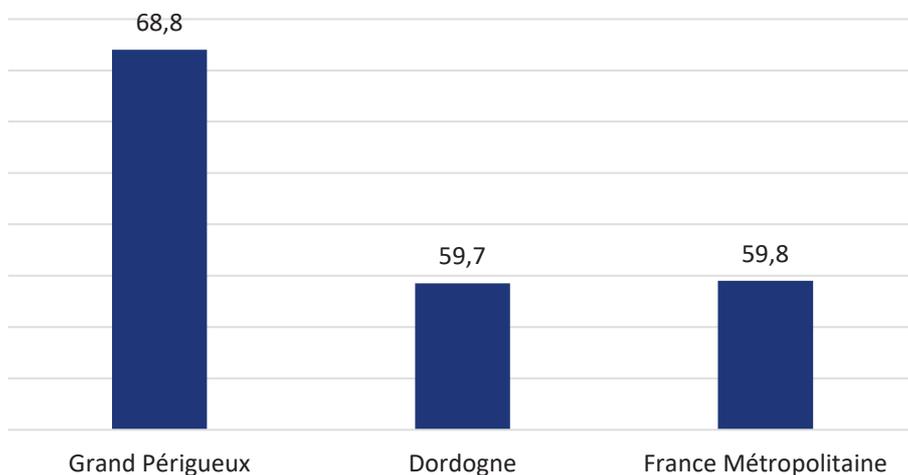
3 096 enfants
de 3-5 ans

	Evolution annuelle moyenne entre 2013 et 2018		Taux de couverture (2019)	Ville ayant une structure collective
	0-2 ans	3-5 ans		
Agonac	-5,40%	-1,90%	55,8	
Annesse-et-Beaulieu	1,30%	-3,30%	60,2	
Antonne-et-Trigonant	1,70%	-4,80%	36,9	
Bassillac et Auberoche	-2,10%	-1,60%	47,1	1 crèche
Boulazac Isle Manoire	-0,30%	1,30%	73,4	2 crèches
Bourrou	12,20%	15,20%	0	
Chalagnac	14,10%	4,80%	53,8	
Champcevinel	5,90%	7,20%	71,4	1 micro-crèche
Chancelade	2,20%	-2,30%	57,8	
La Chapelle-Gonaguet	-7,20%	-2,00%	107,5	
Château-l'Évêque	0,40%	-0,60%	50,5	1 micro-crèche
Cornille	13,60%	2,60%	135,9	1 crèche
Coulounieix-Chamiers	-4,30%	-1,70%	76,9	
Coursac	-0,10%	0,70%	69	1 micro-crèche
Creysensac-et-Pissot	-1,80%	-17,60%	57,2	
La Douze	-15,00%	1,40%	55,5	
Église-Neuve-de-Vergt	-3,30%	-7,20%	58,4	
Escoire	-16,70%	-9,70%	239,4	
Fouleix	5,70%	6,40%	0	
Grun-Bordas	10,60%	10,10%	25	
Lacropte	-7,80%	7,20%	24,3	
Manzac-sur-Vern	-3,10%	-8,80%	57,7	
Marsac-sur-l'Isle	-3,50%	-2,00%	88,5	1 crèche 1 micro-crèche
Mensignac	-2,00%	-3,20%	97	
Sanilhac	-1,70%	-0,80%	35,9	1 micro-crèche
Paunat	-7,00%	-21,80%	0	
Périgueux	-4,40%	-3,00%	81,3	5 crèches
Razac-sur-l'Isle	-0,60%	5,10%	59,1	
Val de Louyre et Caudeau	-7,60%	-1,60%	41,9	
Saint-Amand-de-Vergt	-2,10%	9,90%	75,1	
Saint-Crépin-d'Auberoche	-4,20%	0,20%	36,8	
Saint-Geyrac	-1,10%	4,70%	111,4	
Saint-Mayme-de-Péreyrol	-14,70%	13,30%	113,4	
Saint-Michel-de-Villadeix	-3,20%	14,10%	0	
Saint-Paul-de-Serre	-3,10%	6,90%	43,1	
Saint-Pierre-de-Chignac	-1,50%	2,60%	44,7	
Salon	-8,60%	-7,80%	0	
Sarliac-sur-l'Isle	2,20%	-1,70%	104,5	
Savignac-les-Églises	9,10%	-7,80%	22,5	
Sorges et Ligueux en Périgord	-2,00%	-11,00%	99	1 micro-crèche
Trélissac	1,60%	1,70%	88,1	1 micro-crèche
Vergt	-5,00%	-4,40%	42,5	
Veyrines-de-Vergt	-4,90%	-2,30%	108,2	
CA Le Grand Périgueux	-2,20%	-1,20%	68,8	

Un taux de couverture global important sur le territoire et supérieur aux échelons de comparaison

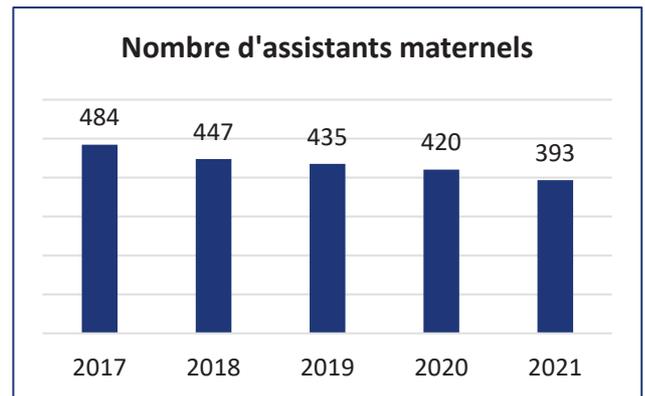
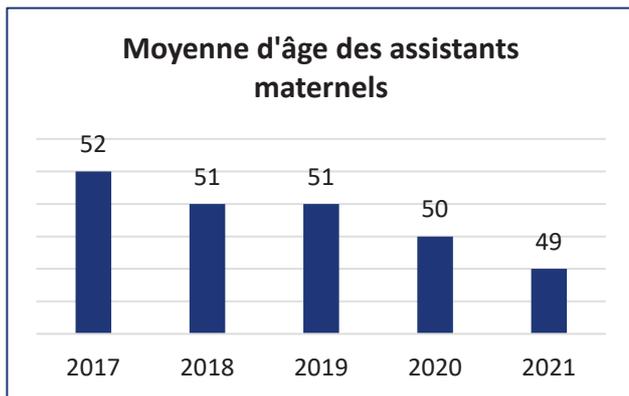
- Le taux de couverture indique le nombre de places d'accueil formel du jeune enfant au regard de cent jeunes enfants.
- Grand Périgueux accueille un taux de couverture très favorable et nettement au dessus des échelons de comparaison.
- Néanmoins, il reste légèrement en deçà des objectifs de la Caf fixés à 70% de taux de couverture

Taux de couverture global de l'accueil du jeune enfant (2019)



Une offre individuelle maillant le territoire dont le soutien est à poursuivre au regard de la baisse du nombre d'assistants maternels

- En 2021, **393** assistants maternels agréés sont recensés sur le territoire. Certaines communes concentrent un nombre important d'assistants maternels, ainsi pour :
 - Périgueux : 54 assistants maternels
 - Trélissac : 45 assistants maternels
 - Boulazac Isle Manoire : 43 assistants maternels
- **Les enjeux de renouvellement des professionnels (crise de vocation, vieillissement...) sont nationaux mais peuvent avoir des effets locaux forts dans la réponse aux besoins d'accueil des familles.** A titre d'exemple, ces deux dernières années, la Dordogne a connu une baisse de -11% d'assistants maternels et -9% de places agréées (source : PMI). Si la CA observe une stabilité de l'âge moyen des assistants maternels, la baisse notable du nombre d'assistants maternels souligne les enjeux de valorisation du métier dans un contexte de crise de vocation.



Source : Conseil départemental / PMI, 2017-2021

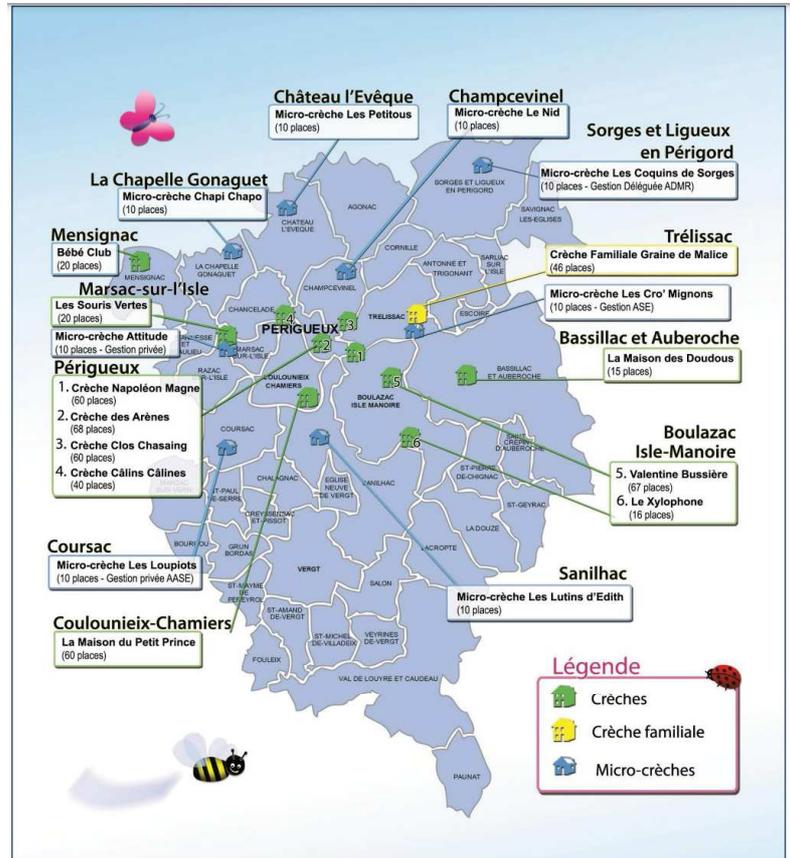
- **Au-delà du taux de couverture, le maintien de la diversité de l'offre d'accueil reste un enjeu important pour répondre aux besoins locaux et différenciés des familles.** Le renforcement du portage du SDSF pourrait permettre d'investir des actions de plus grande ampleur en faveur de la valorisation des métiers de la petite enfance, dont celui d'assistant maternel fait partie, en coordination avec les missions des RPE. De manière générale, **la valorisation de l'accueil individuel auprès des parents reste un travail à poursuivre, les parents sollicitant d'abord spontanément une demande en collectif.**

Une soutien au développement de MAM qui pourrait être poursuivi et renforcé, notamment dans les territoires ruraux

- **Treize Maisons d'assistants maternels (MAM) sont recensées sur le territoire.** Si cette offre continue de relever de l'accueil individuel, le format permet autant de lutter contre l'isolement des professionnels que de proposer un accueil en collectif des enfants. **Afin de répondre aux objectifs de maillage du territoire en offre et de soutien à l'accueil individuel, il pourrait être intéressant de creuser le soutien que les collectivités locales peuvent apporter à l'installation de MAM.** A titre d'exemple, les communes de Vergt, Val de Louyre et Caudeau, Eglise Neuve de Vergt, entre autres, ont pu soutenir l'installation d'une MAM (ex. rénovation d'un local...). Toutefois, en tant qu'accueil relevant de la dynamique d'équipe des assistants maternels concernés, les projets n'aboutissent pas toujours et les MAM ne sont pas toujours des modèles pérennes.

Une offre collective d'accueil du jeune enfant étoffée sur le territoire mais différents enjeux locaux d'adéquation de l'offre aux besoins

- Parmi les 43 communes de l'agglomération, treize disposent d'au moins une crèche ou une micro-crèche. **Parmi les 19 structures existantes, 8 sont des micro-crèches et permettent de mailler amplement le territoire.** Quatre structures ne sont pas gérées par le Grand Périgueux (les gestionnaires étant Action Solidarité Entraide, Sodexo, Centre Hospitalier). **Les structures gérées en propre par le Grand Périgueux concernent 15 structures : 10 crèches, 4 micro-crèches et 1 crèche familiale.** Ces structures communautaires permettent de proposer **518 places** pour près d'un **millier** d'enfants annuellement. La crèche familiale propose un modèle singulier d'accueil d'enfants chez des assistants maternels employés pour une facturation en Prestation de Service Unique.



Source : Services du Grand Périgueux

- **Si le territoire est bien pourvu en structures d'accueil collectif, une tension peut s'observer sur la partie Est du territoire, notamment sur les communes de Boulazac, Trélassac et Bassillac.** Ce constat est à mettre en parallèle d'une offre relativement déséquilibrée entre l'Est et l'Ouest du territoire. De même, le Sud du territoire (Pays vernois) est dépourvu en offre.
- De fait, certaines communes affichent un taux de couverture nul, soulignant une absence d'offre collective et individuelle sur ces communes, en dépit d'une augmentation parfois positive du nombre de jeunes enfants, ainsi pour Bourrou, Fouleix, Saint-Michel-de-Villadeix. Toutefois, ces communes sont à proximité d'un multi-accueil hors territoire (Beauregard et Bassac, 24 places) et des MAM de Saint-Amand, Val de Louyre et Eglise Neuve.
- **La crèche familiale de Trélassac connaît, comme à l'échelle nationale pour ce type de structure, un enjeu de redynamisation et soulève un autre enjeu de maintien d'un taux de couverture satisfaisant** (en 2022, 19 places recensées pour 8 assistants maternels). De fait, la baisse de la capacité d'accueil et le départ en retraite prochain de plusieurs professionnels font signe vers le besoin de réfléchir à l'évolution de cette structure : implantation d'une « crèche familiale en étoile » avec la relocalisation des assistants maternels au sein de locaux ou rattachés à des établissements sur le territoire, arrêt progressif de ce modèle et développement d'une structure collective sur le secteur...
- **Plus largement, il pourrait être intéressant de réfléchir à développer un outil d'observatoire porté par le Grand Périgueux, sur les besoins d'accueil du jeune enfant** comprenant des indicateurs sociodémographiques (naissance, familles de jeunes enfants) autant que d'activité des structures (remplissage, attente...).

L'accueil inclusif, un enjeu fort à appréhender dès la petite enfance avec le soutien renforcé des professionnels, des enfants et des familles

- **L'accueil inclusif est un enjeu majeur qui se pose dès la petite enfance**, pour tout enfant reconnu précocement en situation de handicap (notification MDPH) mais aussi pour tout enfant à besoins spécifiques éventuellement non encore reconnus comme un handicap. La loi ASAP de 2020 prévoit la mise en place au sein de chaque structure d'un référent santé et accueil inclusif.
- **Toutefois, les professionnels de la petite enfance sont parfois mis en difficultés pour des enfants ayant un trouble manifeste ou émergent de comportement**, éventuellement lié au spectre autistique, ceci au regard d'une faible structuration des acteurs du territoire en matière de dépistage et d'accompagnement des structures de droit commun.
- Le **Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)** relève directement du Conseil départemental et disposait d'un début de partenariat avec les EAJE du Grand Périgueux, même s'il pourrait être intéressant de relancer le projet de convention. Cependant, la structure est confrontée à une forte liste d'attente (2-3 mois pour un premier rendez-vous, entre 6 et 9 mois pour une intervention). **Le handicap reste à l'échelle de la Dordogne un champ insuffisamment investi**, comme en témoigne l'absence de pôle ressource handicap départemental. **Le manque de moyens humains, financiers dédiés au handicap, de temps partenariaux consacrés et les enjeux de recrutement que connaissent les structures peuvent être des freins au soutien des professionnels de droit commun dans la bonne mise en place de l'accueil inclusif et l'accompagnement du parcours des enfants.**
- Par ailleurs, **la question du handicap telle qu'abordée sur la petite enfance interroge plus directement la détection précoce** et la capacité pour les professionnels de réaliser ce premier repérage. Si les formations en la matière restent à poursuivre et renforcer auprès des professionnels pour leur **proposer des outils concrets** et un « premier regard clinique », il pourrait être intéressant de **rendre plus appropriée la grille de repérage** (nationale) diffusée par la PMI. Une grille de repérage a été réalisée en interne avec l'appui d'un pédiatre référent santé et accueil inclusif.
- Le service Petite enfance s'est mobilisé pour entamer un travail de formation des professionnels dans le repérage précoce mais constate que, malgré le repérage, il demeure des difficultés pour mener un premier diagnostic et entamer un parcours de soin et d'accompagnement de la familles et de l'enfant en raison d'un manque d'acteurs sur ce champ et d'un engorgement des structures.
- **Il pourrait être intéressant de clarifier les dispositifs mobilisables et acteurs ressources pour venir en soutien aux acteurs de droit commun** accueillant des jeunes enfants pouvant avoir des besoins spécifiques.

Une possibilité d'accueil en occasionnel à valoriser davantage

- **Les taux de remplissage des structures communautaires permettent en l'état un accueil en occasionnel de jeunes enfants le mercredi et les vacances scolaires.** S'il n'existe pas sur le territoire de dispositifs spécifiques favorisant l'insertion professionnelle des parents, il peut être intéressant de creuser la visibilité de ces créneaux d'accueil de l'enfant pour enclencher une dynamique préparatoire à la reprise d'activité des parents et ceci, dans le respect du rythme de l'enfant.
- Par ailleurs, **l'accueil occasionnel peut être une réponse à la fois à un besoin de répit parental autant que de socialisation des jeunes enfants.** De fait, le Conseil départemental investit une politique de prévention en accueil d'enfants auprès d'assistants maternels dans une logique de prévention de risques fragilités familiales. Il pourrait être pertinent de pouvoir réfléchir au besoin de renforcement de la socialisation des jeunes enfants pour lutter contre l'isolement de familles et d'enfants.

L'accès à un mode d'accueil, un frein périphérique à l'emploi qui reste minoritaire pour l'ensemble des demandeurs d'emploi

- Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi du Grand Périgueux, recensés par Pôle Emploi, et déclarant un frein périphérique à l'emploi (36% du total des demandeurs d'emploi) **l'exclusion numérique, la santé, la mobilité et les difficultés financières ressortent avant les contraintes familiales** (essentiellement relatives à l'accès à un mode d'accueil) parmi les freins périphériques déclarés des demandeurs d'emploi. De plus, **ce frein est moins prégnant pour la CA que pour la Dordogne** (5% des demandeurs d'emploi déclarant un frein périphérique, contre 5,8%). Enfin, en filtrant les demandeurs d'emploi féminins, ce frein périphérique concerne 8% des demandeuses d'emploi pour la CA et reste toujours derrière les premiers freins mentionnés (numérique, santé, mobilité, précarité).
- Toutefois, si ces situations peuvent advenir, Pôle Emploi peut proposer une aide, complémentaire des allocations CAF, pour l'accès à un mode d'accueil des familles en insertion ou formation, **l'aide à la garde d'enfants pour les parents isolés (AGEPI).**
- En outre, **il pourrait être intéressant de renforcer le partenariat entre Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et le service Petite Enfance en faveur : d'une meilleure connaissance des RPE par les conseillers Pôle Emploi et d'une meilleure communication autour des aides disponibles (AGEPI).**

Une articulation entre la petite enfance et la parentalité à renforcer

- Si l'accompagnement de la parentalité peut concerner toute famille ayant des enfants de toute tranche d'âge, **les jeunes parents et parents de jeunes enfants peuvent avoir parfois davantage de besoins en matière d'accompagnement dans leur rôle de parents et de compréhension du développement de l'enfant** (à ce titre, l'accompagnement des familles et d'éventuelle dépression post-partum occupe une place importante dans la dynamique des « 1000 premiers » jours).
- En outre, la crise sanitaire a pu mettre en difficulté les relations de proximité entre les professionnels et les familles, or les professionnels font un travail quotidien d'accompagnement auprès des parents. **Il pourrait être pertinent de renforcer l'investissement de la parentalité par le service d'accueil du jeune enfant** : renforcement des ateliers REAAP et temps d'échanges au sein des EAJE en capitalisant sur les fêtes des crèches et cafés des parents, meilleure passerelle avec les LAEP et soutien au renforcement des LAEP, meilleure coordination entre la CAF, la PMI et le service Petite enfance...

Quatre Relais Petite Enfance (RPE) maillant le territoire dont la visibilité peut être à renforcer auprès des acteurs et élus locaux

- **Le Relais Petite Enfance (RPE) est le nouveau nom de l'ancien Relais d'Assistants Maternels (RAM), depuis la loi ASAP de 2020, ayant conduit à un étoffement de leurs missions** : notamment le guichet unique et l'accompagnement global des familles et la valorisation de l'accueil individuel et professionnalisation des assistants maternels. **Le territoire accueille aujourd'hui quatre RPE sectorisés, au Centre, Ouest, Nord et Sud de la CA.** Il pourrait être pertinent de renforcer l'accompagnement des RPE dans l'appropriation de leurs nouvelles missions pour aller dans une logique proactive de renforcement de l'accès à la formation des assistants maternels de manière harmonisée et sur l'ensemble du territoire.
- **Malgré la dimension ressource de ce service, sa sectorisation, les missions intégrées qui sont les siennes en matière d'accès des familles à l'offre d'accueil, les RPE restent peu connus dans leurs missions auprès des acteurs et élus locaux.** Le renforcement de leur visibilité permettrait d'orienter plus facilement les familles et professionnels vers ces structures et enfin vers une offre d'accueil adapté aux besoins des familles. Pour ce faire, un travail de présentation aux élus, de diffusion de documentations, « d'aller vers » les services de mairie pourrait être envisagé pour présenter synthétiquement les services ressources.
- Par ailleurs, les partenaires ont souligné le besoin de réfléchir au renforcement des ateliers d'éveil animés par les RPE à destination des assistants maternels.

Un accompagnement de familles fragiles qui pourrait être à renforcer pour favoriser leur accès à l'offre

- **Selon l'enquête qui a été réalisée sur plusieurs territoires de la Nouvelle-Aquitaine, concernant les modes de garde des familles monoparentales, il ressort sur les QPV du Grand Périgueux, comme sur d'autres territoires comparables, que les familles à faibles revenus sollicitent très peu les modes de garde.** Les familles allophones, très présentes dans ces quartiers, cumulent des difficultés supplémentaires d'accès aux droits, de connaissance des dispositifs et de réalisation des démarches.
- Si le nombre de places en accueil collectif reste en l'état relativement satisfaisant sur le territoire du Grand Périgueux, l'accompagnement des familles fragiles et la réponse à des besoins spécifiques peuvent rester un axe de travail, en particulier dans les QPV, où les familles cumulent souvent les difficultés : difficultés de mobilité, faible visibilité de l'offre et des démarches à réaliser, parcours d'insertion complexe (apprentissage de la langue, formation), monoparentalité forte, besoin d'accueil pour du temps partiel, faibles revenus... **Par conséquent, les RPE ont toute leur place pour poursuivre et renforcer leur visibilité auprès des familles et acteurs du territoire, pour faire valoir leur mission d'accompagnement global vers un mode d'accueil répondant aux besoins des familles et faire davantage remonter les besoins spécifiques pouvant justifier de revoir l'offre existante** (horaires atypiques, accueil occasionnel, etc.).

Principaux atouts

- Un léger regain des naissances entre 2019 et 2020
- Une proportion de jeunes enfants plus importante qu'à l'échelle départementale
- Une proportion de jeunes enfants dont les parents travaillent élevée au regard des échelons de comparaison
- Un taux de couverture global important sur le territoire et supérieur aux échelons de comparaison
- Une offre collective d'accueil du jeune enfant étoffée sur le territoire et quatre Relais Petite Enfance maillant le territoire
- Un travail d'accompagnement des professionnels du Grand Périgueux pour le repérage précoce du handicap au sein des crèches
- L'accès à un mode d'accueil, un frein périphérique à l'emploi qui reste minoritaire pour l'ensemble des demandeurs d'emploi

Principaux points d'attention

- Une **diminution du nombre de jeunes enfants** sur le territoire
- **Des disparités territoriales** concernant le taux de couverture (accueil collectif et individuel) : 5 communes avec un taux nul et 7 communes avec un taux supérieur à 100 (davantage d'offres que de jeunes enfants résidant sur la commune)
- **Une moindre présence de structures collectives à l'Est et au Sud du territoire** et quelques communes ayant un taux nul observant une augmentation du nombre de jeunes enfants
- Des enjeux de **renouvellement des assistants maternels** : baisse du nombre d'assistants maternels, crise de vocation forte, etc.
- Un enjeu de **redynamisation de la crèche familiale** de Trélissac
- **L'accueil inclusif**, un enjeu fort à appréhender dès la petite enfance avec le soutien renforcé des professionnels, des enfants et des familles et des difficultés pour mettre en place un parcours d'accompagnement (dépistage, diagnostic, prise en charge)
- Des familles en difficultés parfois éloignées de l'offre (**monoparentalité, quartier prioritaire...**): une possibilité d'accueil en occasionnel à valoriser davantage
- Une **visibilité des RPE à renforcer** comme acteur ressource auprès des familles et des ateliers d'éveil qui ne sont pas suffisants
- Une **faible connaissance des besoins d'horaires** atypiques en interne

Plusieurs réflexions à impulser collectivement en faveur de l'accueil du jeune enfant

1. **Poursuivre le soutien à l'accueil individuel, en lien avec les missions des Relais Petite Enfance**
 1. Valoriser cette offre auprès des parents
 2. Poursuivre la professionnalisation des assistants maternels
 3. Renforcer les temps d'éveil menés par les RPE à destination des assistants maternels
 4. En amont, participer collectivement à des temps de valorisation de ce métier, en lien avec la redynamisation de la crèche familiale de Trélissac
 5. Soutenir le développement de la pratique des professionnels sous forme de MAM, notamment dans les territoires ruraux
2. **Répondre à des besoins spécifiques d'accueil et accompagner les parents**
 1. Valoriser l'accueil occasionnel possible au sein des structures du Grand Périgueux
 2. Renforcer la mobilisation de la parentalité sur les accueils du jeune enfant : ateliers REEAP, cafés des parents, passerelle avec les LAEP...
 3. Approfondir la connaissance des besoins en horaires atypiques et élargis dans les territoires (remontée d'informations)
3. **Renforcer la vision actualisée et pluriannuelle de l'évolution des besoins d'accueil du jeune enfant sur le territoire**
 1. Structurer un outil d'observatoire de l'accueil du jeune enfant
 2. Réfléchir aux besoins de développement de l'offre (Sud et Est du territoire) et étudier les besoins de réhabilitation de l'offre (Périgueux ?)
4. **Investir collectivement le handicap dès la petite enfance**
 1. Relancer le partenariat avec l'ensemble des acteurs ressources sur le handicap
 2. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des professionnels : postures envers les parents, outillage concret pour l'accueil des troubles du comportement, diffusion de la grille de repérage, formation sur un « premier regard d'analyse »...
 3. Renforcer la visibilité des acteurs ressources (locaux ou institutionnels) intervenant sur le handicap des mineurs

02

G



Enfance



ENEIS

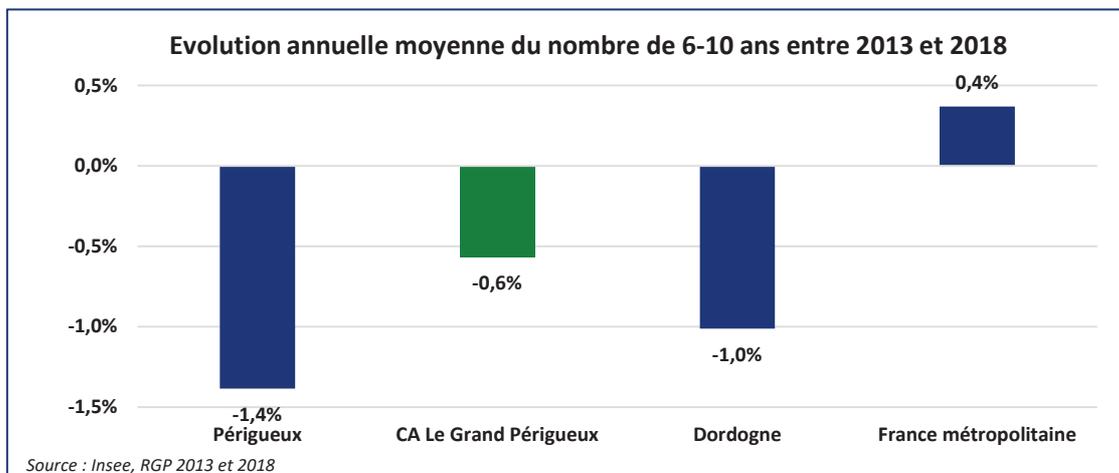
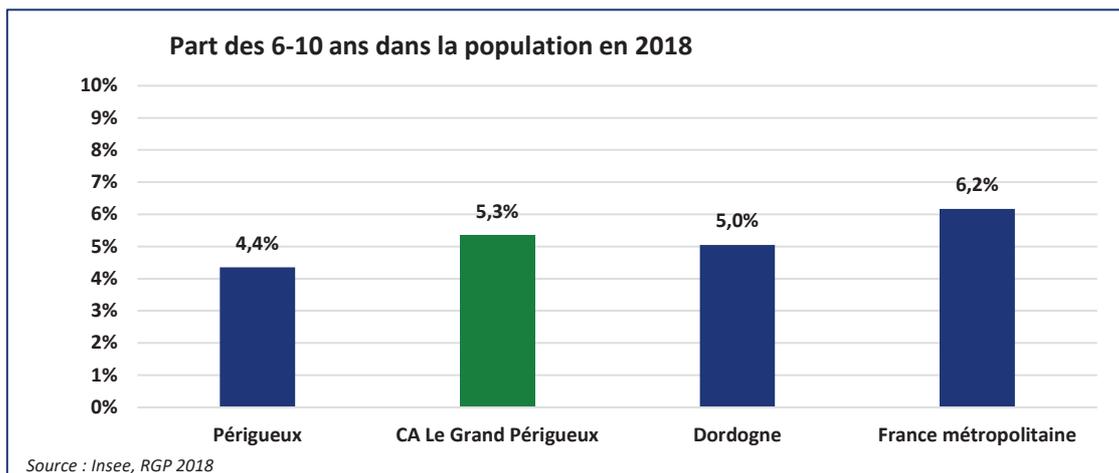
by **KPMG**

Une diminution du nombre d'enfants âgés de 6 à 10 ans

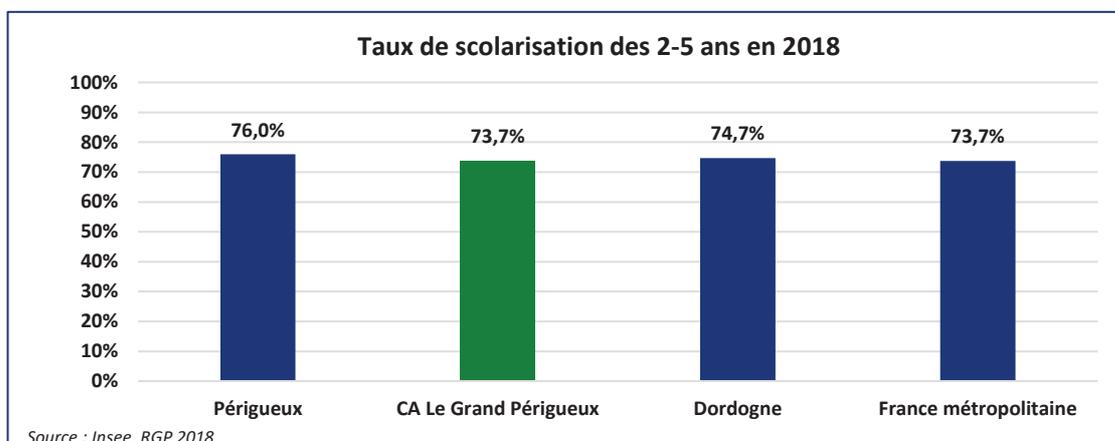


5 531
enfants de
6-10 ans
en 2018

- Avec **5,3%** d'enfants âgés de 6 à 10 ans au sein de la population, la CA de Grand Périgueux s'inscrit légèrement au-dessus de la tendance départementale et au-dessous de tendance nationale (respectivement 5,0% et 6,2%). A l'instar du Département, mais dans une moindre mesure, **le nombre d'enfants âgés de 6-10 ans est en baisse au sein de l'intercommunalité** (-160 enfants entre 2013 et 2018). La baisse du nombre d'enfants s'observe à l'échelle départementale avec une baisse de 4 000 élèves sur le premier degré public en 10 ans (source : Education nationale, 2022).
- Les communes de **Chalagnac** et **Saint-Geyrac** détiennent les plus faibles proportions d'enfants de 6-10 ans avec 3,6% d'enfants de cet âge (respectivement 16 et 7 enfants).
- A **Périgueux**, les enfants âgés de 6-10 ans sont peu représentés (4,4%) et connaissent, en plus, une baisse rapide de leur nombre par rapport aux échelons de comparaison (-1,4%/an).

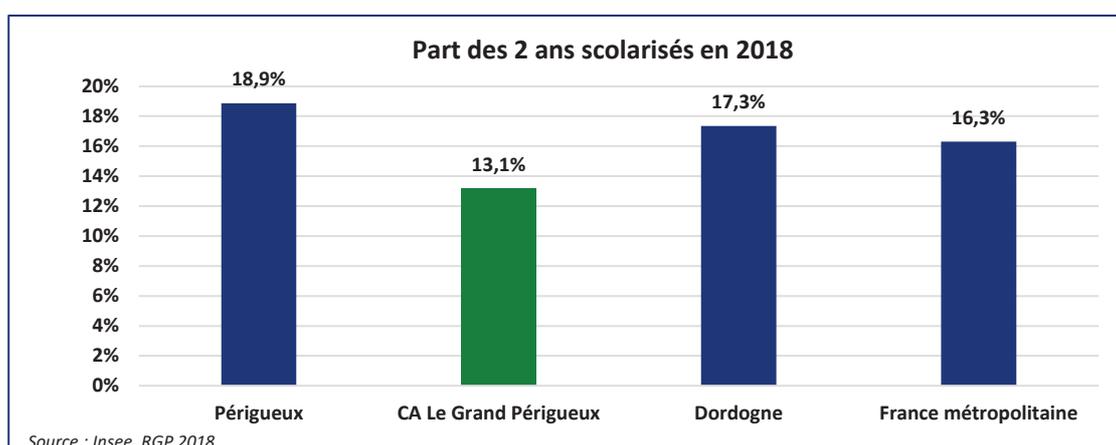


Un taux de scolarisation des jeunes enfants équivalent à l'échelle nationale



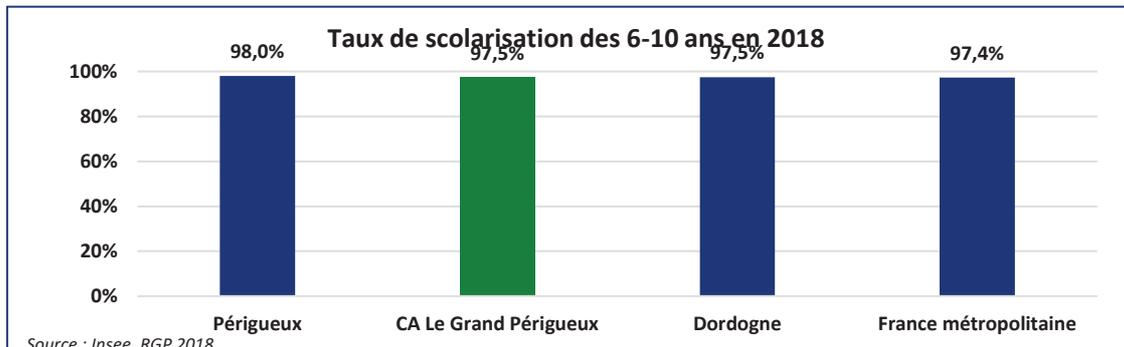
- Le territoire compte **2 988 enfants âgés de 2-5 ans scolarisés en 2018, représentant 73,7% des enfants de cet âge**. Cette proportion est équivalente à la moyenne nationale et légèrement inférieure à la moyenne départementale (74,7%).
- A **Périgueux**, la part d'enfants âgés de 2 à 5 ans scolarisés est supérieure à l'ensemble de la CA (76,0%).
- Le taux de scolarisation des enfants de 2-5 ans est particulièrement élevé dans les **communes peu peuplées**, notamment à **Escoire** (9 - 100%), **Saint-Geyrac** (4 - 100%), **Paunat** (5 - 100%), **La Douze** (47 - 94%), ou encore **Saint-Mayme-de-Péreyrol** (11 - 91,7%), constat qui peut s'expliquer par l'**absence de modes de garde**.

Un faible taux de préscolarisation à l'échelle de la CA



- Le taux de préscolarisation au sein de la CA de Grand Périgueux s'élève à **13,1%** et apparaît ainsi bien inférieur aux moyennes départementale (17,3%) et nationale (16,3%).
- A **Périgueux**, les enfants de 0-2 ans scolarisés sont plus représentés qu'au sein des territoires de comparaison (18,9%).
- La part des enfants de 2 ans scolarisés est d'autant plus élevée dans les communes de **Paunat** (2 - 100%), **Salon** (2 - 66,7%), **Saint-Amand-de-Vergt** (2 - 50,0%) ou encore **Église-Neuve-de-Vergt** (3 - 42,9%).
- A l'inverse, **17 communes de la CA ne comptent aucun enfant de cet âge scolarisé**, notamment **Val de Louyre et Caudeau, Marsac-sur-l'Isle et Mensignac**.
- Plusieurs acteurs sont revenus sur une demande récurrente exprimée pour renforcer les dispositifs de préscolarisation ou scolarisation des jeunes enfants (toute petite section).

Un taux de scolarisation des enfants équivalent à l'échelle nationale



- **Le taux de scolarisation des enfants sur le territoire (97,5%) est similaire aux moyennes départementale (97,5%) et nationales (97,4%).** Les communes de **Saint-Mayme-de-Péreyrol** et **La Chapelle-Gonaguet** détiennent les plus faibles proportions d'élèves de 6-10 ans scolarisés (respectivement 12 enfants soit 92,8% et 78 enfants soit 93,0%).
- Avec la mise en place de l'obligation d'instruction dès l'âge de 3 ans, l'Education nationale cherche à pouvoir mieux connaître les effectifs attendus des enfants à scolariser dans un enjeu de lutte contre la non scolarisation des enfants et d'anticipation des effectifs scolaires. Il pourrait être intéressant de pouvoir **renforcer les partenariats entre l'Education nationale, les collectivités et la CAF autour de la prospective scolaire et la quantification des effectifs d'enfants en âge d'être scolarisés.** Les mairies ont en effet à charge de réaliser une estimation des effectifs théoriques d'enfants en petite section à N-1. Ce travail partenarial peut être d'autant plus important pour le repérage de familles isolées qui n'ont pas eu recours à un accueil du jeune enfant et qui sont parfois éloignées des institutions.
- Enfin, **il pourrait être intéressant de creuser les besoins et volontés de développer des dispositifs de préscolarisation (Toute Petite Section),** au regard d'une demande récurrente de familles exprimée auprès des professionnels, ce qui peut poser des enjeux de disponibilité de professionnels et de locaux.

Différents dispositifs intervenant sur le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de l'enfant

- Le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de l'enfant peut être entendu de différentes manières, dans **un continuum allant de l'aide aux devoirs, du soutien scolaire jusqu'à l'accompagnement scolaire** (réponse aux « freins périphériques » à la scolarité : allophonie, santé, estime de soi, autonomie...).

Soutien scolaire

- Education nationale
- Communes (études) : Coulounieix-Chamiers, Boulazac (enseignants rémunérés par la collectivité)...

Accompagnement scolaire

- Programme de Réussite Educative : Périgueux, Coulounieix-Chamiers
- CLAS : structures AVS, communes (Château-L'Évêque, Périgueux)

Un taux de pénétration de l'AEEH supérieur aux échelons de comparaison

- A l'échelle de Grand Périgueux, 752 enfants de moins de 20 ans sont bénéficiaires de l'AEEH. Parmi eux, 217 résident à Périgueux, soit 28,9%.
- **La taux de pénétration de l'AEEH de la CA s'élève à 33,7 pour 1 000, soit un taux nettement supérieur à la moyenne départementale (28,3), et plus encore, à la moyenne nationale (20,7).**
- Ce taux apparaît particulièrement important dans les **communes du nord du territoire**, notamment à **Cornille (76,1), Annesse-et-Beulieu (57,2), Marsac-sur-Isle (45,8) ou encore Coulounieix-Chamiers (45,3)**
- Par ailleurs, **19 communes de la CA n'accueillent aucun bénéficiaire de l'AEEH en 2018.**

- Le **repérage** du handicap dès la petite enfance et **l'accompagnement** des enfants, familles et professionnels dans une logique de **parcours** et **d'inclusion** restent pour tout territoire des enjeux prégnants.

	Nombre d'enfants touchant l'AEEH	Taux de pénétration de l'AEEH (nombre de allocataires pour 1000 jeunes de moins de 20 ans)
<i>Source : CAF au 31.12.2018</i>		
Agonac	14	36,3
Annesse-et-Beulieu	15	57,2
Antonne-et-Trigonant	7	29,6
Bassillac et Auberoche	36	38,3
Boulazac Isle Manoire	93	35,2
Bourrou	0	0,0
Chalagnac	0	0,0
Champcevinel	17	26,1
Chancelade	29	34,0
La Chapelle-Gonaguet	0	0,0
Château-l'Évêque	15	32,3
Cornille	11	76,1
Coulounieix-Chamiers	68	43,3
Coursac	17	30,1
Creyssensac-et-Pissot	0	0,0
La Douze	10	36,2
Église-Neuve-de-Vergt	0	0,0
Escoire	0	0,0
Fouleix	0	0,0
Grun-Bordas	0	0,0
Lacropte	0	0,0
Manzac-sur-Vern	0	0,0
Marsac-sur-l'Isle	33	45,8
Mensignac	10	27,7
Sanilhac	34	31,2
Paunat	0	0,0
Périgueux	217	36,0
Razac-sur-l'Isle	17	30,0
Val de Louyre et Caudeau	7	25,4
Saint-Amand-de-Vergt	0	0,0
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0,0
Saint-Geyrac	0	0,0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	0,0
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0,0
Saint-Paul-de-Serre	0	0,0
Saint-Pierre-de-Chignac	9	45,8
Salon	0	0,0
Sarliac-sur-l'Isle	11	47,3
Savignac-les-Églises	6	29,7
Sorges et Ligueux en Périgord	8	24,6
Trélassac	55	39,4
Vergt	13	39,1
Veyrines-de-Vergt	0	0,0
CA Le Grand Périgueux	752	33,7
Dordogne	2273	28,3
France métropolitaine	322722	20,7

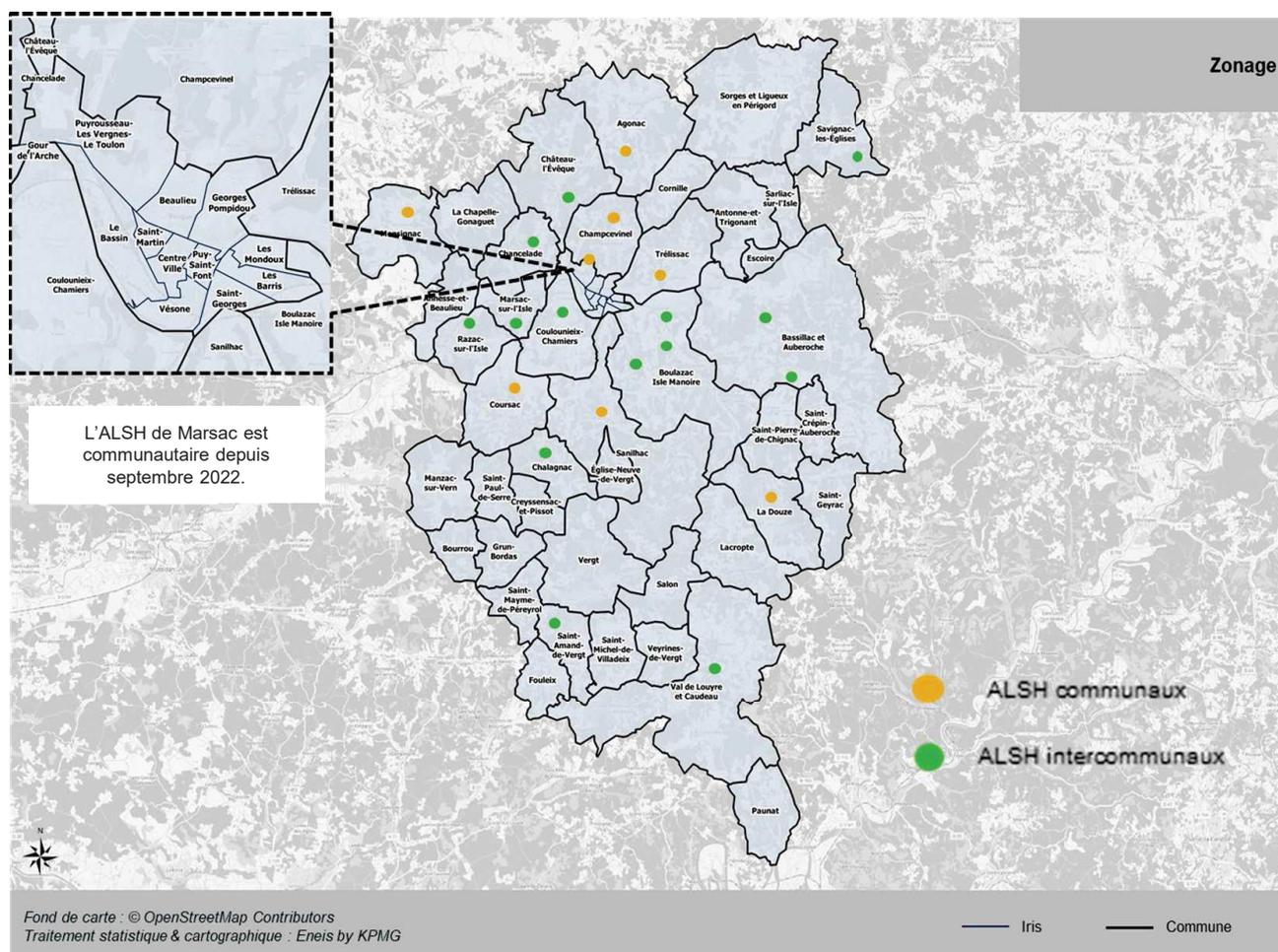
Source : CAF au 31.12.2019

Une offre étoffée en matière d'équipements extrascolaires et des taux de remplissage disparates selon les territoires

- Avec 22 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire de gestion communautaire et communale, le Grand Périgueux dispose d'une capacité d'accueil de 709 places et une occupation différenciée entre le mercredi (environ 500 enfants) et l'été (800 enfants). Ces structures permettent de mailler globalement le territoire.
- Au regard du seuil demandé d'un taux de remplissage d'au moins 60%, plusieurs ALSH ruraux peuvent atteindre un taux moindre alors que d'autres peuvent connaître un fort taux de remplissage, voire de possibles tensions (Sanilhac, Chancelade, Champcevinel, Coulounieix-Chamiers, Boulazac, Mensignac, Razac, Bassillac-et-Auberoche...). Différents ALSH peuvent également faire l'objet de regroupement afin d'optimiser les structures (Boulazac, Coulounieix-Chamiers...) et d'un enjeu de valorisation de l'extrascolaire dans une logique d'épanouissement de l'enfant (Périgueux).

Chiffres clefs

- 22 accueils de loisirs (ALSH)
- 14 de gestion communautaire
- 8 de gestion communale : Agonac, Champcevinel, La Douze, Périgueux, Sanilhac, Trélissac, Coursac
- Une construction prévue de deux structures : **Bassillac et Auberoche** et **Antonne et Trignonant**



Un enjeu majeur d'accompagnement des professionnels autour de la mise en place de l'accueil inclusif en milieu ordinaire

- **Dès la petite enfance, les professionnels manifestent un besoin marqué en matière d'accompagnement dans la mise en place d'un accueil effectivement inclusif.** Ce besoin peut-être accru en temps périscolaire et extrascolaire où il s'agit souvent de l'âge où la reconnaissance par la MDPH peut arriver.
- De fait les structures extrascolaires sont globalement adaptées et l'accompagnement des handicaps moteurs, généralement circonscrits et identifiés, reste possible. Cependant, **les équipes pédagogiques éprouvent davantage de difficultés pour les enfants qui ont des troubles du comportement, notamment quand un diagnostic n'a pas été posé pour encadrer cet accompagnement et si l'enfant ne bénéficie pas d'un professionnel dédié.** Les équipes pédagogiques sont confrontés ainsi à plusieurs enjeux : le manque de moyens pour accueillir en proximité les enfants à besoins complexes, le manque de formation d'une majorité d'animateurs et des formations parfois trop généralistes alors que les besoins relèvent de l'acquisition de savoirs pratiques et d'outils concrets pour gérer des situations. Enfin, face au sentiment d'isolement des animateurs, **il pourrait être intéressant de faire davantage connaître les modalités existantes prévues par la loi pour mutualiser des contrats d'AESH entre l'Education nationale et les collectivités, ainsi que les ressources disponibles, telles que les Fonds Publics et Territoires de la CAF, tout en étant vigilant à la pérennité ou non des aides.**
- **Il pourrait être intéressant de creuser le développement au niveau départemental d'un pôle ressource autour du handicap,** confié à une ou plusieurs structures spécialisées et pouvant intervenir selon les besoins pour de l'observation, du soutien aux professionnels du milieu ordinaire et de l'accompagnement et orientation des familles. Cet enjeu pourrait être travaillé dans le cadre du prochain SDSF, en partenariat avec le Conseil départemental et la CAF. **La CTG pourrait former une première étape de coordination renforcée entre CAF, Conseil départemental et collectivités et préparatoire à la mise en place d'une action d'envergure départementale.** En matière de partenariat, la réflexion autour de la mise en place par l'Education nationale de Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) permettrait de renforcer la coordination des acteurs entre Education nationale et de travailler plus spécifiquement sur les loisirs.

Des difficultés de recrutement et des enjeux de valorisation des métiers de l'animation

- **Les métiers de l'animation figurent à l'échelle nationale parmi les métiers connaissant aujourd'hui de fortes tensions de recrutement et une crise de vocation marquée**, en particulier en raison de la précarité des contrats proposés. Ainsi, parmi les agents du service Enfance du Grand Périgueux, quatre agents sont à temps complets alors que les 85 autres agents n'ont pas de poste permettant un contrat à temps complet. **Les difficultés rencontrées dans le recrutement des animateurs peuvent amener à revoir l'ouverture de structures et donc la couverture des besoins**, notamment quand il n'y a pas de remplaçants les mercredis / vacances.
- Par ailleurs, **le maillage d'un large territoire comme celui de la CA en structures nécessite d'avoir des animateurs mobiles**. Or il arrive souvent que des animateurs n'ont pas le permis de conduire ou de solution de mobilité.
- **Il pourrait être intéressant de réfléchir collectivement à la mutualisation de contrats sur certains territoires entre plusieurs employeurs afin de réduire la précarité des contrats**, à des campagnes de communication sur la valorisation du métier, à des solutions de mobilité mutualisées pour les professionnels et à la mise en place d'un pool de remplaçants mobiles.
 - À l'échelle du Grand Périgueux, **il pourrait être travaillé une mutualisation d'animateurs entre communes pour avoir un pool de remplaçants** ainsi qu'un référencement des animateurs disponibles. Avec une vision globale des demandes et des besoins, une collectivité pourrait proposer à un animateur finissant un CDD de l'orienter vers une autre collectivité en demande d'animateurs.
 - Par ailleurs, au regard de la faible qualification des jeunes candidats, **l'accès à la formation est essentiel. Des actions peuvent être pensées en ce sens** : formations mutualisées, « BAFA de territoire » et formations délocalisées...

Une relation avec les parents à renforcer à la suite de la crise sanitaire dans une logique de co-éducation

- **Au cœur des métiers de l'éducation et de l'animation, figure la notion de co-éducation et la relation aux parents, permettant à chaque acteur d'être à sa juste place au regard de l'enfant** (épanouissement et loisirs, éducation et cellule familiale, acquisition de connaissances...). Or, avec l'évolution de la posture des parents vers de la « consommation de services » et la distanciation des relations entre parents et professionnels à l'aune de la crise sanitaire, **cette notion de co-éducation reste à renforcer**. De fait, les animateurs peuvent parfois avoir le sentiment que la question de la parentalité ne relève que de familles fragiles et inversement des familles ne comprennent pas suffisamment le rôle éducatif de l'animateur et ne reconnaissent pas suffisamment ses missions.
- Il pourrait être pertinent de réfléchir à **creuser à la fois la connaissance par les professionnels de dispositifs de droit commun sur les territoires pouvant accompagner les parents** (LAEP, REAAP, CLAS) mais aussi de **renforcer la place des parents au sein des structures** accueillant des enfants encore jeunes (jeux parents-enfants, temps de festivité et de socialisation, échanges collectifs entre parents et animateurs, etc.). Le soutien aux porteurs de projet associatifs assurant ce type de dispositif reste un volet important pour garantir la pérennité de ces actions sur les territoires.

Principaux atouts	Principaux points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> • Des taux de scolarisation équivalents aux échelons de comparaison • Différents dispositifs intervenant sur le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de l'enfant : soutien scolaire (Education nationale, communes...) et accompagnement scolaire (Programme de réussite éducative, Contrat Local D'accompagnement à la Scolarité) • Une offre étoffée en matière d'équipements ALSH extrascolaires et périscolaires des mercredis et deux projets de création de structures (Bassillac et Auberoche et Antonne et Trigonant) • Trois communes adhérentes du réseau Unicef Villes Amis des Enfants (Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Boulazac), des échanges appréciés entre professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Des taux de remplissage des ALSH disparates selon les territoires, soulignant des tensions sur quelques parties du territoire (Sanilhac, Chancelade, Champcevinel, Coulounieix-Chamiers, Boulazac, Mensignac, Razac, Bassillac-et-Auberoche...) • Des critères d'accès des familles aux ALSH à clarifier auprès de l'ensemble des élus et des difficultés exprimées pour avoir des places pour les familles qui habitent des communes qui n'ont pas d'ALSH implantés (communaux ou communautaires) <p>Handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proportion de mineurs bénéficiaires de l'Allocation Education Enfant Handicapé (AEEH) supérieure aux échelons de comparaison et un défaut de partenaires et de réponses pour les familles • Un enjeu majeur d'accompagnement des professionnels autour de la mise en place de l'accueil inclusif en milieu ordinaire : des besoins de formation des animateurs sur le volet handicap, des besoins de personnel spécifique sur le temps péri et extrascolaire, relations avec les parents, recrutement d'AESH (contrats mutualisés) pour la continuité du parcours de l'enfant... <p>Valorisation de l'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés de recrutement et des enjeux de valorisation des métiers de l'animation • Des enjeux d'accès à la formation des professionnels et des candidats peu qualifiés qu'il s'agit de former <p>Co-éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une relation avec les parents à renforcer à la suite de la crise sanitaire dans une logique de co-éducation et un manque de reconnaissance des parents du travail des animateurs sur le plan éducatif

Plusieurs réflexions à impulser collectivement en faveur de l'épanouissement de l'enfant

- 1. Anticiper les mutations des effectifs scolaires et renforcer l'identification des enfants non scolarisés**
 1. Renforcer les partenariats entre l'Education nationale, les collectivités et la CAF autour de la prospective scolaire et la quantification des effectifs d'enfants en âge d'être scolarisés,
 2. Anticiper les besoins / attentes lors des constructions de logements

- 2. Favoriser les conditions permettant un accueil inclusif au sein des structures en soutenant les professionnels, les familles et les enfants**
 1. Renforcer les formations permettant des outils concrets et des clefs de compréhension concrètes des troubles du comportement des enfants
 2. Renforcer la mobilisation prévue par la loi des AESH sur les temps périscolaires et extrascolaires et réfléchir au recrutement de professionnels (éducateurs spécialisés volants ou au regard des handicaps posés)
 3. Faire connaître les ressources et soutiens existants (Fonds Publics et Territoires)
 4. En lien avec la réflexion au niveau départemental sur la constitution d'un pôle ressource handicap : faire de la CTG une dynamique préparatoire à ce type d'action
 5. Favoriser les aides pérennes liées à l'accueil du handicap ou d'enfants à besoins spécifiques

- 3. Valoriser les métiers de l'animation et faciliter les recrutements**
 1. Réfléchir à la mutualisation de postes d'animateurs entre collectivités, ou à un pool d'animateurs remplaçants
 2. Mieux connaître les disponibilités et demandes de recrutement d'animateurs
 3. En amont, favoriser l'accès des candidats et animateurs à la formation : formations mutualisées et délocalisées, dispositif « BAFA de territoire », soutien au financement de formations, engagement réciproque d'accès à une formation et à une embauche, favoriser la mobilité des jeunes (navettes ?), faciliter l'accès à des mobilités douces (location de vélos, trottinettes...)...

- 4. Renforcer le lien avec les parents et creuser la notion de co-éducation**
 1. À la suite de la crise sanitaire, renforcer les actions pouvant être menées et permettant des temps de socialisation encadrés entre parents et enfants (de manière ludique, repas...)
 2. Savoir orienter vers les dispositifs ressources en matière d'accompagnement de la parentalité

02

D



Jeunesse



ENEIS

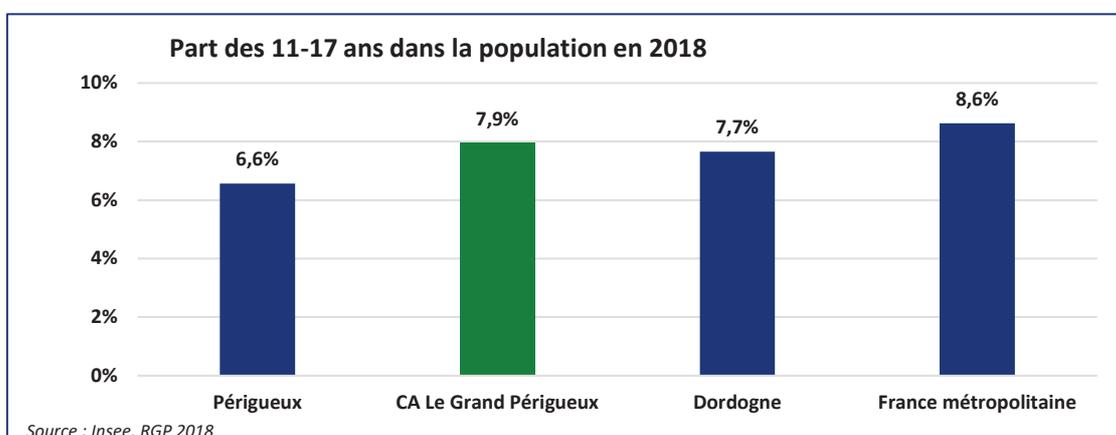
by **KPMG**

Une proportion d'adolescents inférieure à la moyenne nationale

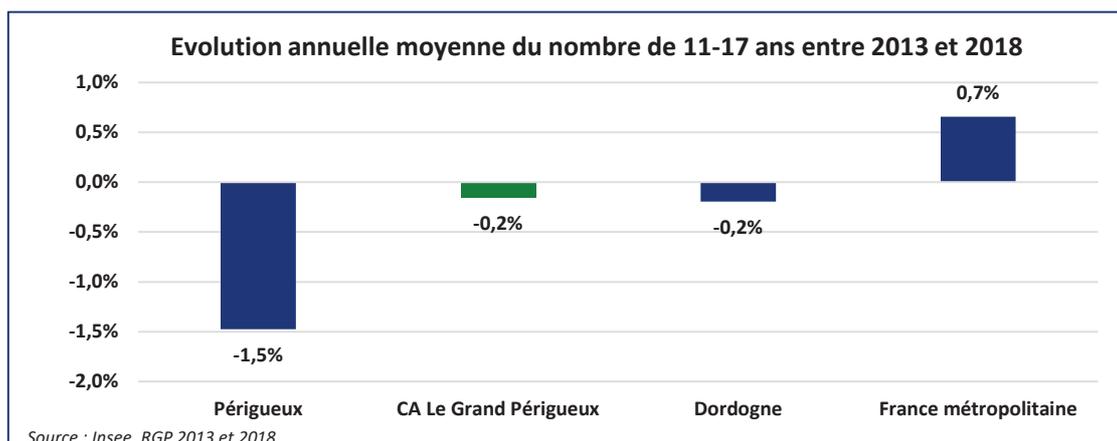


8 248
jeunes de
11-17 ans

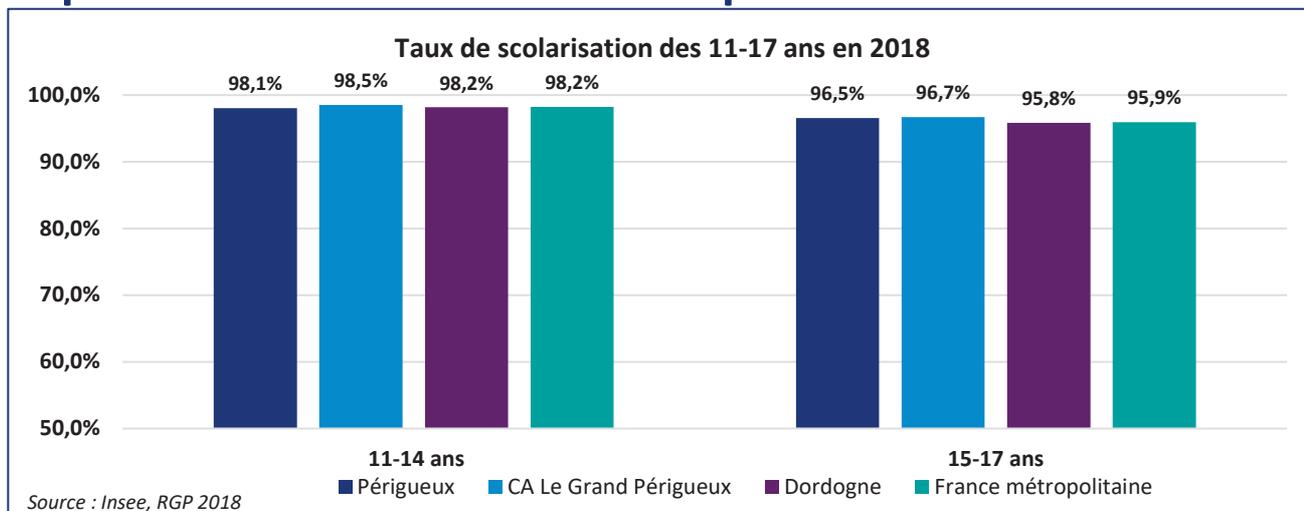
- La CA de Grand Périgueux compte **8 248** jeunes âgés de 11 à 17 ans, représentant **7,9%** de la population totale. Elle se positionne ainsi légèrement au dessus de la moyenne départementale (7,5%) mais sous la moyenne nationale (8,6%).
- Dans certaines **communes du sud-ouest du territoire**, la part que représentent les jeunes de 11-17 ans dépasse 10% de la population communale, notamment à **Fouleix (31)**, **Chalagnac (49)** ou encore **Coursac (228)**.
- A **Périgueux**, en revanche, la part des 11-17 ans dans la population est relativement faible (6,6%), tout comme à Saint-Paul-de-Serre (16 - 5,4%) et à Saint-Pierre-de-Chignac (49 - 5,6%).



- Si le nombre de jeunes de 11-17 ans augmente en France métropolitaine, la **CA de Grand Périgueux** et, plus largement le département de la Dordogne, **connaissent une baisse du nombre de jeunes dans cette classe d'âge (-0,2%/an)**. A Périgueux, le nombre de 11-17 ans est également à la baisse (-1,4%/an). **Le départ des jeunes du territoire est un enjeu majeur identifié par les acteurs, au regard du manque de filières d'enseignement supérieur diversifiées et parfois, du manque de perspectives professionnelles pour certains métiers.**
- La décroissance des 11-17 ans est d'autant plus rapide dans les communes de Saint-Geyrac et Bourrou où l'on observe des évolutions annuelles moyennes respectives de -8,8% (-9 enfants en cinq ans) et -8,7% par an en moyenne (-6 enfants en cinq ans).



Des taux de scolarisation des adolescents légèrement supérieurs aux échelons de comparaison



- Les taux de scolarisation des adolescents du territoire, supérieurs à 96% pour les 11-17 ans, sont similaires à la moyenne départementale et nationale.
- En 2018, à l'échelle de Grand Périgieux, 69 adolescents âgés de 11-14 ans et 122 adolescents âgés de 15-17 ans sont déscolarisés (respectivement 1,5% et 3,3%).
- La ville de Périgieux concentre 45,6% des 11-14 ans déscolarisés et 36,5% des 15-17 ans. La proportion d'adolescents déscolarisés dans la ville-centre est similaire à l'ensemble de la CA.
- En revanche, dans les communes de Grun-Bordas, Saint-Paul-de-Serre, et Veyrines-de-Vergt, ce phénomène apparaît particulièrement marqué avec plus de 10% des 15-17 ans sont déscolarisés.

	Population non scolarisée âgée de 11-14 ans	Population non scolarisée âgée de 15-17 ans
Agonac	2	1
Annesse-et-Beaulieu	0	2
Antonne-et-Trigonant	1	0
Bassillac et Auberoche	1	3
Boulazac Isle Manoire	1	13
Bourrou	0	0
Chalagnac	0	0
Champcevinel	0	2
Chancelade	4	10
La Chapelle-Gonaguet	1	2
Château-l'Évêque	4	2
Cornille	0	0
Coulounieix-Chamiers	13	14
Coursac	0	2
Creyssensac-et-Pissot	0	0
La Douze	0	1
Église-Neuve-de-Vergt	1	1
Escoire	0	0
Fouleix	0	1
Grun-Bordas	0	1
Lacropte	0	1
Manzac-sur-Vern	0	0
Marsac-sur-l'Isle	4	6
Mensignac	0	3
Sanilhac	5	4
Paunat	0	0
Périgieux	20	32
Razac-sur-l'Isle	0	3
Val de Louyre et Caudeau	0	2
Saint-Amand-de-Vergt	0	0
Saint-Crépin-d'Auberoche	1	0
Saint-Geyrac	0	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	1	0
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0
Saint-Paul-de-Serre	0	1
Saint-Pierre-de-Chignac	0	2
Salon	0	0
Sarliac-sur-l'Isle	1	1
Savignac-les-Églises	1	2
Sorges et Ligeux en Périgord	1	1
Trélassac	7	7
Vergt	0	1
Veyrines-de-Vergt	0	1
CA Le Grand Périgieux	69	122

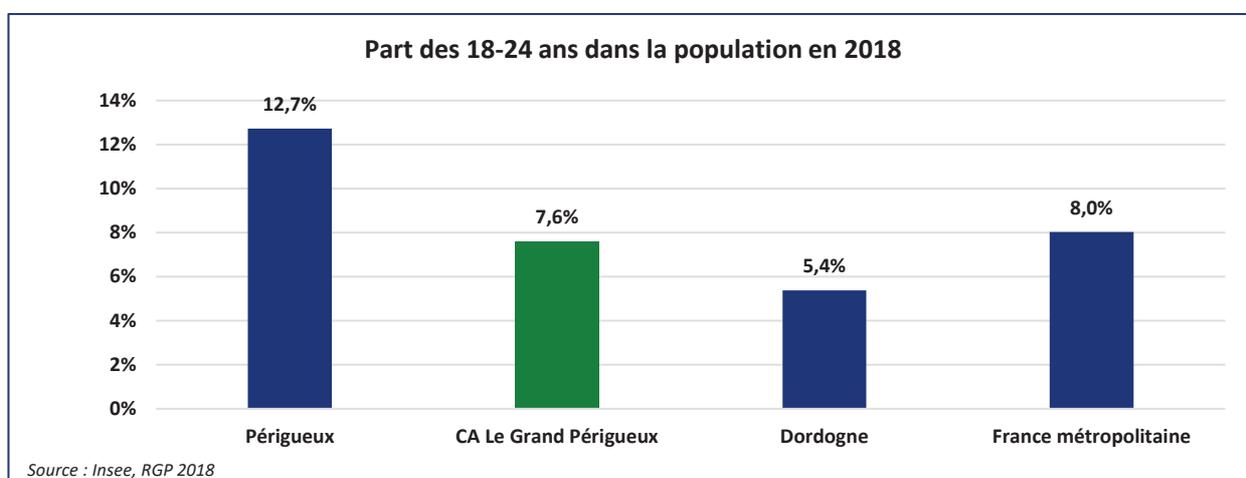
Source : Insee, 2018

Des jeunes adultes sur-représentés par rapport à la moyenne départementale

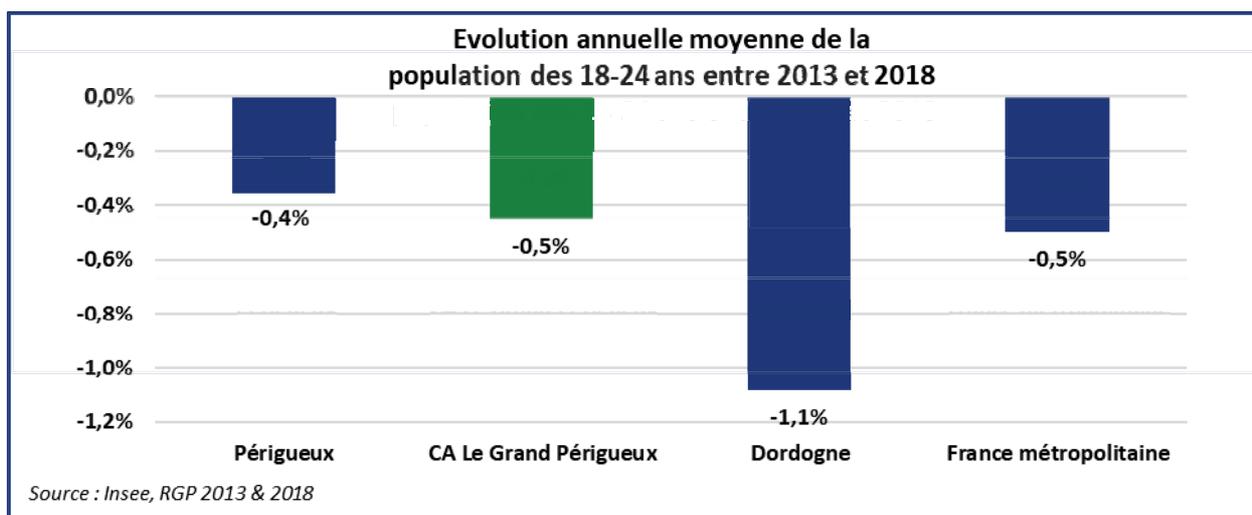


7 903
jeunes de
18-24 ans

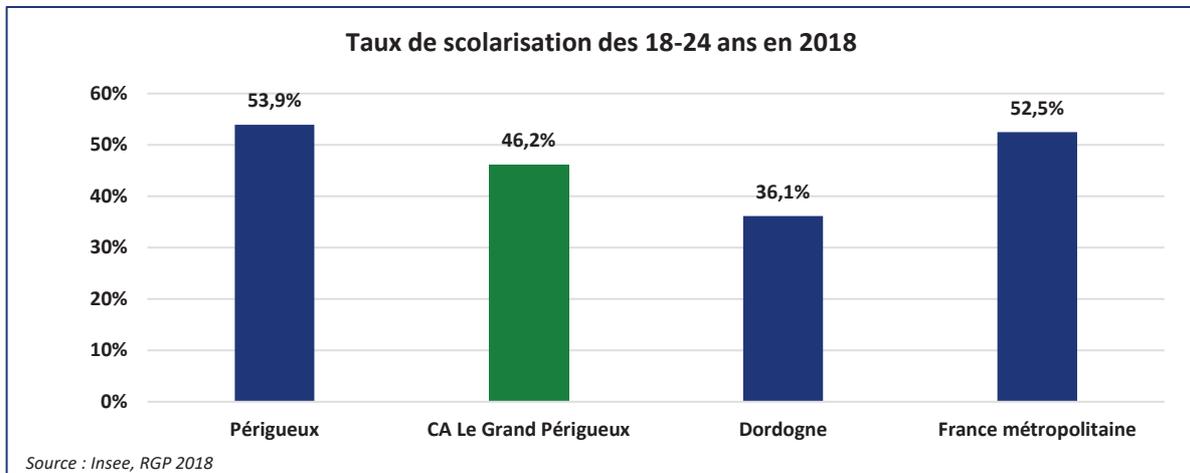
- En 2018, la CA de Grand Périgueux compte **7 903** jeunes âgés de 18 à 24 ans, soit **7,6% de la population totale**. Cette proportion est supérieure à la moyenne départementale (5,4%) mais reste inférieure à la moyenne nationale (8,0%).
- La commune **Savignac-les-Églises** détient la part la plus élevée de jeunes adultes (123 - 12,9%), suivie de près par **Périgueux** (3 824 - 12,7%). A l'inverse, les 18-24 ans sont particulièrement peu représentés au sein des communes de **Cornille** (15 - 2,2%) et **La Chapelle-Gonaguet** (29 - 2,7%) situées au nord de l'intercommunalité.



- Par ailleurs, la population de jeunes adultes est en baisse sur le territoire, avec une diminution de l'ordre de **-0,5% / an en moyenne**. Cette baisse apparait toutefois moins rapide qu'à l'échelle départementale (-1,1%/an).



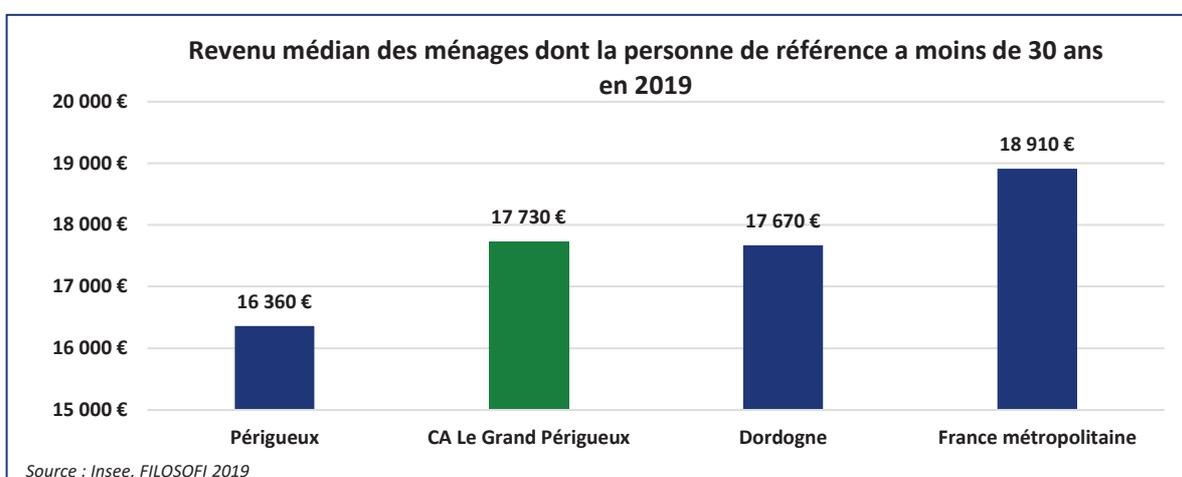
Un taux de scolarisation des 18-24 ans élevé au regard de la moyenne départementale



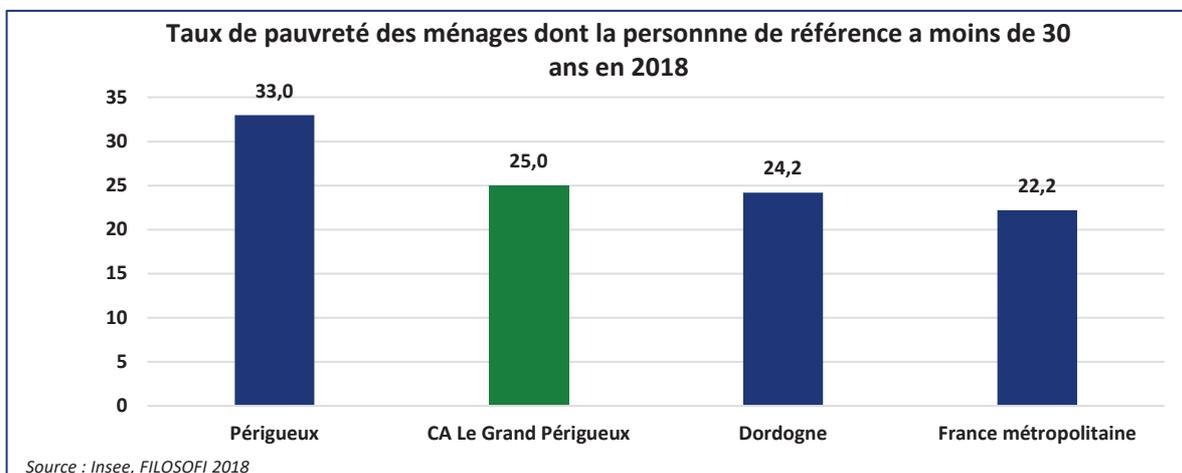
- Au sein de la CA de Grand Périgueux, **3 648** jeunes âgés de 18 à 24 ans sont scolarisés, soit **46,2%** de la population de cet âge. Cette proportion est supérieure de 10,1 points à la moyenne départementale (36,1%).
- A **Périgueux**, plus de la moitié des 18-24 ans sont scolarisés (52,9%), cette proportion est donc légèrement supérieur à la moyenne nationale (52,5%).
- C'est la commune de **Savignac-les-Églises** qui détient la part la plus importante de jeunes adultes scolarisés avec 77,6% des 18,24 ans concernés (soit 96 personnes), suivie par les communes de **Creyssensac-et-Pissot** (5 - 62,5%) et **Champcevinel** (93 - 59,8%).

Des jeunes relativement plus vulnérables à l'échelle de la Dordogne qu'à l'échelle nationale

- Si le revenu médian des ménages de moins de 30 ans au sein de la CA de Grand Périgueux est similaire à l'échelle du département (respectivement 17 730€ et 17 670€), il est inférieur de 1 180€ à l'échelle nationale (18 910€).
- Les ménages de moins de 30 ans de la ville de Périgueux apparaissent encore davantage fragilisés (16 360€), tout comme ceux de la commune de Coulounieix-Chamiers (16 980€). En revanche, dans les autres communes périphériques de Périgueux, le revenu médian des ménages de moins de 30 ans est supérieur à la moyenne de l'intercommunalité, particulièrement à Sanilhac où il s'élève à 20 400€.



- La population de moins de 30 ans sur le territoire apparaît plus fragile économiquement, avec un taux de pauvreté des ménages au seuil de 60% supérieur aux échelons de comparaison (25,0 contre 24,2 à l'échelle départementale et 22,2 à l'échelle nationale).
- Le taux de pauvreté est d'autant plus important à Périgueux où 33 % des ménages gagnent moins de 60% du revenu médian.



- Le taux de chômage de 15-24 ans actifs atteint 25,8% pour le Grand Périgueux, contre 13,1% pour l'ensemble des ménages en 2019. Cependant, ce taux de chômage est moins important qu'à l'échelle nationale pour les 15-24 ans (26,4%).

La Mission Locale, un acteur ressource sur l'accompagnement global du jeune en insertion, intervenant de manière coordonnée avec Pôle Emploi



- La Mission Locale assure des missions d'insertion sociale et professionnelle du jeune déscolarisé âgé entre 15 et 24 ans dans le cadre d'un accompagnement global, lui permettant d'intervenir sur différents freins au parcours d'insertion (accès aux droits et numérique, logement, santé, mobilité, etc.). En tant qu'acteur ressource, c'est un acteur intervenant avec les partenaires : l'Education nationale dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation avec les mineurs décrocheurs (16-18 ans), Pôle Emploi dans le cadre de la refonte de la Garantie Jeunes en Contrat d'engagement jeunes et d'une meilleure orientation de publics (la Mission Locale pouvant davantage accompagner des jeunes plus éloignés de l'emploi).

Une proportion moindre de jeunes sans activité (NEET) qu'à l'échelle de la Dordogne mais supérieure à la Région

- Avec 2 059 jeunes sans activité sur un total de 11 577 jeunes âgés entre 15 et 24 ans (Insee, 2018), le Grand Périgueux accueille 17,8% de jeunes dits NEET (Not in Employment, Education or Training). Cette proportion est inférieure à la Dordogne (19,6%) mais supérieure à la Région Nouvelle-Aquitaine (16,1%).
- En 2021, la Mission Locale a accompagné 1 802 jeunes, parmi lesquels 54% sont des hommes. Parmi eux, 1 000 sont de Périgueux.

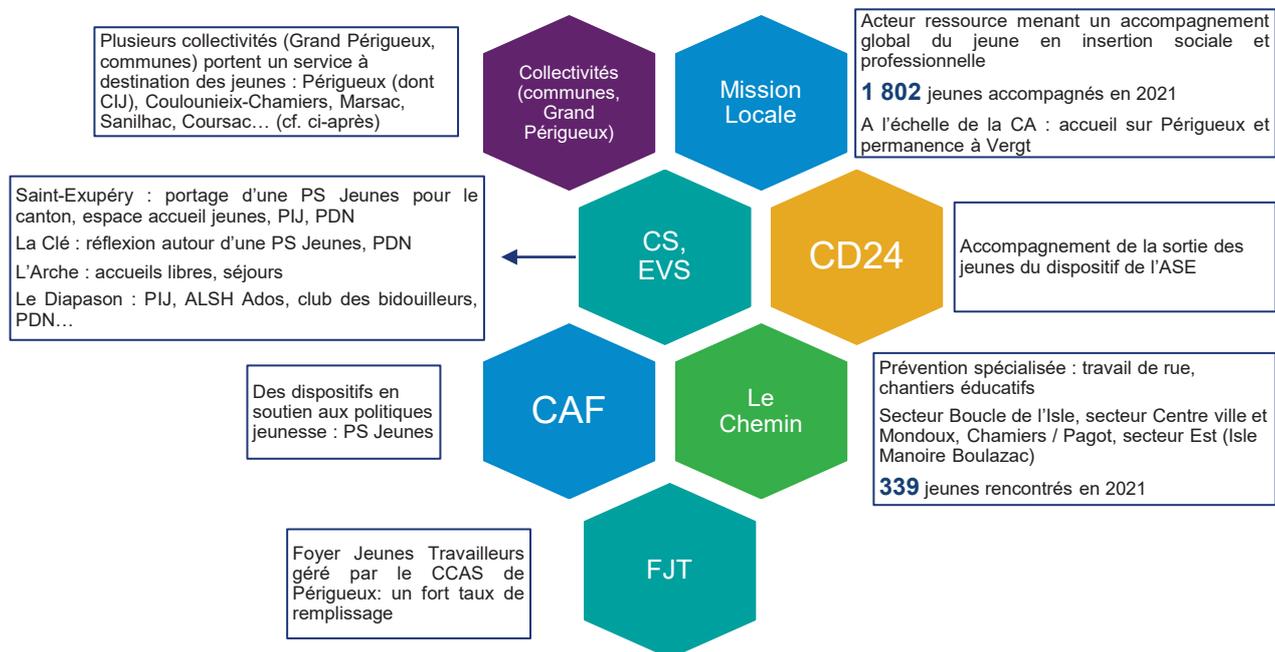
Une majorité de jeunes hébergés par des parents ou de la famille, pouvant souligner des enjeux d'accès à un parcours résidentiel confirmés par les professionnels interrogés

- L'accès à un logement constitue une étape importante autant qu'une condition à un parcours d'insertion sociale et professionnelle. A l'accès au logement, s'ajoutent différents enjeux à prendre en compte dans ce parcours : notamment la qualité / salubrité du logement et l'accessibilité financière / le maintien dans le logement.
- Parmi les jeunes de Grand Périgueux accompagnés par la Mission Locale, en 2021, 43% sont hébergés par leurs parents et 10% par de la famille. Si 7% sont sans domicile fixe et 8% sont en foyers / CHRS, 24% sont en logements autonomes. A ce titre, les ateliers du CEJ prévoient d'investir la gestion budgétaire.

Des jeunes se disant confrontés à de fortes difficultés de mobilité

- Parmi les jeunes accompagnés en 2021, 97% se déclarent sans mobilité au-delà de leur canton. Seuls 28% des jeunes ont le permis B et 24% ont une voiture ou une moto. Ils sont 41% à prendre les transports en commun. Les acteurs témoignent d'une proportion importante de jeunes non ou peu mobiles et confrontés à de nombreux freins autant (voire parfois plus) psychologiques que réels, soulignant des enjeux complexes d'accès à une formation éloignée du lieu de vie, malgré la présence d'aides financières sur la mobilité.

Différents acteurs ressources intervenant à destination des jeunes du territoire



Des actions innovantes déployées à destination des jeunes dans le cadre d'une première CTG à poursuivre

- Une première convention territoriale globale (CTG) a été travaillée entre le Grand Périgueux et la CAF pour la période de 2016 à 2020 et a pu déployer des actions intéressantes dont certaines à destination des jeunes en matière de **logements des jeunes** (jesuisunjeune.com) et de **mobilité** (plateforme MUST). **Il sera important de pouvoir pérenniser ces actions dans le cadre de la présente CTG, via une action dédiée à la montée en autonomie des jeunes dont ces dispositifs seraient des modalités actant leur poursuite.**

Une présence éducative sur internet qui pourrait être davantage investie et coordonnée

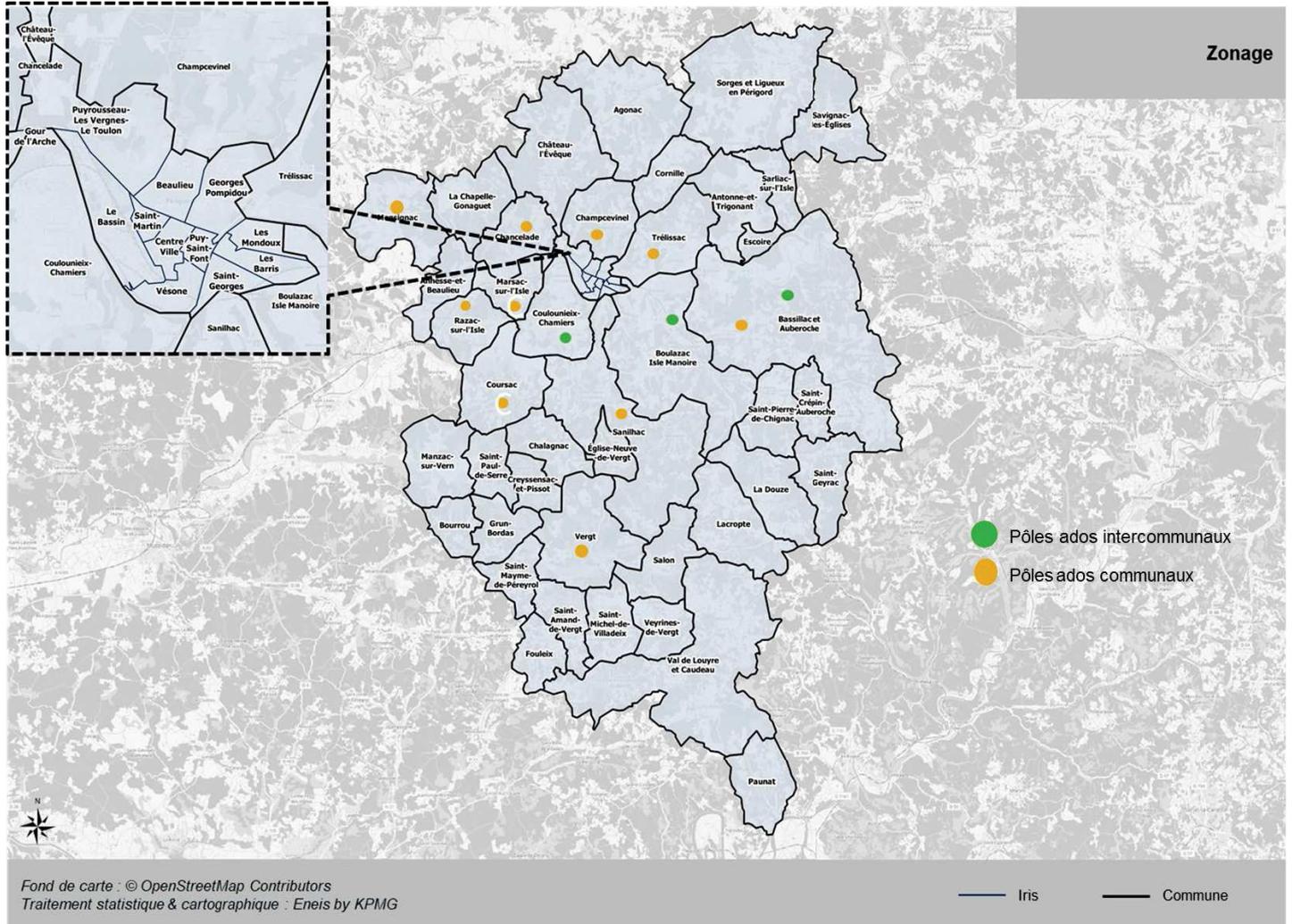
- **Le dispositif Promeneur du net (PDN) permet de soutenir des animateurs jeunesse souhaitant investir « la rue numérique » et exercer une présence et une veille éducative sur internet.** Ce dispositif peut répondre à un vrai besoin d'aller vers les jeunes au-delà de leur présence dans l'espace public et au regard d'une tendance à l'isolement et l'invisibilisation de certains jeunes. Il permet aussi de réfléchir à des modalités d'accompagnement concernant les bonnes pratiques d'usage des réseaux sociaux, un enjeu qui ne pourra que s'imposer davantage avec l'importance pour les jeunes de leur « identité numérique ». En l'état, La Clé, Saint-Exupéry, Le Diapason disposent d'un promeneur du net. La Mission Locale l'était jusqu'en 2021 et réfléchit à relancer ce dispositif.
- Si ce dispositif semble bien approprié par les espaces AVS, **sa visibilité pourrait être renforcée auprès des collectivités portant une politique et une structure à destination des jeunes.** En aval de la mise en place du dispositif, il pourra être intéressant de **coordonner ces professionnels pour partager les pratiques et les besoins émergents** (nouvelles pratiques sur les réseaux notamment). Enfin, il pourrait être pertinent de faire connaître et éventuellement diffuser les pratiques de type « pass numérique » et ateliers collectifs (e-réputation, démarches en ligne...) que portent la Mission Locale.

Plusieurs collectivités et acteurs développant des actions de proximité à destination des jeunes mais une coordination à impulser (1/2)

- **Plusieurs communes rencontrées dans le cadre du diagnostic portent actuellement une offre à destination de jeunes** (« ALSH Ados, club ados, espace jeunes, local jeunes,... »), en période scolaire et/ou vacances, entre autres : **Périgueux** (CIJ et dynamique de co-construction de la politique jeunesse en cours), **Coulounieix-Chamiers** en coordination avec les villes du canton (**Marsac, Chancelade, Razac**), **Sanilhac, Coursac, Mensignac, Paunat, Trélissac, Basillac-et-Auberoche**.
- La Grand Périgueux, gestionnaire de 14 ALSH, porte **un pôle Ados mutualisé** pour plusieurs communes (Coulounieix-Chamiers, Boulazac, Bassillac et Auberoche), et fait le constat d'un format qui reste relativement peu adapté aux besoins des jeunes : davantage de demandes de consommation, en soirée... et partage avec les collectivités portant un service jeunesse **l'enjeu fort de mobilisation des jeunes**.
- **Certains autres territoires s'interrogent sur le développement d'un service à destination des jeunes**, tels que **Vergt** (réflexion autour du portage d'une Prestation Service Jeunes par La Clé), **Chancelade** en lien avec le canton de **Coulounieix, Trélissac** (en faveur des jeunes adultes), **Coursac** (projet de construction d'une maison des jeunes), **Manzac sur Verne** (projet de questionnaire pour connaître les besoins des jeunes), **Razac** (ouverture d'un espace jeunes pour l'été 2022)... Au regard des difficultés de mobiliser le public jeune, notamment depuis la crise sanitaire, et des fortes variabilités des effectifs d'une année à l'autre, **la coordination renforcée entre structures jeunesse pourrait permettre de partager des pratiques innovantes sur la « captation » / fidélisation des jeunes, sur leur consultation et concertation autour de projets autant que sur le développement d'actions concertées répondant à leurs besoins en évolution**. Le renforcement d'actions hors les murs et « d'aller vers » les jeunes nécessite également **l'accompagnement des professionnels dans ce changement de posture par le biais de formations dédiées**.
- Au regard de ces projets, il pourrait être pertinent d'identifier les acteurs ressources existants pouvant mener des actions partagées (sorties et loisirs, information jeunesse, prévention santé...), de **renforcer la coordination entre structures jeunesse et de disposer des moyens humains pour animer cette coordination dans le but de partager des pratiques innovantes et mutualiser des moyens** (animateurs, moyens de mobilité...). A titre d'exemple, le réseau TROC des Francas réalise un travail de coordination des acteurs jeunesse.
- Un coordinateur dédié aux politiques jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux pourrait permettre d'impulser **une coordination entre collectivités et partenaires pour aller vers davantage d'interconnaissance, d'actions partagées et de diffusion de l'information auprès des acteurs et des jeunes, sans nécessairement remise en question des compétences**. De fait, la jeunesse sera une des thématiques au cœur de la réflexion intercommunale posée par Grand Périgueux 2030.

Plusieurs collectivités et acteurs développant des actions de proximité à destination des jeunes et une coordination à impulser (2/2)

Carte des pôles ados communaux et intercommunaux présents sur le Grand Périgueux



Des enjeux forts de mobilité des jeunes sur le territoire et des réponses locales à réfléchir collectivement

- **La mobilité des jeunes reste un sujet majeur pour le parcours du jeune dans son épanouissement et vers son insertion sociale et professionnelle.** Celle-ci soulève des enjeux qui peuvent se poser de différentes manières selon les freins physiques à la mobilité (manque d'offre, difficultés d'accès à l'offre existante, manque de connaissance de l'offre) et psychologiques à la mobilité (isolement et rupture, invisibilité, manque d'aspiration à la mobilité, frontières psychologiques, etc.).
- Le double constat de manque de solutions de mobilité des jeunes, de difficulté de mobiliser les jeunes depuis la crise sanitaire et paradoxalement de déplacement de certains jeunes là où il s'en trouve déjà (effet d'agrégation là où se trouve des jeunes, d'attraction vers Périgueux, grande volatilité et imprévisibilité des effectifs adhérents) peut **inviter les collectivités et acteurs portant une action à destination des jeunes à réfléchir à davantage de solutions de mutualisation de transports et d'articulation de leurs actions dans une logique de cohérence programmatique** (la commune A accueille un événement tel samedi et incite les autres communes à y emmener des jeunes qui, à leur tour, accueilleront un autre événement tel autre jour...). Les actions pourront ainsi gagner en efficacité autant qu'en efficience et permettront de favoriser leur mobilité psychologique et géographique des jeunes. De fait, la coordination des acteurs jeunesse via la PS Jeunes du canton de Coulounieix-Chamiers, permet une dynamique préparatoire à ce genre de réflexion.

Des besoins maintenus en matière de prévention santé auprès des jeunes

- **Différents acteurs insistent sur les besoins maintenus en matière d'accompagnement des jeunes vers la santé et de renforcement des actions de prévention santé.** Ainsi la Mission Locale constate une évolution à la hausse des comportements à risque des jeunes (addictions), une dégradation de la santé mentale des jeunes depuis la crise sanitaire (crainte de l'avenir, isolement...) et une difficulté maintenue de jeunes sur la question de l'hygiène corporelle. **Le Contrat Local de Santé permet de partager différents enjeux sur l'accès à la santé des enfants et des jeunes :**
 - Manque de pédiatres et d'orthophonistes, forte hospitalisation pour suicide notamment chez les jeunes filles, surcharge pondérale chez les enfants, faible taux de licence sportive chez les jeunes notamment pour les filles dont le taux de licence est deux fois moins élevé que pour les garçons, taux IVG hospitaliers importants chez les jeunes femmes soulignant des enjeux d'accès à la contraception et à l'éducation à la sexualité...
- **Différents acteurs peuvent intervenir sur le territoire en matière de prévention et d'accès à la santé auprès des jeunes :** France Addictions, structures AVS, l'Education nationale, la Mission Locale (une conseillère est dédiée à la prévention santé), le Point Information Jeunesse, la Maison des Ados...
- **Il pourrait être pertinent de renforcer la coordination entre les acteurs qui peuvent, peu ou prou, intervenir sur le champ de la prévention et de la santé des jeunes** pour favoriser l'interconnaissance, l'orientation de publics et la diffusion d'informations auprès des jeunes (aller vers, au sein des structures...).

Principaux atouts

- Des **taux de scolarisation des adolescents légèrement supérieurs** aux échelons de comparaison
- **Différents acteurs ressources intervenant auprès des jeunes** : collectivités (structures de loisirs, information jeunesse), structures d'animation sociale locale (secteur jeunes), Mission Locale (insertion et accompagnement global), Conseil départemental (jeunes de l'aide sociale à l'enfance), CAF (PS Jeunes), Le Chemin (prévention spécialisée), Foyer jeune travailleur...
- **Des projets en cours de structures jeunesse dans les territoires** : Vergt, Razac...
- **Des actions innovantes déployées à destination des jeunes dans le cadre d'une première CTG** avec le Grand Périgueux à poursuivre (logement, mobilité)

Adolescents (11-17 ans)

- Des collectivités investies et d'autres en réflexion pour mener des actions spécifiques auprès des adolescents et jeunes (loisirs, épanouissement)

Jeunes et jeunes adultes (15-24 ans)

- Une baisse du nombre de jeunes adultes moins forte qu'à l'échelle de la Dordogne

Principaux points d'attention

- Une tendance à la **baisse du nombre de jeunes** et des **départs** de jeunes du territoire (études, travail)
- Des jeunes confrontés à **des difficultés de mobilité fortes**, autant psychologiques que physiques, et un isolement accru en raison d'un habitat dispersé
- Des **enjeux forts de repérage des jeunes invisibles**
- Des difficultés exprimées par les professionnels de **mobilisation des jeunes** et un **isolement croissant**, accrues avec la crise sanitaire
- Des besoins maintenus en matière de **prévention santé** auprès des jeunes : des indicateurs de santé dégradés soulevés par le Contrat local de santé
- Des **difficultés d'accès au numérique des familles et des jeunes** pour répondre à certains besoins liés à leur parcours (en particulier le suivi de la scolarité)
- Des **jeunes adultes relativement plus vulnérables** à l'échelle de la Dordogne qu'à l'échelle nationale, et un constat davantage marqué à Périgueux
- Une majorité de jeunes accompagnés par la Mission Locale et hébergés par des parents ou de la famille, pouvant souligner **des enjeux d'accès à un parcours résidentiel**, un manque d'hébergement pour les jeunes de 25 ans et notamment pour les femmes victimes de violence
- **Des acteurs investis mais une dispersion de l'information concernant les structures ressources existantes**
- **Un manque d'acteur identifié et unique sur la jeunesse** exprimé par des acteurs du territoire

Plusieurs réflexions à impulser collectivement en faveur de l'épanouissement et de la montée au autonomie du jeune

1. **Renforcer la visibilité et la mobilisation du dispositif Promeneur du net permettant une veille éducative sur la « rue numérique », notamment auprès des collectivités et sur les territoires moins pourvus**
2. **Renforcer la coordination entre les acteurs jeunesse**
 1. Dans une logique de partage de pratiques, d'interconnaissance, de conseil dans les projets
 2. Favoriser la mutualisation de moyens (mobilité) mais aussi d'actions (événements communs) pour gagner en efficacité et permettre aux jeunes la découverte d'autres territoires et jeunes
 3. Définir la place du Grand Périgueux dans la mise en place d'une coordination entre acteurs jeunesse (dont collectivités) permettant l'interconnaissance, les projets partagés, l'ingénierie de projet...
 4. Réfléchir au mode de collaboration entre le Centre social Saint-Exupéry portant le dispositif Boussole des jeunes et les collectivités à l'échelle du Grand Périgueux
 5. Capitaliser sur la démarche du Silot pour expérimenter une coordination des acteurs jeunesse pilotée par le Grand Périgueux
3. **Soutenir les professionnels dans la posture pour favoriser l'aller vers et le hors les murs : sur les territoires, au sein de collèges-lycées, en complémentarité avec les structures jeunesse**
4. **Soutenir l'engagement du jeune et l'accès à de premières expériences qualifiantes sur le territoire**
 1. Augmenter le recours aux chantiers éducatifs pour les jeunes de 14 à 25 ans
 2. Poursuivre le recours aux services civiques sur le territoire auprès des associations et collectivités
 3. Développer et soutenir les ateliers d'été dans les communes pour fournir une première expérience professionnelle aux jeunes (14-17 ans)
 4. Offrir aux jeunes des BAFA en échange de contrats d'embauche et contrats d'apprentissage pour accéder aux métiers d'animateurs
 5. Soutenir et favoriser la mobilité des animateurs
5. **Renforcer collectivement le repérage des jeunes invisibles (avec les associations, collectivités, partenaires) pour les raccrocher à un parcours d'accompagnement**
6. **Investir le champ du handicap dans une logique de passerelles avec les accueils collectifs de mineurs (périscolaire, extrascolaire) : interconnaissance, préparation, relations avec les parents, etc.**
7. **Renforcer la coordination entre les structures jeunesse de droit commun et les acteurs ressources en matière de prévention santé et de bien-être auprès des jeunes**
8. **Poursuivre et tirer un bilan des dispositifs déployés via la précédente démarche de CTG concernant le logement et la mobilité des jeunes**

Un maintien des financements alloués aux postes de coordination mais une opportunité de réfléchir à la répartition des missions

- **Les précédents Contrats Enfance Jeunesse comprenaient le financement de six postes de coordinateurs CEJ.** La CTG prévoit le maintien des financements existants en matière de coordination et constitue aussi une opportunité pour réfléchir collectivement au portage de missions thématiques favorisant l'échange entre collectivités et services autant qu'au maintien de leur mission d'ancrage territorial.

Une coordination de projet à renforcer entre la CAF et les collectivités

- **La CAF est un partenaire essentiel des collectivités** non seulement dans le soutien financier à leurs structures et aux professionnels mais avant tout dans l'accompagnement de leurs réflexions autour de l'élaboration des politiques publiques (identification des besoins et valorisation des ressources disponibles...).
- Or les collectivités font le constat d'un partenariat qui pourrait être amélioré avec la CAF concernant l'information sur les dispositifs et les perspectives attendues avec un échéancier sur les années à venir. **La CTG pourra être une opportunité pour renforcer ce partenariat autour d'un projet et d'axes de travail partagés.**

03

Cohésion sociale



ENEIS

by **KPMG**

03

E

Accès aux droits

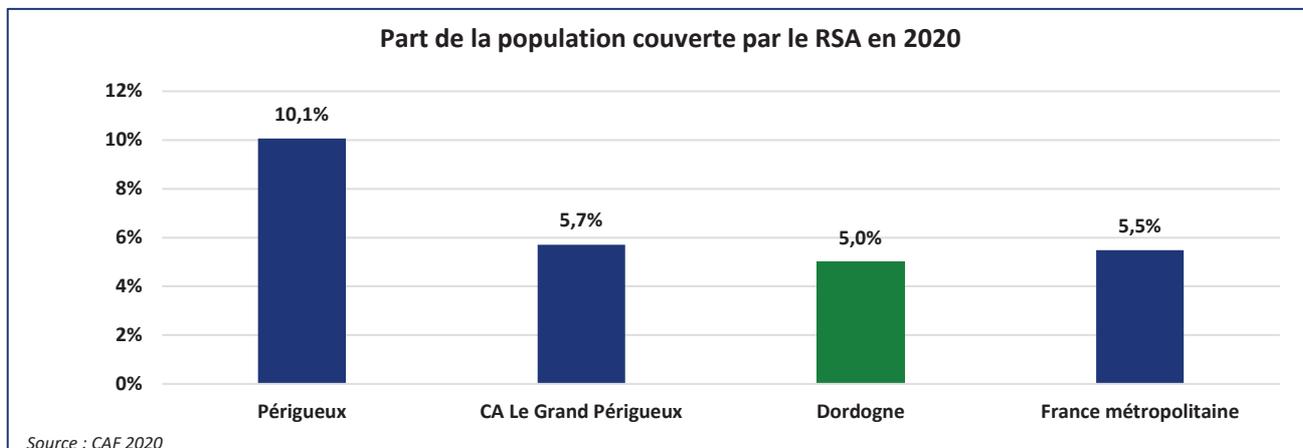


ENEIS

by **KPMG**



Une part de bénéficiaires du RSA supérieure aux échelons de comparaison mais nettement inférieure à Périgueux



- En 2018, **5 921 personnes** sont couvertes par le **RSA** dans la CA de Grand Périgueux. La part de bénéficiaires du RSA est légèrement supérieure aux échelons de comparaison (**5,7%** contre 5,0% à l'échelle départementale et 5,5% à l'échelle nationale), **ce qui confirme une certaine fragilité économique d'une partie de la population.**
- A **Périgueux**, les personnes couvertes par le RSA sont près de deux fois plus représentées que dans l'ensemble de la CA (10,1%).
- La commune de **Coulounieix-Chamiers** détient la part la plus importante de bénéficiaires du RSA avec 11,4% de la population concernée, soit 852 personnes.
- A l'inverse, **sept communes rurales du sud du territoire** (Creyssensac-et-Pissot, Église-Neuve-de-Vergt, Manzac-sur-Vern, Saint-Geyrac, Saint-Michel-de-Villadeix, Salon et Veyrines-de-Vergt) **ne comptent aucun bénéficiaire de cette prestation sociale, témoignant d'une population relativement préservée de la précarité économique.**

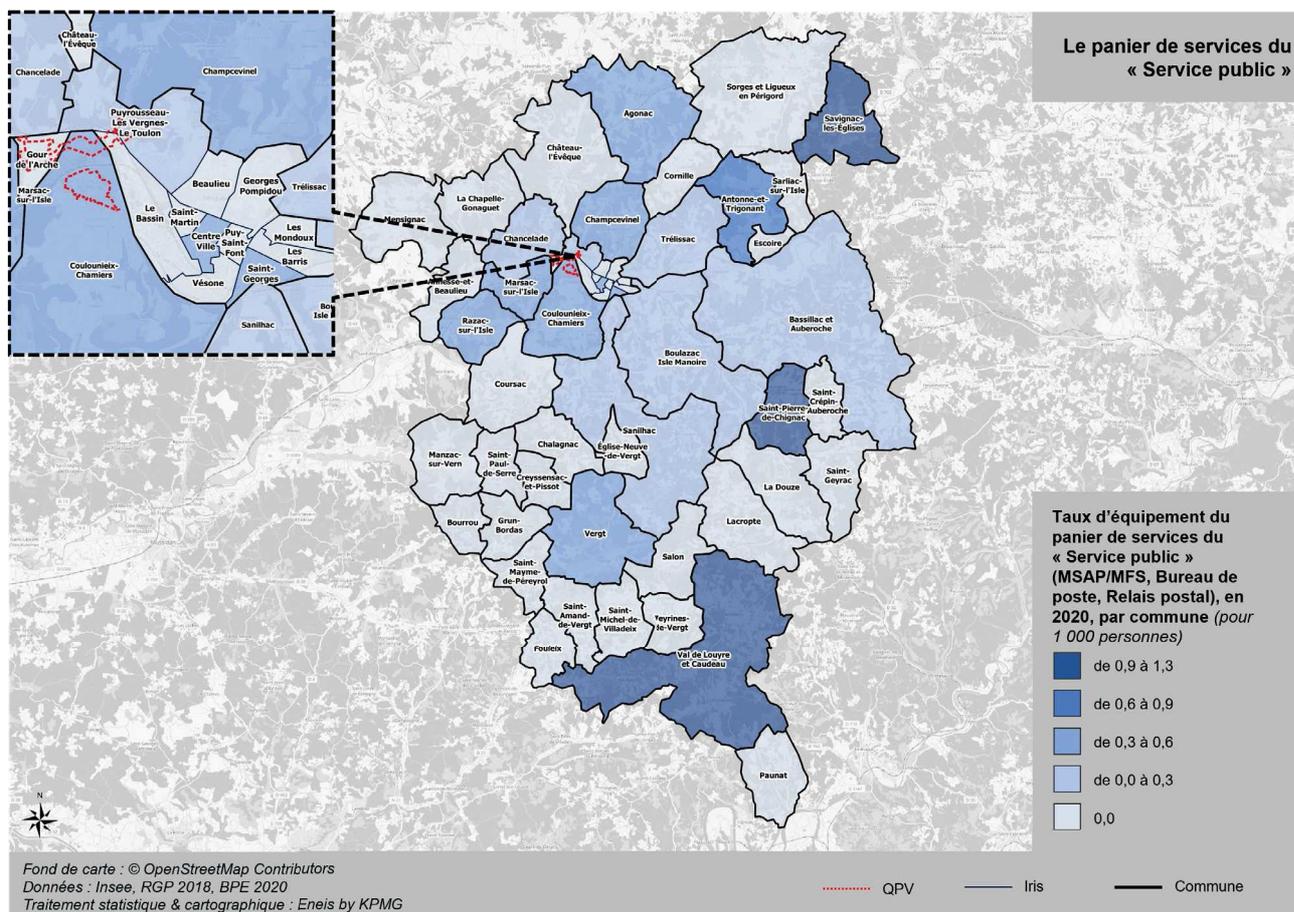
	Population couverte par le RSA en 2020
Agonac	49
Annesse-et-Beaulieu	21
Antonne-et-Trigonant	35
Bassillac et Auberoche	74
Boulazac Isle Manoire	328
Bourrou	9
Chalagnac	7
Champcevinel	65
Chancelade	208
La Chapelle-Gonaguet	7
Château-l'Évêque	48
Cornille	19
Coulounieix-Chamiers	852
Coursac	17
Creyssensac-et-Pissot	0
La Douze	25
Église-Neuve-de-Vergt	0
Escoire	13
Fouleix	12
Grun-Bordas	9
Lacropte	32
Manzac-sur-Vern	0
Marsac-sur-l'Isle	181
Mensignac	68
Sanilhac	138
Paunat	6
Périgueux	3025
Razac-sur-l'Isle	102
Val de Louyre et Caudeau	43
Saint-Amand-de-Vergt	10
Saint-Crépin-d'Auberoche	14
Saint-Geyrac	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	6
Saint-Michel-de-Villadeix	0
Saint-Paul-de-Serre	5
Saint-Pierre-de-Chignac	10
Salon	0
Sarliac-sur-l'Isle	48
Savignac-les-Églises	33
Sorges et Ligueux en Périgord	45
Trélissac	257
Vergt	100
Veyrines-de-Vergt	0
CA Le Grand Périgueux	5921

Source : CAF, 2020



Des taux relativement favorables de services compris dans le « Panier service public » dans les communes centrales du Grand Périgueux

- Avec la mise en place des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP), en 2015, l'Insee met à disposition des Bases permanentes d'équipements (BPE) par commune permettant de rendre compte d'éventuels enjeux et disparités de maillage du territoire en services.
 - Certains services sont regroupés par public (vie courante, jeunes, seniors, familles) et sont étudiés en tant que « paniers de services ».
 - Le « panier service public » regroupe les équipements tels que les MSAP / Espaces France Services, bureaux de poste, relais postaux.
- Avec 22 équipements compris dans le « panier service public », la CA de Grand Périgueux apparaît moins dotés que le Département mais mieux que la France métropolitaine pour mille habitants.
 - Périgueux présente un taux d'équipement en équipements du « panier service public » relativement faible au regard de certaines communes limitrophes, notamment Champcevinel, Marsac-sur-l'Isle ou encore Coulounieix-Chamiers.
 - Les communes de Val de Louyre et Caudeau, Saint-Pierre-de-Chignac, Savignac-les-Églises sont les mieux dotés en services compris dans la « panier service public » avec des taux d'équipement supérieurs à un pour 1 000 habitants.
 - A contrario, 27 communes de la CA sont dépourvus de ces services. Il s'agit principalement de communes rurales éloignées de la ville-centre.





Des guichets uniques de proximité dans les territoires sur l'accès aux droits mais un enjeu de disponibilité des institutions

- **Le retrait progressif des services publics dans les territoires a pu s'articuler avec la mise en place de guichets uniques d'accès aux droits, aujourd'hui labellisés France Services.** Le Conseil départemental fait aussi le constat de rester parfois le dernier acteur public dans les territoires au travers ses Centres médico-sociaux (CMS), conduisant certains professionnels sociaux à réaliser des démarches au-delà de leurs missions premières (déclaration de revenu, dossiers pour la CPAM, dossiers pour les retraites...). Les partenaires institutionnels (CPAM, CAF, CARSAT, Pôle Emploi...) n'ont pas toujours de professionnels identifiés et disponibles permettant le relais sur des situations, en soutien aux professionnels menant un premier accueil du public (CCAS, CMS, France Services, centres sociaux...).
- **Il pourrait être intéressant de s'interroger sur la place que pourrait prendre le Grand Périgueux dans le soutien aux structures France Services ou porteurs de projet d'une structure labellisée France Services sur l'ensemble du territoire** (repérer les besoins, aider sur le fonctionnement, développement d'actions complémentaires autour de l'inclusion numérique, appui au financement...). De fait, en 2022 le Grand Périgueux a voté pour le soutien financier à des structures labellisées France Services.

Toute commune ne dispose pas d'un CCAS et, pour celles en disposant, leur taille est très variable
Il est obligatoire pour toute commune de plus de 1 500 habitants.

Vergt, Sorges et Ligueux, Château-L'Evêque, Coulounieix-Chamiers, Boulazac
Bientôt à Coursac (juillet 2022)

Acteurs menant un accompagnement global auprès de certains publics, comme les jeunes



Centres Médico-sociaux : Chamiers, Périgueux La Boétie, Gour de l'Arche, Rue des Chaudronniers, Saint-Georges, Boulazac, Vergt
Politiques publiques concernées : accompagnement social et accès aux droits (assistants sociaux de polyvalence), insertion RSA, accompagnement éducatif / ASE, PMI

Permanences sur 4 territoires : Périgueux, Bergerac, Montpon, Sarlat
6 travailleurs sociaux dont 2 mobilisés pour les habitants de Périgueux

Intervention de conseillers numériques au sein des structures AVS : Gour de l'Arche, La Clé
...au sein des Espaces France Services : Vergt
...et au sein de médiathèques : Périgueux et Boulazac
...certains ayant une vocation d'itinérance : Pays vermois



Des enjeux d'accès au numérique davantage marqués en Dordogne et une lisibilité de l'offre à renforcer

- Les acteurs témoignent de freins particulièrement marqués autour de l'accès et de l'utilisation du numérique avec une proportion non négligeable des publics accompagnés peu autonomes et parfois réfractaires.
- Les données de Pôle Emploi confirment que l'exclusion numérique reste le **premier frein périphérique à l'emploi** déclaré par les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, si la CAF a pu réfléchir à un point visio CAF au siège, à Périgueux, il en ressort une faible appropriation de ces dispositifs numériques.
- Il pourrait être intéressant de creuser cet axe en coordination avec le plan d'action du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et en lien avec le déploiement des conseillers numériques. Par ailleurs, **la coordination des conseillers numériques entre eux reste à renforcer** du fait de leurs différents niveaux de portage (collectivité, France Services, structures AVS...) et de leur approche complémentaire (itinérant, au sein d'une structure...), **autour de l'interconnaissance, d'une veille sur les besoins, du repérage, de l'orientation**, etc.
- Plus généralement, **la visibilité de l'offre de services dans sa globalité et la coordination des acteurs intervenant sur ce champ** (de la mise à disposition d'équipement, l'accompagnement dans les démarches et l'appropriation de l'outil) **sont à renforcer afin d'en garantir la lisibilité auprès des acteurs et des publics**. Cet enjeu sera à articuler avec la feuille de route en matière d'inclusion numérique pilotée par le Grand Périgueux.



L'allophonie des familles, un frein important à l'insertion sociale et à l'accès aux droits, pouvant toucher tout territoire

- **La problématique de l'allophonie des familles, compromettant leur insertion sociale, professionnelle et leur accès aux droits, est identifiée sur les territoires urbains** et notamment les quartiers prioritaires, **autant que dans les territoires ruraux**, tels que dans le Pays vernois en raison de la présence de saisonniers agricoles (historiquement liée à la fraisculture). Sur la polarité périgourdine, l'accueil de longue date de réfugiés et la présence d'un Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA, 340 places) expliquent la présence de familles allophones. L'allophonie concerne également les jeunes migrants non accompagnés (MNA) dont une **centaine** est suivie par la Mission Locale en 2021 au titre de l'accompagnement social et d'insertion (l'ensemble des MNA étant accompagné par le Conseil départemental au titre de l'ASE), et demeure le principal frein à leur insertion.
- **Des acteurs déploient effectivement des actions en faveur de l'insertion sociale et linguistique de ces publics**, tels que l'atelier Plume du centre social Saint-Exupéry à Coulounieix-Chamiers pouvant accueillir entre 130 et 180 personnes par an (en partenariat avec la Maison de l'emploi), mais aussi La Clé à Vergt. Ce dernier fait aussi le constat de familles avec lesquelles il est difficile d'enclencher un parcours d'insertion sociolinguistique pérenne en raison des fréquentes ruptures dans leur parcours (installation et départ fréquents). En revanche, le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) a tendance à accueillir davantage de publics qui reste, ce qui peut embolir les structures existantes dans l'accueil et l'accompagnement de primo-arrivants et réfugiés.

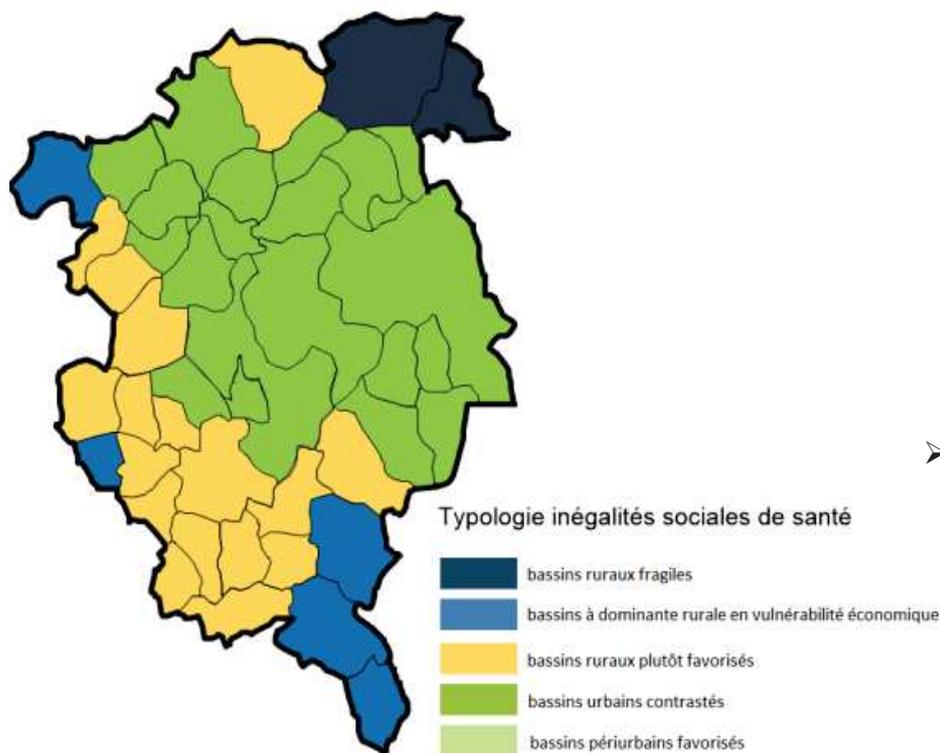
La mobilité, une problématique prégnante et transversale conditionnant le parcours d'insertion sociale et professionnelle des ménages

- Sur le Grand Périgueux, l'usage de la voiture reste prédominant : 86% des ménages disposent d'une voiture, à l'échelle du Grand Périgueux (73,2% à Périgueux) et **82,4% des moyens de transport pour se rendre au travail concernent un véhicule individuel** (64,1% à Périgueux), contre 2,8% pour les transports en commun (5% à Périgueux) – *source : Insee, 2018*.
- **Plusieurs points de vigilance peuvent néanmoins être soulignés faisant de l'accès à la mobilité un enjeu majeur sur le territoire** : cherté croissante du poids budgétaire pour les ménages de l'entretien d'un véhicule et du paiement de l'essence, tendance à la périurbanisation des ménages et, sur les quartiers prioritaires faisant l'objet d'un renouvellement urbain, **un relatif étalement de ménages à faibles revenus** (lotissements isolés, logements sociaux en milieu rural...).
- Pour certains ménages vulnérables tels que les gens du voyage, il pourrait être intéressant de renforcer la présence d'arrêts du Péribus aux abords des aires.



L'accès aux droits de santé et à la santé, une problématique majeure sur le territoire

- **Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle reconnaissent que la santé reste « le vrai sujet »** : phénomène de désertification médicale y compris en zone urbaine, relative manque de disponibilité de partenaires institutionnels (CPAM), isolement et vétusté de certains logements, des publics éloignés des services et combinant les difficultés, des difficultés spécifiques d'accès à la santé pour les gens du voyage, fracture numérique, allophonie, mobilité...



Réalisation ORS NA

- **L'état des lieux du Contrat local de santé identifie des disparités territoriales à l'échelle du Grand Périgueux concernant les inégalités sociales de santé (CLS, 2018).** En dépit de bassins ruraux plutôt favorables au Sud-Est, sont identifiés des territoires contrastés autour de Périgueux et plus fragiles sur les marges du territoire (Nord-Ouest, Sud).

- **La santé mentale reste pour les acteurs sociaux un sujet préoccupant en recrudescence.** Malgré des dispositifs mobiles (EMPP), le manque de places ne permet pas une prise en charge adéquate et rapide des publics en difficultés.

Une dynamique de travail autour de la santé portée par le Grand Périgueux

- **La santé est déjà un champ relativement bien investi à l'échelle du Grand Périgueux,** d'abord via la politique de la ville avec l'Ateliers santé ville. La dynamique autour du **Contrat Local de Santé (CLS)**, porté par le Grand Périgueux, permet de s'accorder sur ces enjeux prioritaires et d'investir assez largement les différents champs de la santé. La **santé mentale** qui connaît une visibilité croissante de ses enjeux est investie via un axe dédié au sein du CLS.

Principaux atouts

- Des **guichets uniques de proximité** dans les territoires sur l'accès aux droits liés à la dynamique **France Services** (ouverture prochaine de France Services à Coursac au 1^{er} juillet 2022)
- Différents acteurs intervenant sur l'accès aux droits : CCAS, CMS du Conseil départemental, conseillers numériques, CAF, centres sociaux et EVS – notamment partenaires de la dynamique France Services
- Une dynamique de travail autour de **l'accès à la santé** portée par le Grand Périgueux (notamment via le Contrat local de santé)

Principaux points d'attention

- Une part de bénéficiaires du RSA supérieure aux échelons de comparaison mais nettement inférieure à Périgueux
- Des **enjeux d'accès au numérique** davantage marqués en Dordogne et une lisibilité de l'offre d'acteurs ressources à renforcer
- **L'allophonie des familles**, un frein important à l'insertion sociale et à l'accès aux droits, pouvant toucher tout le territoire
- **La mobilité**, une problématique prégnante et transversales conditionnant le parcours d'insertion sociale et professionnelle des ménages
- **L'accès aux droits de santé et à la santé**, une problématique majeure sur le territoire, notamment concernant la santé mentale - une priorité importante partagée par les acteurs
- **Un manque de perspectives claires sur la pérennité financière des Espaces France Services**
- **Des partenaires (et opérateurs de prestations) du dispositif France Services parfois peu disponibles** et peu présents sur les territoires (pas de permanence)
- **Un manque de connaissance des jeunes des démarches d'accès aux droits** et un temps croissant passé par les conseillers de la Mission Locale sur les démarches

Différentes actions identifiées à impulser collectivement autour de l'accès aux droits

1. **Réfléchir à la place du Grand Périgueux dans le soutien aux structures labellisées France Services ou en projet de l'être** : coordination, communication, accompagnement, suivi des besoins, fonctionnement... - en lien avec la délibération du Grand Périgueux dans le soutien aux EFS
 1. Participer à la remontée d'informations sur les difficultés de fonctionnement, l'engagement des partenaires auprès du coordinateur des structures France Services pour faire vivre la charte localement
2. **Poursuivre la dynamique autour de l'accès aux droits de santé, de promotion de la santé dans une logique de bien-être global de la personne et favoriser l'installation de professionnels** (en lien avec l'ARS : Maisons de santé pluriprofessionnelles notamment)

03

F

Animation de la vie sociale locale

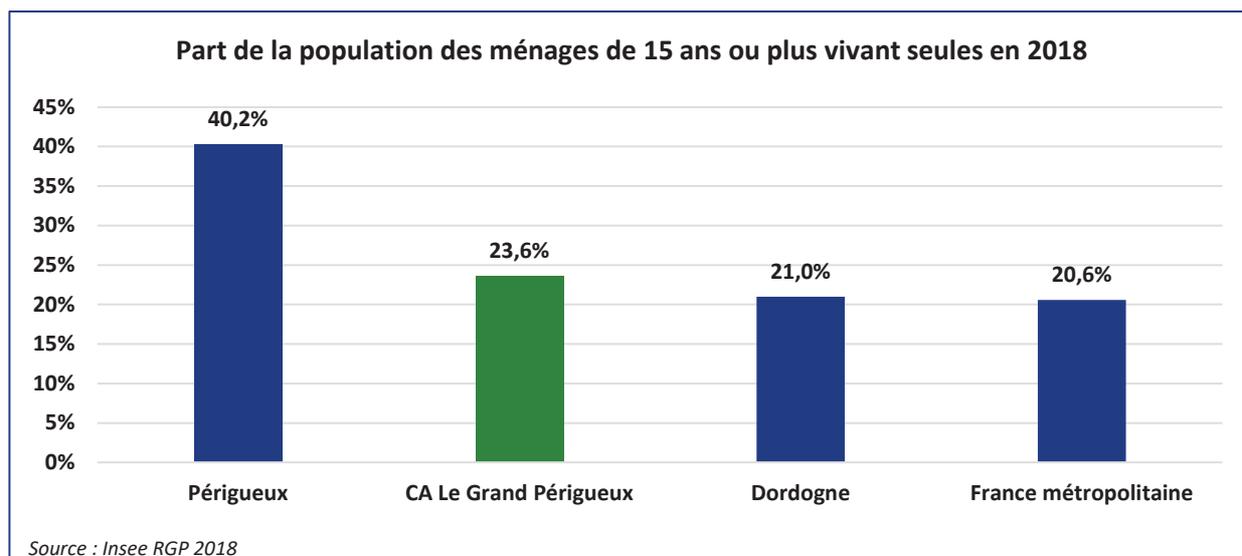


ENEIS

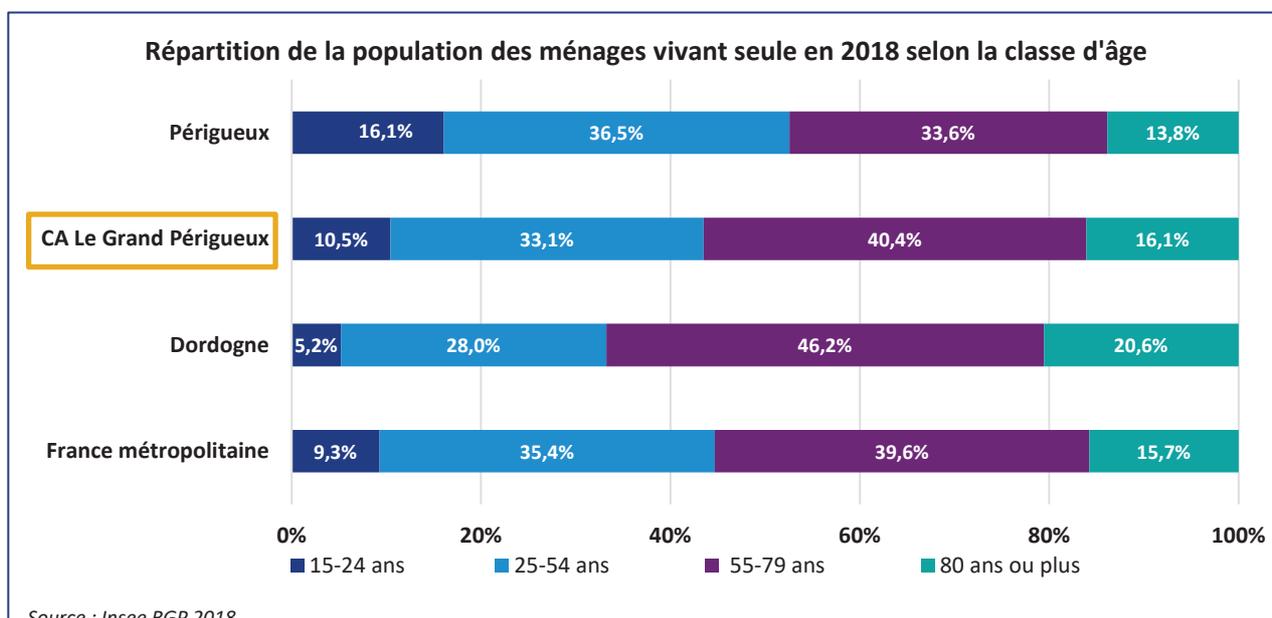
by **KPMG**

Une part relativement plus élevée de personnes vivant seules

- La CA de Grand Périgueux compte **19 990 personnes vivant seules en 2018, soit 23,6% de la population des ménages**. Ainsi, ces personnes sont légèrement plus représentées qu'à l'échelle départementale (21,0%) et qu'à l'échelle nationale (20,6%).
- La commune de **Périgueux détient largement la part la plus importante de personnes vivant seules**, avec deux personnes sur cinq concernées (40,2%).



- A l'instar des échelons de comparaison, la population des ménages qui vit seule dans la CA est essentiellement âgée de 25-54 ans (33,1%) et de 55-79 ans (40,4%). En revanche, **la population des ménages vivant seule âgée de 15-24 ans y est plus représentée qu'à l'échelle du Département et, dans une moindre mesure, qu'à l'échelle de la métropole** (10,5% contre 5,2% et 9,3%).
- A **Périgueux**, la population vivant seule apparaît relativement jeune, avec 52,6% de personnes de moins de 55 ans, contre 43,6% à l'échelle intercommunale.

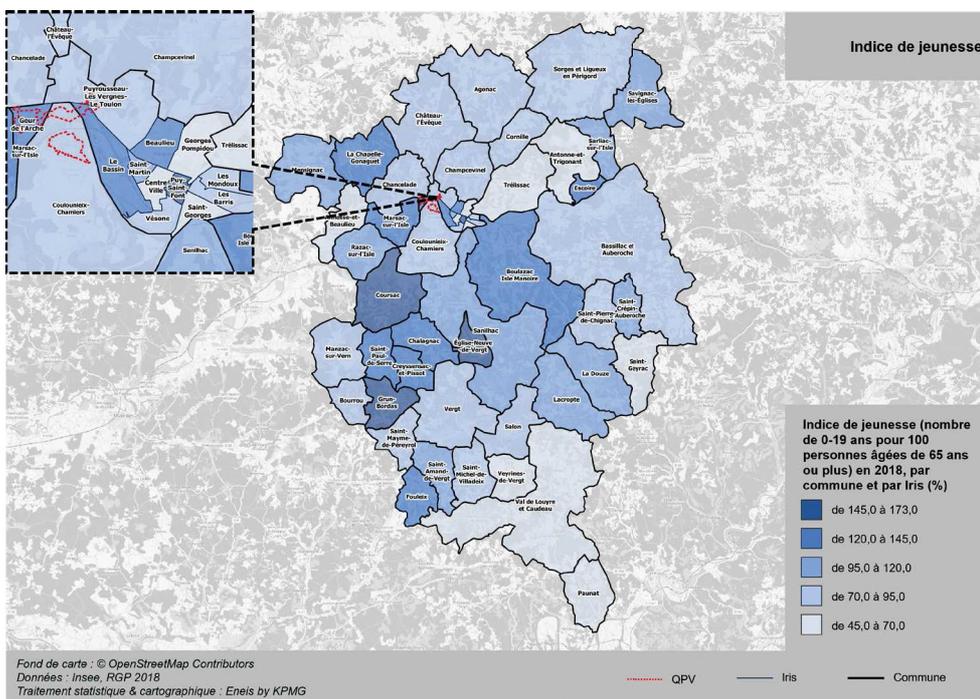


Une plus forte représentation des personnes âgées vivant seules dans les communes urbaines et périurbaines

- Au sein de la CA de Grand Périgueux, **3 209** personnes de 80 ans et plus vivent seules, soit près d'une personne sur deux (**47,9%**). Cette part apparaît relativement proche des échelons de comparaison. En revanche, **la population de 80 ans ou plus vivant seule augmente lentement** au regard du Département et de la France métropolitaine (0,1% contre 1,1% et 1,5%).
- A **Périgueux**, ce sont 57,9% des personnes de 80 ans ou plus qui vivent seules. Cette part est d'autant plus importante dans les communes de Creyssensac-et-Pissot (70,0% soit 7 personnes), Fouleix (66,7% soit 6 personnes) et Savignac-les-Églises (58,2% soit 33 personnes).
- A noter que la faiblesse des effectifs peut biaiser des proportions : ainsi à **Manzac-sur-Vern**, la population de 80 ans ou plus vivant seule a augmenté de 24,8%/an en moyenne entre 2013 et 2018 et est ainsi passée de 6 à 18 personnes.

Population des ménages de 80 ans ou plus qui vit seule en 2018

Agonac	40
Annesse-et-Beaulieu	24
Antonne-et-Trigonant	20
Bassillac et Auberoche	88
Boulzac Isle Manoire	197
Bourrou	4
Chalagnac	3
Champcevinel	64
Chancelade	124
La Chapelle-Gonaguet	14
Château-l'Évêque	39
Cornille	9
Coulounieix-Chamiers	296
Coursac	18
Creyssensac-et-Pissot	7
La Douze	21
Église-Neuve-de-Vergt	9
Escoire	7
Fouleix	4
Grun-Bordas	3
Lacropte	7
Manzac-sur-Vern	18
Marsac-sur-l'Isle	56
Mensignac	25
Sanilhac	89
Paunat	10
Périgueux	1377
Razac-sur-l'Isle	64
Val de Louyre et Caudeau	42
Saint-Amand-de-Vergt	7
Saint-Crépin-d'Auberoche	8
Saint-Geyrac	5
Saint-Mayme-de-Péreyrol	6
Saint-Michel-de-Villadeix	10
Saint-Paul-de-Serre	4
Saint-Pierre-de-Chignac	24
Salon	6
Sarliac-sur-l'Isle	20
Savignac-les-Églises	33
Sorges et Ligueux en Périgord	38
Trélissac	295
Vergt	65
Veyrines-de-Vergt	8
CA Le Grand Périgueux	3209



Source : Insee, RP 2018

La cohésion intergénérationnelle, une priorité à investir pour les prochaines années au regard des tendances de vieillissement de la population et de précarité des séniors

- Les acteurs rencontrés s'accordent tous pour reconnaître les tendances au vieillissement du territoire, comme à l'échelle de la Dordogne mais aussi de manière plus ou moins marquée entre communes de la CA (les communes périurbaines apparaissent au sens démographique du terme plus familiales et jeunes). La faiblesse mentionnée des revenus et des retraites d'une partie importante des actifs allant devenir séniors et des séniors actuels interroge leur possibilité à assurer financièrement leur perte d'autonomie (moindre accès aux structures et aux EHPAD, davantage de vieillissement à domicile...).
- **Ainsi les enjeux de lutte contre l'isolement, d'intervention à domicile et de repérage autant que de renforcement des animations sociales et intergénérationnelles de proximité sont particulièrement caractéristiques du territoire pour les années à venir.**
- **Plusieurs acteurs interviennent à destination des séniors pour favoriser le bien-vivre / bien- vieillir sur le territoire** : le **CIAS** du Grand Périgueux investit la question de la lutte contre l'isolement des séniors (animations en petits collectifs...), des **CCAS** peuvent mener des actions d'animations séniors et de visites à domicile (ex. Coulounieix-Chamiers..), **Unicités** favorise l'intergénérationnel (ex. visite de personnes âgées par des jeunes), les **centres sociaux** dont **La Clé** soutient sur Vergt un groupe de bénévoles faisant des visites de personnes âgées à domicile, etc. Enfin, **Périgueux** porte un projet de tiers-lieu sur sa résidence autonomie qui a vocation à investir l'animation et l'intergénérationnel (échanges et transmission avec des jeunes, coordination d'un réseau d'acteurs et de services, à destination des séniors résidents autant qu'habitants le territoire, développement de médias tels que la radio...).
- **Il pourrait être intéressant de réfléchir à soutenir ce type d'initiatives en l'articulant aux projets jeunesse pour en faire des actions intergénérationnelles favorisant l'échange et la transmission réciproque** (accompagnement numérique, échanges autour d'un projet concernant le patrimoine du territoire...). Des actions relatives à l'habitat intergénérationnel pourraient être une base dans les territoires pour développer des actions de ce type (ex. la ville de Chancelade prévoit la construction d'une résidence intergénérationnelle...). Des réflexions émergent déjà et un projet de tiers-lieu a démarré à l'EHPAD Parrot (hôpital de Périgueux).

Des structures ressources de l'animation de la vie sociale locale menant des actions diversifiées sur leur territoire et pour un large public

- Localisation : Gour de l'Arche, Périgueux
- Gestionnaire : Ville de Périgueux
- Agrément : centre social

Centre socio-culturel de l'Arche

Centre social Saint-Exupéry

- Localisation : Coulounieix-Chamiers
- Gestionnaire : association
- Agrément : Centre social et Espace de vie sociale pour les gens du voyage
- Portage de la PS Jeunes pour le canton et de la Boussole des jeunes

- Localisation : Marsac
- Gestionnaire : Ville de Marsac
- Agrément : centre social
- Partenariat avec Chamiers pour la PS Jeunes

Centre social Diapason

Espace de vie sociale La Clé

- Localisation : Vergt
- Gestionnaire : association
- Agrément : Espace de vie sociale

Une vigilance à avoir sur certains quartiers pouvant justifier une réflexion en matière de renforcement de la cohésion sociale et de l'animation sociale locale

- Si certains quartiers sont de longue date reconnus comme prioritaires et ont pu faire l'objet d'opérations de renouvellement urbain, amenant leur typologie sociale et urbaine à évoluer fortement, d'autres quartiers et territoires font l'objet d'une vigilance accrue : notamment Saint-Georges-Mondoux, la Gare à Périgueux, Pagot à Coulounieix-Chamiers et de nouvelles constructions sociales en territoires périurbains et urbains (Boulazac, Trélissac...). **La ville de Périgueux réfléchit à développer une nouvelle structure de type Espace de Vie Sociale (EVS) sur le quartier du Clos Chassaing.**

Une coordination des structures d'animation de la vie sociale locale à renforcer, en lien avec les acteurs de proximité dans les quartiers

- La **Fédération des centres sociaux** assure à l'échelle départementale un travail de mise en réseau des structures AVS, notamment autour de l'échange d'informations.
- Au sein des quartiers prioritaires, **un certain nombre d'acteurs peuvent déjà intervenir autour du contrat de ville** (Boucle de l'Isle, Chamiers), pouvant parfois soulever des enjeux de coordination autour de la clarification des missions de chacun, notamment sur l'accompagnement des jeunes (structures AVS, collectivités, Mission Locale, Le Chemin) et d'une meilleure lisibilité des structures référentes auprès des publics cibles.

Une visibilité des structures auprès du grand public à renforcer

- **Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) reconnaissent que, malgré leurs actions importantes et diversifiées dans les territoires, malgré leurs missions de développement social local et de participation des habitants, elles peuvent parfois manquer de visibilité auprès du plus grand nombre, amenant un enjeu de diversification des publics et de valorisation des actions menées pour le grand public. Toutefois, les moyens humains peuvent aujourd'hui manquer en interne pour structurer davantage la communication de ces structures.**

Des structures dont la santé financière peut être variable selon leur portage et gestionnaire

- **Si deux structures sont gérées directement par des collectivités et ont pu être par le passé associatives (Diapason à Marsac, l'Arche à Périgueux), d'autres sont associatives : Saint-Exupéry est une structure d'ampleur qui bénéficie de moyens publics (Grand Périgueux, ville, Etat, Conseil départemental, CAF, et Union européenne), formant ainsi 90% du budget de la structure.**
- Cependant, une structure comme **La Clé** voit son budget soutenu par les collectivités à hauteur de 3% (hors non numéraire, comme le prêt de locaux, etc.), pouvant soulever **d'éventuels enjeux de pérennité financière**, structure dont la présence est pourtant essentiel sur un territoire rural comme l'est le Pays vermois.

Principaux atouts	Principaux points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> • Des structures ressources de l'animation de la vie sociale locale menant des actions diversifiées sur leur territoire et pour un large public : Centre social de l'Arche, Centre social Le Diapason, Centre social Saint-Exupéry, Espace de vie sociale La Clé • Des acteurs déjà investis sur la cohésion intergénérationnelle : CIAS, CCAS, Unicités, centres sociaux dont La Clé, etc. et des projets en cours... • Un riche tissu associatif sur les territoires et des acteurs locaux intervenant dans l'animation locale (comité des fêtes notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part relativement plus élevée de personnes vivant seules relativement supérieure au département • Une proportion importante de personnes âgés de plus de 80 ans vivant seules et en augmentation relativement supérieure au département • La cohésion intergénérationnelle, une priorité à investir pour les prochaines années au regard des tendances de vieillissement de la population et de précarité des séniors • Une visibilité des structures d'animation de la vie sociale à renforcer auprès du grand public • Des structures dont la santé financière peut être variable selon leur portage et gestionnaire • Une faible connaissance de l'existant exprimé par les acteurs et des liens à créer entre structures et collectivité • Une faible mobilité de certains publics, cause d'isolement et d'invisibilité des publics et d'une relative rupture sociale

Différentes à actions identifiées à envisager collectivement en matière de cohésion sociale, de soutien et d'accès aux structures d'animation de la vie sociale locale

1. **Renforcer la coordination entre les structures et les acteurs de leur territoire d'implantation** : clarté des missions, interconnaissance, projets communs, veille territoriale... - **étudier les besoins de soutien dans la coordination pilotée par la Fédération des centres sociaux, en lien avec la CAF dans le cadre du Schéma directeur AVS**
2. **Soutenir les structures dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public, en lien avec les acteurs du territoire et notamment les collectivités**
3. **Faire connaître et soutenir les initiatives permettant de renforcer les relations intergénérationnelles** : projets entre structures jeunesse et séniors, autour de la transmission réciproque, habitat intergénérationnel, etc.

Synthèse issue du séminaire partenarial de partage des enjeux

A l'occasion du séminaire partenarial de partage des enjeux, le 14 juin 2022, 46 participants et 19 communes représentées ont été invités à réagir aux constats et enjeux du diagnostic, au sein de stands thématiques tournants. Les enjeux présentés ci-dessous sont ceux qui sont apparus les plus prioritaires aux participants présents. Ces enjeux ont ensuite été restitués en comité de pilotage pour échanger autour des axes de travail prioritaires formant l'armature du plan d'action.

Le soutien à la fonction parentale

- Renforcer l'offre en milieu rural
- Travailler la parentalité avec les parents d'adolescents
- Renforcer l'accompagnement des parents avec enfants en situation de handicap
- Mieux coordonner et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement des familles

L'accueil du jeune enfant

- Soutenir l'accueil individuel
- Accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap / à besoins spécifiques
- Renforcer la connaissance de l'offre d'accueil en horaires atypiques

De l'enfance à la jeunesse

- Accompagner les professionnels dans l'accueil des enfants en situation de handicap
- Valoriser les métiers de l'animation
- Améliorer le parcours d'insertion des jeunes adultes
- Mieux repérer les jeunes invisibles

La cohésion sociale et territoriale

- Soutenir les espaces France Services
- Renforcer la promotion de l'accès à la santé, l'installation de professionnels...
- Améliorer l'accès aux droits des publics peu mobiles
- Améliorer l'information et la visibilité des structures AVS et acteurs du lien social

Annexes

Acteurs interrogés

Structures	Fonction
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	Président
	Vice-Présidente déléguée à la petite enfance - enfance
	VP en charge de la politique de la ville (maire de Coulounieix-Chamiers)
	VP cohésion territoriale et ruralité (maire de Coursac)
	VP Climat Transition énergétique (maire de Marsac)
	VP Habitat et logement (maire de Mensignac)
	VP Tourisme et attractivité (maire de Périgueux)
	VP Politique contractuelle (maire de Val de Louyre et Caudeau)
	Directeur Général des Services
	Directeur Général Adjoint
	Responsable Service Petite enfance
	Responsable Service Enfance
	Responsable Service Santé et Solidarité
	Responsable CIAS
	Responsable Politique de la ville
Direction Cohésion sociale	
Responsables Habitat / Renouvellement urbain / Politique de la ville / Appui aux communes, ruralité	
CAF de la Dordogne	Directeur
	Conseillère territoriale
	Attachée de direction - Action sociale
Conseil départemental de la Dordogne	DGA Solidarité Prévention
	Directrice adjointe DGA Solidarité Prévention
	Responsable UT du département
	Directrice PMI Promotion de la santé Service PMI Modes d'accueil
Mission Locale	Directrice
Education nationale	Inspecteur
Prévention spécialisée	Le Chemin
Pôle Emploi	Responsable Agence Littré
	Responsable Agence Change
Centres socio-culturel l'Arche Périgueux	Direction
Centres social Saint Exupéry Coulounieix-Chamiers	Directeur
Centres social Diapason/Marsac	Directeur
Espace de vie sociale La Clé/Vergt	Direction
Ville de Périgueux	Responsable du service Education Jeunesse Périgueux
CCAS de Périgueux	Directrice
CCAS de Trélissac	Responsable adjointe / CCAS
CCAS de Coulounieix-Chamiers	Référente Pôle personnes âgées/Directrice
CCAS de Sanilhac	Elue en charge du CCAS + travailleuse sociale
SDJES	Conseiller politiques jeunesse, service civique en Dordogne
	Conseiller sport
Ensemble des communes composant le territoire de la CA du Grand Périgueux	Maires, élus et services – notamment pour les communes portant anciennement un CEJ

Tableaux détaillés

En annexes, sont présentés quelques tableaux détaillés de données par commune.

	Population des ménages de 80 ans ou plus qui vit seule en 2018
Agonac	40
Annesse-et-Beaulieu	24
Antonne-et-Trigonant	20
Bassillac et Auberoche	88
Boulazac Isle Manoire	197
Bourrou	4
Chalagnac	3
Champcevinel	64
Chancelade	124
La Chapelle-Gonaguet	14
Château-l'Évêque	39
Cornille	9
Coulounieix-Chamiers	296
Coursac	18
Creyssensac-et-Pissot	7
La Douze	21
Église-Neuve-de-Vergt	9
Escoire	7
Fouleix	4
Grun-Bordas	3
Lacropte	7
Manzac-sur-Vern	18
Marsac-sur-l'Isle	56
Mensignac	25
Sanilhac	89
Paunat	10
Périgueux	1377
Razac-sur-l'Isle	64
Val de Louyre et Caudeau	42
Saint-Amand-de-Vergt	7
Saint-Crépin-d'Auberoche	8
Saint-Geyrac	5
Saint-Mayme-de-Péreyrol	6
Saint-Michel-de-Villadeix	10
Saint-Paul-de-Serre	4
Saint-Pierre-de-Chignac	24
Salon	6
Sarliac-sur-l'Isle	20
Savignac-les-Églises	33
Sorges et Ligueux en Périgord	38
Trélissac	295
Vergt	65
Veyrines-de-Vergt	8
CA Le Grand Périgueux	3209

Tableaux détaillés

En annexes, sont présentés quelques tableaux détaillés de données par commune.

	Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	Taux de pénétration de l'AAH (nombre de allocataires pour 1000 personnes de 20-59 ans)
Agonac	12	15,3
Annesse-et-Beaulieu	11	16,7
Antonne-et-Trigonant	46	81,1
Bassillac et Auberoche	79	37,5
Boulazac Isle Manoire	157	29,8
Bourrou	0	0,0
Chalagnac	8	35,9
Champcevinel	10	7,5
Chancelade	43	23,5
La Chapelle-Gonaguet	0	0,0
Château-l'Évêque	16	16,0
Cornille	0	0,0
Coulounieix-Chamiers	152	46,8
Coursac	13	12,0
Creyssensac-et-Pissot	0	0,0
La Douze	16	27,8
Église-Neuve-de-Vergt	0	0,0
Escoire	0	0,0
Fouleix	0	0,0
Grun-Bordas	0	0,0
Lacropte	6	18,2

	Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	Taux de pénétration de l'AAH (nombre de allocataires pour 1000 personnes de 20-59 ans)
Manzac-sur-Vern	0	0,0
Marsac-sur-l'Isle	44	26,8
Mensignac	17	23,5
Sanilhac	52	24,2
Paunat	5	37,0
Périgueux	1066	70,6
Razac-sur-l'Isle	35	32,4
Val de Louyre et Caudeau	20	28,2
Saint-Amand-de-Vergt	0	0,0
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0,0
Saint-Geyrac	0	0,0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	0,0
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0,0
Saint-Paul-de-Serre	5	33,9
Saint-Pierre-de-Chignac	6	15,2
Salon	0	0,0
Sarliac-sur-l'Isle	10	20,7
Savignac-les-Églises	23	48,4
Sorges et Ligueux en Périgord	11	15,3
Trélassac	120	40,7
Vergt	36	45,2
Veyrines-de-Vergt	0	0,0
CA Le Grand Périgueux	2019	40,9
Dordogne	7856	43,1
France métropolitaine	1122431	34,7

Tableaux détaillés

Libellé commune	Populatio n en 2018 (princ)	Populatio n en 2013 (princ)	Populatio n en 2008 (princ)	Populatio n en 1999 (dnbt)	Populatio n en 1990 (dnbt)	Populatio n en 1982 (dnbt)	Populatio n en 1975 (dnbt)	Populatio n en 1968 (dnbt)	0-24 ans en 2018	25-64 ans en 2018	65-79 ans en 2018	80 ans ou plus en 2018	Part 0-24 ans en 2018	Part 25-64 ans en 2018	Part 65-79 ans en 2018	Part 80 ans ou plus en 2018
Agonac	1766	1718	1625	1451	1342	1059	1027	1162	439	883	289	155	24,8%	50,0%	16,4%	8,8%
Annesse-et-Beaulieu	1425	1493	1468	1246	1099	826	631	553	303	725	283	113	21,3%	50,9%	19,9%	7,9%
Antonne-et-Trigonant	1293	1213	1202	1079	1050	961	917	862	275	634	221	164	21,3%	49,0%	17,1%	12,7%
Bassillac et Auberoche	4456	4349	4149	3854	3548	3005	2258	2177	1062	2351	788	255	23,8%	52,8%	17,7%	5,7%
Boulazac Isle Manoire	10725	10282	9793	8764	8341	7101	6203	4334	3108	5519	1576	523	29,0%	51,5%	14,7%	4,9%
Bourrou	126	131	147	153	155	176	173	189	33	61	21	11	26,5%	48,4%	16,3%	8,8%
Chalagnac	439	416	383	338	338	281	222	237	122	239	59	19	27,8%	54,3%	13,5%	4,4%
Champcevinel	2915	2790	2518	2335	2208	1697	1359	1127	735	1493	526	161	25,2%	51,2%	18,0%	5,5%
Chancelade	4257	4293	4174	3865	3718	3297	2420	2002	979	2077	893	308	23,0%	48,8%	21,0%	7,2%
La Chapelle-Gonaguet	1064	1077	1042	863	703	421	331	307	288	582	164	30	27,1%	54,7%	15,4%	2,9%
Château-l'Évêque	2159	2116	2001	1760	1701	1378	1235	1173	518	1121	405	115	24,0%	51,9%	18,8%	5,3%
Cornille	680	670	659	562	548	445	318	275	154	347	153	25	22,7%	51,1%	22,6%	3,6%
Coulounieix-Chamiers	7458	8108	8356	8102	8403	8250	8169	7421	1892	3441	1474	651	25,4%	46,1%	19,8%	8,7%
Coursac	2180	2033	1761	1345	1175	877	549	496	633	1179	305	62	29,0%	54,1%	14,0%	2,9%
Creyssensac-et-Pissot	259	251	220	201	178	126	128	138	63	150	36	10	24,4%	58,0%	13,7%	3,8%
La Douze	1157	1119	1018	902	866	801	700	693	318	605	180	54	27,5%	52,3%	15,6%	4,6%
Église-Neuve-de-Vergt	557	494	396	326	307	272	272	250	159	301	70	27	28,6%	54,0%	12,6%	4,8%
Escoire	415	443	465	429	367	234	177	168	97	245	60	13	23,4%	59,0%	14,5%	3,1%
Fouleix	256	232	208	204	186	172	188	209	72	135	43	6	28,1%	52,9%	16,7%	2,3%
Grun-Bordas	235	211	214	156	165	162	145	168	70	130	24	11	29,8%	55,4%	10,3%	4,5%
Lacropte	663	650	617	609	562	569	549	596	174	353	101	36	26,2%	53,2%	15,2%	5,4%
Manzac-sur-Vern	582	586	527	505	488	417	420	401	139	290	108	45	23,8%	49,8%	18,6%	7,8%
Marsac-sur-l'Isle	3105	3117	2650	2200	1939	1657	1569	1216	895	1679	408	123	28,8%	54,1%	13,1%	4,0%
Mensignac	1523	1513	1387	1136	1127	1034	902	762	416	779	252	76	27,3%	51,2%	16,5%	5,0%
Sanilhac	4576	4416	4175	3602	3464	2928	2644	2528	1208	2392	715	261	26,4%	52,3%	15,6%	5,7%
Paunat	310	309	307	271	246	217	226	282	57	151	62	39	18,5%	48,7%	20,1%	12,7%
Périgueux	30060	30036	29080	30193	30280	32916	35120	37450	8501	14341	4437	2781	28,3%	47,7%	14,8%	9,3%
Razac-sur-l'Isle	2395	2400	2438	2276	2212	2062	1702	1364	633	1168	416	177	26,4%	48,8%	17,4%	7,4%
Val de Louyre et Caudeau	1595	1643	1664	1533	1416	1369	1432	1586	330	791	310	164	20,7%	49,6%	19,5%	10,3%
Saint-Amand-de-Vergt	239	247	209	199	173	176	207	235	65	125	29	20	27,2%	52,3%	12,1%	8,4%
Saint-Crépin- d'Auberoche	349	310	282	227	229	237	175	191	100	166	59	24	28,7%	47,5%	17,0%	6,9%
Saint-Geyrac	198	220	235	199	212	235	244	253	41	104	40	13	20,8%	52,3%	20,3%	6,6%
Saint-Mayme-de- Péreyrol	284	276	264	265	264	276	266	270	66	141	58	20	23,2%	49,5%	20,4%	7,0%
Saint-Michel-de-Villadeix	311	317	287	288	258	263	248	283	71	170	42	28	22,8%	54,7%	13,6%	8,9%
Saint-Paul-de-Serre	288	264	260	236	208	155	187	199	75	162	35	16	26,0%	56,3%	12,3%	5,4%
Saint-Pierre-de-Chignac	876	860	786	777	771	718	654	675	221	428	139	89	25,2%	48,8%	15,9%	10,1%
Salon	278	272	245	234	213	205	204	207	71	141	38	28	25,5%	50,7%	13,7%	10,1%
Sarliac-sur-l'Isle	1024	1051	1020	885	798	730	561	414	279	502	185	59	27,3%	49,0%	18,0%	5,7%
Savignac-les-Églises	953	969	958	898	853	722	732	625	286	463	148	56	30,0%	48,6%	15,5%	5,9%
Sorges et Ligueux en Périgord	1577	1587	1528	1327	1297	1130	1087	1158	368	809	303	96	23,3%	51,3%	19,2%	6,1%
Trélassac	6821	6836	6798	6422	6660	6186	5502	5037	1703	3112	1338	667	25,0%	45,6%	19,6%	9,8%
Vergt	1679	1625	1748	1512	1422	1419	1369	1224	424	807	293	154	25,3%	48,1%	17,5%	9,2%
Veyrines-de-Vergt	249	254	230	176	192	185	175	213	62	113	60	14	24,8%	45,5%	24,0%	5,8%
CA Le Grand Périgueux	103757	103197	99494	93905	91682	87347	83597	81110	27507	51404	17148	7698	26,5%	49,5%	16,5%	7,4%
Dordogne	413418	416909	409388	388293	386365	377356	373179	374073	95255	200023	80177	37963	23,0%	48,4%	19,4%	9,2%
France métropolitaine	64844037	63697865	62134866	58518395	56615155	54334871	52591584	49711853	19198760	32700521	8954439	3990317	29,6%	50,4%	13,8%	6,2%

Glossaire (1/2)

La population et les familles

- | **Famille selon l'INSEE** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)
- | **Famille nombreuse selon l'INSEE** : famille comprenant trois enfants ou plus
- | **Foyer fiscal** : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenu (il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux au sein d'un même ménage)
- | **IRIS** : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. Les communes d'au-moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
- | **Ménage selon l'INSEE** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- | **RGP** : Recensement général de la population (Insee)
- | **Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.
- | **Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le handicap

- | **AAH** : Allocation aux adultes handicapés
- | **AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- | **CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale
- | **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- | **Taux de pénétration de l'AAH/AEEH** : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Le logement

- | **DPE** : Diagnostic de performance énergétique
- | **Logement vacant selon l'INSEE** : logement étant inoccupé et soit proposé à la vente ou à la location, soit attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, soit en attente de règlement de succession, soit conservé par un employeur pour un usage futur, soit sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste...)
- | **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- | **Taux de pression des logements sociaux** : rapport entre le nombre de demandeurs de logement social et le nombre d'attribution de logement social sur une année

L'emploi, la formation et le niveau de vie

- | **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- | **CSP** : Catégorie Socio-professionnelle
- | **Médiane de revenu** : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales
- | **NEET** : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)
- | **Ratio CSP + / CSP -** : ratio entre d'un côté le nombre d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (les CSP +) et de l'autre côté le nombre d'employés et d'ouvriers (les CSP -)
- | **RSA** : Revenu de solidarité active
- | **Taux de chômage selon l'INSEE** : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)
- | **Taux de dépendance aux prestations sociales à 50%** : proportion des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations de la CAF
- | **Taux de pauvreté à 60%** : seul de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de revenu médian de la population

La petite enfance et l'enfance

- | **ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement
- | **CTG** : Convention Territoriale Globale
- | **EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- | **Halte-garderie** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.
- | **MAM** : Maison d'Assistantes Maternelles
- | **Micro-crèche** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 12 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.
- | **Multi-accueil** : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.
- | **RAM** : Relais Assistantes Maternelles, devenu **RPE** « Relais Petite Enfance »
- | **Taux de couverture global** : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives

Glossaire (2/2)

La petite enfance et l'enfance (suite)

- Taux de couverture en accueil collectif** : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans
- Taux de couverture en accueil individuel** : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans

La jeunesse

- PS** : prestation de service (CAF)
- FJT** : foyer jeunes travailleurs
- PDN** : promeneur du net
- PIJ / CIJ** : point information jeunesse / centre information jeunesse

Les familles

- LAEP** : lieu d'accueil enfants parents
- CLAS** : contrat local d'accompagnement à la scolarité
- REEAP** : réseau d'écoute et d'appui aux parents
- CMS** : centre médico-social (département)
- CCAS** : centre communal d'action sociale

L'animation de la vie sociale (AVS)

- EVS** : Espace de vie sociale
- CS** : Centre social

ANNEXE 2 – Liste des Équipements et services soutenus par les collectivités locales

La Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux		
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	
EAJE Portés par la CA Le Grand Périgueux	LE XYLOPHONE Lieu dit le Bourg – St Laurent sur Manoire 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE	
	MAISON DES DOUDOUS 1 rue Jacques Prévert 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHÉ	
	VALENTINE BUISSIÉRE Avenue Lucien Dutard 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE	
	CALINS-CALINES Chemin de Saltgourge 24000 PERIGUEUX	
	MAISON DU PETIT PRINCE Rue Eugénie Cotton 24660 COULOUNIÉIX CHAMIERES	
	LES ARENES 34 rue de Strasbourg 24000 PERIGUEUX	
	LES SOURIS VERTES 8 rue des écoles 24430 MARSAC SUR L'ISLE	
	CLOS CHASSAING 30 rue Clos Chassaing 24000 PERIGUEUX	
	NAPOLEON MAGNE 2 rue des teinturiers 24000 PERIGUEUX	
	GRAIN DE MALICE (FAMILIAL) Espace Franck Grandou 24750 TRELISSAC	
	BEBE CLUB Place des charmes 24350 MENSIGNAC	
	MICRO CRECHE Portées par la CA Le Grand Périgueux	LE NID Rue Louis Aragon 24750 CHAMPCEVINEL
		CHAPI CHAPO 2 rue des basses veyrinas 24350 LA CHAPELLE GONAGUET
	LES LUTINS D'EDITH Avenue J. et Lonce Petithomme Lafaye 24660 SANILHAC	

	LES PETITOUS Chemin de boulanger 24460 CHATEAU L'EVEQUE
MICRO CRECHE Secteur associatif portée par l'ADMR	LES COQUINS DE SORGES Les Potences nord 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
RELAIS PETITE ENFANCE Portés par la CA Le Grand Périgueux	OUEST 1 rue Eugénie Cotton 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES
	CENTRE Chemin Saltgourge 24000 PERIGUEUX
	SUD Avenue Lucien Dutard 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
	NORD Allée Jean Boiteux – Lieu dit Jarijoux 24750 CHAMPCEVINEL
ALSH Portés par la CA Le Grand Périgueux	ALSH LES DROLES Chemin des Sadrot – St Alvere 24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU
	ALSH LOU BRICOULOUS Le bourg 24380 ST AMAND DE VERGT
	ALSH Les p'tites Canailles Le bourg 24380 CHALAGNAC
	ALSH SAINT PRIVAT Lieu dit St Privat 24420 SAVIGNAC LES EGLSES
	ALSH CASTEL D'JEUNS 3 rue soeur Jean Gabriel 24460 CHATEAU L'EVEQUE
	ALSH CHANCELADE 5 rue André Maurois 24650 CHANCELADE
	ALSH L'ISLE AUX ENFANTS 6 avenue des Platanes 24430 RAZAC SUR L'ISLE
	ALSH JEAN SIGALAS Avenue des églantiers 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES
	ALSH ARC EN CIEL Rue Jacques Prévert 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE
	ALSH MILHAC D'AUBEROCHE Le bourg 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE
	ALSH 1001 JEUX Rue Voltaire, Atur

AR Prefecture024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

	24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
	ALSH VALENTINE BUISSIERE Avenue Lucien DUTARD 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
	ALSH ST LAURENT SUR MANOIRE Le bourg ST Laurent 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
	ALSH MARSAC SUR L'ISLE Les Bernardoux 24430 MARSAC SUR L'ISLE

La Commune d'Agonac

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune d' AGONAC	PERI et EXTRASCOLAIRE Avenue de la beauronne 24460 AGONAC

La Commune d'Anesse et Beaulieu

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune d' ANNESSE et BEAULIEU	PERISCOLAIRE Le bourg 24430 ANNESSE et BEAULIEU

La Commune de Bassillac et Auberoche

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de BASSILLAC et AUBEROCHE	PERISCOLAIRE Matin/Soir BASSILLAC ET AUBEROCHE Le bourg Bassillac 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE

La Commune de Boulazac Isle Manoire

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de Boulazac Isle Manoire	PERISCOLAIRE Le bourg 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

La Commune de Chagnac

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de CHALAGNAC	PERISCOLAIRE CHALAGNAC Le bourg 24380 CHALAGNAC

La Commune de Champcevinel

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de CHAMPCEVINEL	PERI et EXTRASCOLAIRE 1 place abbé boisseuil 24750 CHAMPCEVINEL

La Commune de Chancelade

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de CHANCELADE	PERISCOLAIRE 2 avenue des reynats 24650 CHANCELADE

La Commune de Château l'Évêque

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de CHÂTEAU L'ÉVÊQUE	PERISCOLAIRE Château l'Évêque Le bourg 24460 Château l'Évêque

La Commune de Coulounieix Chamiers

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH portés par la commune de COULOUNIEIX CHAMIERES	PERISCOLAIRE Eugène Leroy Rue Eugénie Cotton 24460 Coulounieix-Chamiers
	PERISCOLAIRE Louis Pergaud Le bourg 24460 Coulounieix-Chamiers
	PERISCOLAIRE Maison de l'enfance Cité Pagot 24460 Coulounieix-Chamiers
CENTRE SOCIAL Secteur associatif portée par SAINT-EXUPERY	Centre Social ST EXUPERY 2 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny 24660 Coulounieix-Chamiers
EVS Secteur associatif portée par SAINT-EXUPERY	EVS Gens du voyage ST EXUPERY 2 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny 24660 Coulounieix-Chamiers

La Commune de Coursac

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de COURSAC	PERI et EXTRASCOLAIRE COURSAC Le bourg 24430 COURSAC

La Commune de La Douze

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de LA DOUZE	PERI et EXTRASCOLAIRE Le bourg 24330 LA DOUZE

La Commune de Marsac sur L'Isle

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de MARSAC SUR L'ISLE	PERISCOLAIRE Les bernardoux 24430 MARSAC SUR L'ISLE
CENTRE SOCIAL Porté par la Commune de MARSAC SUR L'ISLE	Centre Social Diapason 89 route de Bordeaux 24430 MARSAC SUR L'ISLE

La Commune de Mensignac

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de MENSIGNAC	PERISCOLAIRE Le bourg 24350 MENSIGNAC

La Commune de Razac sur l'Isle

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de RAZAC SUR L'ISLE	PERISCOLAIRE Razac Place Roger Gauthier 24430 RAZAC SUR L'ISLE

La Commune de Saint Amand de Vergt

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de SAINT AMAND DE VERGT	PERISCOLAIRE Le bourg 24380 SAINT AMAND DE VERGT

La Commune de Sanilhac

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de SANILHAC	ALSH LE SANILHOU Stade de la pierre grise 24660 SANILHAC
	ALSH ADOS Espace Joel Jeannot 24660 SANILHAC
	ALSH 100 % ENFANTS Bourg

AR Prefecture024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

24750 MARSANEIX

La Commune de Vergt

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de VERGT	PERISCOLAIRE 3 place Charle Mangold 24380 VERGT
EVS Secteur associatif portée par LA CLE	EVS LA CLE Mairie Place Charles Mangold 24380 VERGT

La Commune de Val de Louyre et Caudeau

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Porté par la Commune de VAL DE LOUYRE ET	PERISCOLAIRE 22 rue de la république 24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2022-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés



Convention territoriale globale (CTG)

Communauté d'agglomération du Grand Périgueux et ses communes

Proposition de plan d'action

2022 - 2025

Document de travail

Synoptique du plan d'action

Axe 1 : Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	Objectif 1 : Développer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité	Chantier 1 : Construire des projets partagés de soutien à la parentalité, éventuellement itinérants, à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération en partenariat (<i>pas de pilote identifié</i>)
	Objectif 2 : Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant et de l'enfant	Action 2 : Poursuivre le soutien à l'accueil individuel via les missions des RPE (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
		Action 3 : Mettre en place un observatoire des besoins d'accueil du jeune enfant à l'échelle du Grand Périgueux (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
	Objectif 3 : Renforcer l'offre d'accueil périscolaire extrascolaire sur les territoires moins pourvus d'offre	Action 4 : Renforcer l'offre d'accueil collectif du jeune enfant (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
		Action 5 : Mettre en place un accueil périscolaire extrascolaire à Antonnet-Trigonant et Bassillac-et-Auberoche (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
	Objectif 4 : Favoriser la montée en autonomie des jeunes	Action 6 : Accompagner les jeunes du territoire dans leur montée en autonomie (engagement, mobilité, logement) (<i>pilote : Grand Périgueux pour les dispositifs de la précédente CTG</i>)
Objectif 5 : Répondre aux défis de valorisation des métiers de l'animation	Chantier 7 : Engager une réflexion transversale autour du soutien aux métiers de l'animation (<i>pas de pilote unique identifié, expérimenter avec les communes volontaires</i>)	

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre pour tous	Objectif 6 : Améliorer la mise en place de l'accueil inclusif dans une logique de parcours, de la petite enfance à la jeunesse	Action 8 : Favoriser la détection, l'accueil et l'accompagnement du parcours du jeune enfant en situation de handicap (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
		Chantier 9 : Favoriser la mise en place effective d'un accueil inclusif de l'enfant et du jeune dans les structures de droit commun (<i>pas de pilote unique identifié, relève des collectivités compétentes</i>)
	Objectif 7 : Renforcer la visibilité des dispositifs ressources à destination des publics du territoire et notamment des familles	Action 10 : Mobiliser différents canaux et outils pour fournir une information auprès des familles sur les structures ressources d'accompagnement de la parentalité (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
		Chantier 11 : Soutenir les structures (AVS, parentalité) dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public (<i>pas de pilote unique identifié, au cas par cas</i>)
	Objectif 8 : Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	Action 12 : Soutenir les initiatives d'accès aux droits et d'inclusion numérique (<i>pilote : Grand Périgueux</i>)
		Chantier 13 : Soutenir l'aller vers et le hors les murs en matière de politique jeunesse et de parentalité (<i>pas de pilote unique identifié, dépend des collectivités compétentes</i>)

Axe 3 : Renforcer la coordination entre acteurs du territoire autour de la dynamique CTG	Objectif 9 : Définir une vision commune en matière d'accompagnement à la parentalité	Chantier 14 : Structurer une coordination autour de l'accompagnement de la parentalité <i>(pas de pilote identifié)</i>
	Objectif 10 : Structurer une coordination de projet en matière de politique jeunesse	Action 15 : Mettre en place une instance de coordination des actions jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux, en lien avec le projet Sîlot <i>(pilote : Grand Périgueux)</i>
	Objectif 11 : Structurer une coordination des structures d'animation de la vie sociale locale	Action 16 : Réfléchir au renforcement de la coordination entre structures menant une mission d'animation de la vie sociale pour favoriser leur contribution au développement social des territoires <i>(pilote : Fédération des centres sociaux)</i>

- **Action et chantier :** Dans le plan d'action de la CTG, une action dispose d'un pilote identifié et un chantier n'en dispose pas encore mais peut viser à en faire émerger un.

Axe 1 : Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire

Objectif 1 : Développer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité

AXE 1 :

Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire

FICHE CHANTIER 1 :

Construire des projets partagés de soutien à la parentalité, éventuellement itinérants, à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération en partenariat

Pas de pilote unique identifié

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Renforcer la présence sur l'ensemble du territoire de dispositifs ressources en matière d'accompagnement des familles dans leur parentalité
- Renforcer la coordination entre acteurs pour proposer ces dispositifs

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Soutenir les CLAS, LAEP itinérant, animations familiales pour les parents d'adolescents, en phase avec le schéma départemental des services aux famille, etc.
- Relancer et soutenir les actions ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité, notamment au sein des structures et dans une logique de co-éducation : les cafés des parents au sein des EAJE, au sein des centres sociaux, etc.
- Poursuivre le soutien aux professionnels des EAJE dans l'accompagnement individuel des parents dans leur parentalité (pilotage Grand Périgueux via la compétence Petite enfance)
- Valoriser et partager l'information sur les projets autour de la parentalité : CLS, contrat de ville, projets financés dans le cadre du REAAP...
- Faire connaître et diffuser les sources de financement (REAAP...) auprès des élus du territoire et inciter au développement des projets (via la démarche SDSF)
- Proposer une ingénierie de projet aux communes souhaitant soutenir ces projets (montage, communication, partenariat...)
- Relayer les demandes des communes vers les acteurs clés/ressources
- Proposer des moyens mutualisés pour favoriser des actions sur plusieurs communes : logistiques, matériels, moyens de locomotion...

<p><u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u></p> <p>Bonne connaissance par les élus des dispositifs</p> <p>Bonne connaissance des territoires déficitaires</p> <p>Soutien financier et en ingénierie de projet aux porteurs de projets</p> <p>Articulation de l'action avec les chantiers du SDSF (réseau parentalité, développement de projets)</p>	<p><u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u></p> <p>Dispositifs soutenus par la CAF</p> <p>Porteurs de projet</p> <p>Temps agent variable selon les dispositifs portés</p> <p>Temps agent nécessaire pour de la coordination : 0,2 ETP</p>	
<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de pilote identifié 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CAF de la Dordogne • Grand Périgueux • Communes • Structures d'animation de la vie sociale locale (AVS) • Tissu associatif 	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs entrant dans le « panier de services parentalité » de la CNAF et évolution - Nombre de dispositifs par « bassin de vie » et taux d'équipement différencié en fonction du nombre de familles au sein de ces bassins de vie 	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ○ 2 ○ 3

Objectif 2 : Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant

<u>AXE 1 :</u>	
Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	
<u>FICHE ACTION 2 :</u>	
Poursuivre le soutien à l'accueil individuel via les missions des RPE	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Asseoir et conforter les nouvelles missions des RPE sur l'ensemble du territoire • Maintenir l'importance de l'accueil individuel parmi les modes d'accueil et renforcer les vocations 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'offre individuelle auprès des parents : continuer la communication réalisée sur le site internet concernant l'accueil chez un assistant maternel, conforter la posture des animateurs de RPE dans la manière de le valoriser auprès des parents, etc. - Accompagner les RPE dans la mise en place de leurs missions dans ce domaine : identifier les besoins de formation éventuels, travailler en partenariat avec la PMI pour une intervention coordonnée auprès des assistants maternels... - Poursuivre la professionnalisation des assistants maternels, en coordination avec la PMI - Renforcer les temps d'éveil menés par les RPE à destination des assistants maternels et s'interroger sur le maillage territorial - En amont, participer collectivement à des temps de valorisation de ce métier - Soutenir le développement de la pratique des professionnels sous forme de Maisons d'assistants maternels (MAM, relevant de l'accueil individuel), notamment dans les territoires moins pourvus ou dont l'offre est moins accessible. - Définir la place de l'agglomération avec les communes concernant le soutien aux projets de MAM. - Réfléchir à la mise en place d'un Forum des Métiers de la Petite Enfance permettant de valoriser les métiers de l'accueil collectif autant que de l'accueil individuel, réunissant l'ensemble des acteurs, mais aussi pour favoriser des recrutements 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Bonne coordination avec la PMI Soutien aux professionnels du RPE Mobilisation des RPE	Fonctionnement des RPE (Grand Périgueux, CAF)

<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Périgueux – Service Petite Enfance 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CAF • Conseil départemental – PMI • Organismes de formation • Associations d’assistants maternels 	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D’ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et évolution des assistants maternels, part dans le taux de couverture global d’accueil du jeune enfant - Nombre et évolution de MAM, dont soutenues par les communes - Nombre et évolution des nouveaux agréments - Nombre et évolution d’assistants maternels partis en formation <p><i>En lien avec l’observatoire petite enfance cf. (action 3)</i></p>	<p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours</p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3

AXE 1 :**Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire****FICHE ACTION 3 :****Mettre en place un observatoire des besoins d'accueil du jeune enfant à l'échelle du Grand Périgueux****OBJECTIFS POURSUIVIS :**

- Suivre précisément l'évolution des besoins d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour en faire un outil d'aide à la décision

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :**Etape 1 : Structurer l'outil d'observatoire via le PAPE et le RPE**

- Coordonner les élus, services et partenaires pour définir les missions de l'observatoire et les indicateurs clefs (offre d'accueil, décomposition du taux de couverture global, données démographiques et socio-économiques des familles, typologies sociales des familles sur les EAJE, données d'offre collective et individuelle, types de contrats, atypie des horaires, optimisation de l'offre en lien avec les bilans (CAF))
- S'accorder sur son portage et ses pilotes, conventionner pour le recueil de données systématique
- Recueillir les données pour un suivi pluriannuel dans un tableur
- Eventuellement consulter les parents sur les territoires déficitaires

Etape 2 : En faire un outil d'analyse territoriale et d'aide à la décision

- Analyser les données et réaliser une « Photographie annuelle de la petite enfance » (démographie, offre, besoins, enjeux)
- Coordonner les élus, services et partenaires autour de ces analyses et renforcer les temps d'échanges entre élus et structures du territoire (EAJE notamment)
- Réfléchir à une adaptation de l'offre d'accueil déjà existante et travailler en collaboration avec la CAF sur les réponses aux besoins (places dédiées, aspect financier...)
- Observer l'adéquation de l'offre et de la demande

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

Recueil de données auprès d'opérateurs de données statistiques

Coordination avec les partenaires (PMI, CAF) et éventuellement convention pour le recueil de données

FINANCEMENTS / MOYENS :

Fonctionnement du RPE (Grand Périgueux, CAF) comprend déjà un volet sur le recueil des besoins (bilans)

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

Compétence d'analyse et synthèse des données	Animation d'un observatoire (recueil, actualisation, analyse) – 0,1 ETP supplémentaire pour renforcer cette mission	
<u>PILOTE :</u> <ul style="list-style-type: none">• Grand Périgueux – Service Petite Enfance	<u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u> <ul style="list-style-type: none">• CAF• Conseil départemental – PMI• Service Petite enfance du Grand Périgueux – EAJE (données d'activités)• Communes (naissances)	
<u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un tableur permettant un recueil pluriannuel	<u>CALENDRIER :</u>	<u>NIVEAU DE PRIORITE :</u> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> 1<input type="radio"/> 2<input type="radio"/> 3

AXE 1 :**Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire****FICHE ACTION 4 :****Renforcer l'offre d'accueil collectif du jeune enfant****OBJECTIFS POURSUIVIS :**

- Répondre aux besoins des parents dans l'accueil de leur jeune enfant sur l'ensemble du territoire

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Réfléchir aux besoins de développement de l'offre, notamment à l'Est et au Sud du territoire
- Mobiliser l'observatoire pour en faire un outil d'aide à la décision en matière de renforcement de l'offre
- Mobiliser les partenaires financeurs autour des besoins d'accueil et des possibilités de financements (CAF pour l'investissement)
- Etudier les besoins de réhabilitation de l'offre, notamment à Périgueux
- Valoriser l'accueil occasionnel possible au sein des structures du Grand Périgueux
- S'interroger sur le dispositif Baby Dom (Approfondir la connaissance des besoins en horaires atypiques et élargis dans les territoires via une étude de besoins préalable à conduire avec les RPE)

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

Bonne connaissance des besoins d'accueil
Coordination avec les partenaires financeurs éventuels (CAF)

FINANCEMENTS / MOYENS :

Grand Périgueux
CAF pour l'investissement selon le niveau du besoin

PILOTE :

- Grand Périgueux

ACTEURS ASSOCIÉS :

- CAF
- Conseil départemental - PMI
- Communes

<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de demandes d'accueil en collectif non satisfaites, affiné par « bassin de vie »- Nombre de places d'accueil supplémentaires (berceaux)	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> 1<input type="radio"/> 2<input type="radio"/> 3
---	-----------------------------------	---

Objectif 3 : Renforcer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire sur les territoires moins pourvus d'offre

<u>AXE 1 :</u>	
Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	
<u>FICHE ACTION 5 :</u>	
Mettre en place un accueil extrascolaire à Antonne-et-Trigonant et Bassillac-et-Auberoche	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la réponse aux besoins d'accueil des familles et d'accès au droit aux loisirs des enfants sur l'Est du territoire 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'objectivation des besoins d'accueil sur ces deux communes au regard de places non satisfaites Se coordonner avec les éventuels partenaires financeurs Anticiper certaines dimensions techniques inhérentes à l'action : les terrains et fonciers fournis par les communes, les délais de travaux et modalités de recrutement 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Bonne connaissance des besoins d'accueil sur les communes concernées	Grand Périgueux – investissement
Moyens humains nécessaires pour ces structures	Communes : fonciers et AC
	CAF
	Région
<u>PILOTE :</u>	<u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u>
<ul style="list-style-type: none"> Grand Périgueux 	<ul style="list-style-type: none"> Communes CAF SDJES

<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution des demandes d'accueil non satisfaites- Fréquentation et taux de remplissage- Recrutements et formations des agents- Niveau de satisfaction des familles interrogées	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> 1<input type="radio"/> 2<input type="radio"/> 3
---	-----------------------------------	---

Objectif 4 : Favoriser la montée en autonomie des jeunes

<u>AXE 1 :</u>	
Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	
<u>FICHE ACTION 6 :</u>	
Accompagner les jeunes du territoire dans leur montée en autonomie : engagement, mobilité, logement	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les dispositifs permettant de soutenir l'accès des jeunes à une première expérience professionnelle et à améliorer leur mobilité sur le territoire 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'engagement des jeunes et l'accès à de premières expériences qualifiantes sur le territoire notamment en matière d'animation <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le recours aux chantiers éducatifs pour les jeunes de 14 à 25 ans Poursuivre le recours aux services civiques sur le territoire auprès des associations et communes Développer et soutenir les ateliers d'été dans les communes pour fournir une première expérience professionnelle aux jeunes (14-17 ans) Offrir aux jeunes des BAFA en échange de contrats d'embauche pour accéder aux métiers d'animateurs Poursuivre le dispositif - Jesuisunjeune.com – pour trouver un logement Poursuivre le dispositif - Plateforme-must.fr – pour favoriser la mobilité A Articuler avec le Contrat Local de Santé (CLS) : Renforcer l'investissement du champ de la prévention santé au sein des structures d'accueil jeunes de droit commun (<i>pilote : collectivités compétentes en matière de politique jeunesse</i>) 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Bonne coordination avec les partenaires pour diffuser l'information sur les dispositifs et les faire connaître aux jeunes	Fonctionnement des plateformes BAFA – 700 – 1000 euros Aides CAF BAFA

<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Périgueux pour les dispositifs déjà pilotés par la collectivité dans le cadre de l'ancien CTG 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes • SDJES • CRIJ • Mission Locale • Centres sociaux • Associations d'éducation populaire 	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animateurs exerçant au titre d'un des dispositifs permettant l'engagement des jeunes - Nombre de connexions à la plateforme jesuisunjeune.com 	<p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours – Jesuisunjeune.com</p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ○ 2 ○ 3

- **Action : Renforcer l'investissement du champ de la prévention santé au sein des structures d'accueil jeunes de droit commun**
 - Action du CLS

Objectif 5 : Répondre aux défis de valorisation des métiers de l'animation

AXE 1 :

Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire

FICHE CHANTIER 7 :

Engager une réflexion transversale autour du soutien aux métiers de l'animation

Pas de pilote unique identifié

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Valoriser les métiers de l'animation pour faire naître des vocations et assurer la continuité de service public
- Proposer une première expérience professionnelle qualifiante du jeune permettant de favoriser leur parcours d'insertion et leur engagement

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Réfléchir à la mutualisation de postes d'animateurs entre collectivités (Grand Périgueux, communes), ou à un pool d'animateurs remplaçants et volants
- Communiquer entre le Grand Périgueux et les communes pour faire valoir les mutualisations de contrats entre le périscolaire et l'extrascolaire des agents, identifier les potentielles mutualisations et les agents disponibles et en demande
- Mieux connaître les disponibilités et demandes de recrutement d'animateurs entre territoires
- En amont, favoriser l'accès des candidats et animateurs à la formation : formations mutualisées et délocalisées, dispositif « BAFA de territoire », soutien au financement de formations, engagement réciproque d'accès à une formation et à une embauche, favoriser la mobilité des jeunes (navettes ?), etc.
- Mieux identifier les acteurs ressources pour renforcer le déploiement des BAFA de territoire : Francas (organisme de formation pour BAFA, BPLTP), Centre social Saint-Exupéry (permettant de toucher des jeunes moins captifs)
- Mettre à jour par l'Etat les diplômes ouvrant droit à l'autorisation d'exercer et d'être diplômé ou donnant une équivalence permettant d'avoir plus de candidats
- Travailler la réponse aux freins des jeunes pouvant s'engager dans les métiers de l'animation via une coordination des acteurs jeunesse (cf. action coordination jeunesse)
- Réfléchir plus largement à la question de l'engagement des jeunes via la coordination jeunesse, comme cela se fait à Vergt (comité de pilotage : « Place des jeunes » autour de l'espace jeunes)

<p><u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u></p> <p>Bonne coordination entre collectivités (Grand Périgueux et communes)</p> <p>Bonne coordination entre les acteurs pouvant rencontrer des jeunes et des candidats</p> <p>Un point de vigilance concernant le turnover au sein des équipes avec la mobilisation mutualisée de différents agents</p>	<p><u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u></p> <p>Prix d'un BAFA – entre 700 et 1000 euros</p> <p>Aides CAF BAFA, Sésame et organismes de formation</p>	
<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter avec une ou plusieurs communes avec le Grand Périgueux comme partenaire 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat – SDJES • CAF de la Dordogne • Communes • Grand Périgueux • Mission Locale • Pôle Emploi • Associations de l'éducation populaire • Structures AVS dont centre social Saint-Exupéry • Francas (organisme de formation pour les BAFA, les BP Loisirs Tout Public) 	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents concernés - Nombre d'enfants concernés - Nombre de structures concernées 	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre pour tous

Objectif 6 : Améliorer la mise en place de l'accueil inclusif dans une logique de parcours, de la petite enfance à la jeunesse

<u>AXE 2 :</u>	
Favoriser l'accès à l'offre pour tous	
<u>FICHE ACTION 8 :</u>	
Favoriser la détection, l'accueil et l'accompagnement du parcours du <u>jeune enfant</u> en situation de handicap	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de repérage et d'accueil précoces des jeunes enfants à besoins spécifiques 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
Pour les jeunes enfants accueillis au titre de la compétence du Grand Périgueux :	
<ul style="list-style-type: none"> - Relancer le partenariat avec l'ensemble des acteurs ressources sur le handicap, dont CAMSP - Poursuivre et renforcer l'accompagnement des professionnels : postures envers les parents, outillage concret pour l'accueil des troubles du comportement, diffusion de la grille de repérage, formation sur un « premier regard d'analyse », etc. - Renforcer la visibilité des acteurs ressources (locaux ou institutionnels) intervenant sur le handicap des mineurs - Favoriser la passerelle entre tranches d'âge : entre l'EAJE et l'ALSH en amont de l'entrée en scolarité, la communication autour de familles et le partenariat avec l'Education nationale 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Bonne coordination avec les partenaires du handicap et avec les familles	Référent « santé et accueil inclusif » au sein des crèches – temps agent dédié proportionnel à la taille de la structure
Formation et accompagnement continus des professionnels du milieu ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Micro-crèche soit moins de 12 places (10 heures annuelles dont 2h par trimestre)
Assurer des financements pérennes pour accompagner des projets de structures dans la durée sur le champ du handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Petites crèches soit entre 13 et 24 places (20 heures annuelles, 4h par trimestre)

	<ul style="list-style-type: none"> • crèche soit entre 25 et 39 places (30 heures annuelles, 0,2 ETP) • grande crèche soit entre 40 et 59 places (40 heures annuelles, 0,3 ETP) • très grande crèche soit 60 places ou plus (40 heures annuelles, 0,4 ETP). <p>Sensibilisation et formations continues des agents</p> <p>CAF – voir avec le renouvellement de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre la CNAF et l'Etat</p> <p>Département ARS</p>		
<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Périgueux – pour les structures collectives relevant de la compétence Petite Enfance 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Périgueux – Services Petite enfance et Enfance • ARS • Conseil départemental – CAMSP, MDPH • CAF • Associations ressources 		
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents partis en formation sur l'accueil inclusif - Nombre d'enfants repérés et accompagnés en raison de leurs besoins spécifiques (reconnus ou non par la MDPH) 	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="895 1279 1203 1554"> <p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours</p> </td> <td data-bbox="1203 1279 1516 1554"> <p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ○ 2 ○ 3 </td> </tr> </table>	<p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours</p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ○ 2 ○ 3
<p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours</p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ○ 2 ○ 3 		

AXE 2 :

Favoriser l'accès à l'offre pour tous

FICHE CHANTIER 9 :Favoriser la mise en place effective d'un accueil inclusif de l'enfant et du jeune dans les structures de droit commun*Pas de pilote unique identifié***OBJECTIFS POURSUIVIS :**

- Améliorer les conditions d'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap et garantir un droit aux loisirs pour tous, sans mettre en difficultés les équipes, les enfants et les familles

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Renforcer les formations permettant des outils concrets et des clefs de compréhension concrètes des troubles du comportement des enfants (notamment sur le volet « dys »)
- Réfléchir à la mobilisation prévue par la loi des AESH sur les temps périscolaires et réfléchir au recrutement de professionnels spécialisés (éducateurs spécialisés volants ou au regard des handicaps posés)
- Faire connaître les ressources et soutiens existants (Fonds Publics et Territoires)
- Mieux connaître les acteurs ressources du territoire vers lesquels orienter les familles
- Favoriser la logique de parcours et de passerelle pour des enfants en situation de handicap vers les structures jeunesse

CONDITIONS DE RÉUSSITE :

Formation continue des agents

Bonne coordination avec les acteurs ressources du handicap et avec les familles

Communication entre co-éducateurs (enseignants, acteurs sociaux...)

FINANCEMENTS / MOYENS :

Temps agent au sein des structures pour l'accueil spécifique d'enfants en situation de handicap

Sensibilisation et formation continues des agents

Postes dédiés à l'accompagnement des enfants (AESH) en ALSH

CAF – voir avec le renouvellement de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre la CNAF et l'Etat

<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Pas de pilote unique identifié car relève des collectivités compétences (Grand Périgueux et communes)	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Communes et Grand Périgueux• Conseil départemental – CAMSP, MDPH• CAF de la Dordogne• ARS• Associations ressources• Education nationale	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'agents formés au handicap- Nombre et évolution d'enfants en situation de handicap accueillis- Nombre d'AESH en ALSH	<p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours</p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ 1○ 2○ 3

Objectif 7 : Renforcer la visibilité des dispositifs ressources à destination des publics du territoire et notamment des familles

<u>AXE 2 :</u>	
Favoriser l'accès à l'offre pour tous	
<u>FICHE ACTION 10 :</u>	
Mobiliser différents canaux et outils pour fournir une information auprès des familles sur les structures ressources d'accompagnement de la parentalité	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux dispositifs d'accompagnement de la parentalité de devenir davantage identifiés et ressources pour l'ensemble des familles et sur l'ensemble du territoire 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Enrichir une cartographie en ligne sur le site internet permettant de recenser en plus des EAJE, RPE, les LAEP, CLAS et actions REEAP Anticiper son actualisation Se coordonner avec le référent Parentalité (de la CAF) pour fournir une communication cohérente et partagée 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Bonne coordination avec le réseau coordonné par la CAF Bonne mobilisation de canaux existants	Grand Périgueux CAF – actions REAAP Temps agent relatif au service Communication
<u>PILOTE :</u>	<u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u>
<ul style="list-style-type: none"> Grand Périgueux 	<ul style="list-style-type: none"> CAF de la Dordogne Communes Acteurs de la parentalité / de l'accompagnement des familles

<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'espaces ressources pour les familles recensés	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> 1<input type="radio"/> 2<input type="radio"/> 3
--	-----------------------------------	---

AXE 2 :	
Favoriser l'accès à l'offre pour tous	
<u>FICHE CHANTIER 11 :</u>	
Soutenir les structures (AVS, parentalité) dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public	
<i>Pas de pilote unique identifié, au cas par cas</i>	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les structures dans la valorisation et la visibilité de leurs actions 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Constituer un groupe de travail entre partenaires institutionnels et les structures d'accompagnement de la parentalité et d'animation de la vie sociale locale pour approfondir les enjeux de visibilité et les outils mobilisés Poser un diagnostic concernant la visibilité de leurs missions auprès du plus grand nombre et des partenaires Réfléchir à la manière dont les partenaires peuvent venir en appui aux structures : cartographie, sensibilisation des services rencontrant des publics, appui dans la rédaction de documents de communication, information en conseil communautaire auprès de l'ensemble des élus, etc. Réfléchir à la mobilisation des différents canaux de communication pour toucher des publics : ex. communication auprès d'allocataires par la CAF et la MSA Si le Grand Périgueux accompagne les structures : élaborer le cas échéant une convention financière entre le Grand Périgueux et les structures pour cadrer cette collaboration 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
<p>Bonne coordination avec les structures AVS</p> <p>Bonne identification des besoins exprimés par les structures AVS</p> <p>Bonne mobilisation des différents canaux de la part des partenaires institutionnels (ex. via les allocataires)</p>	
<u>PILOTE :</u>	<u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <i>Pas de pilote unique identifié, au cas par cas (structures AVS, acteurs de la parentalité)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Communes et Grand Périgueux Structures AVS et parentalité Fédération des centres sociaux Conseil départemental CAF

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

	• MSA	
<u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u> - Nombre de structures concernées dont la communication a été soutenue	<u>CALENDRIER :</u>	<u>NIVEAU DE PRIORITE :</u> <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3

Objectif 8 : Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire

<u>AXE 2 :</u>	
Favoriser l'accès à l'offre pour tous	
<u>FICHE ACTION 12 :</u>	
Soutenir les initiatives d'accès aux droits et d'inclusion numérique	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Définir la place du Grand Périgueux dans le soutien aux structures d'accès aux droits et notamment France Services 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le soutien financier aux sept structures France Services tel que cela a été acté par les élus du Grand Périgueux en 2022, en complément des autres financements des institutions (dont l'Etat) Participer à la remontée d'information concernant d'éventuelles difficultés dans le fonctionnement des espaces France Services : garantir une présence sur site, conformément à la charte d'engagement de ses partenaires et préciser le rôle de l'Etat dans le soutien, la coordination de ces structures et l'identification des difficultés de fonctionnement Articuler cette réflexion à la feuille de route rédigée en matière d'inclusion numérique du Grand Périgueux Mener des actions de communication permettant de faire connaître auprès du grand public les structures, leurs missions et les modalités d'accès Eventuellement impulser un Forum de l'accès aux Droits permettant de réunir l'ensemble des acteurs (partenaires institutionnels, France Services, Conseil départemental, CCAS...) 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Bonne coordination avec les partenaires pour le respect des engagements (disponibilité, permanences...)	Grand Périgueux – engagement financier
<u>PILOTE :</u>	<u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u>
<ul style="list-style-type: none"> Grand Périgueux (pour le financement France Services) 	<ul style="list-style-type: none"> Porteurs des Espaces France Services Partenaires et opérateurs d'accès aux droits : CAF, MSA, CARSAT, etc. Etat – mission de coordination des structures

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

	<ul style="list-style-type: none">• CCAS• Conseillers numériques• CD24 – CMS• Fédération des Centres Sociaux	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Participation de l'Etat au dispositif et à la coordination- Nombre de structures soutenues par le Grand Périgueux- Nombre de structures membres du réseau	<p><u>CALENDRIER :</u></p> <p>En cours – France Services et feuille de route de l'inclusion numérique</p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ 1○ 2○ 3

AXE 2 :

Favoriser l'accès à l'offre pour tous

FICHE CHANTIER 13 :

Soutenir l'aller vers et le hors les murs en matière de politique jeunesse

Pas de pilote unique identifié

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Identifier, coordonner et soutenir les acteurs jeunesse dans leur action et posture pour « aller vers » les jeunes et en retour favoriser le « faire venir » des structures

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- **Soutenir le développement d'actions hors les murs des acteurs jeunesse :**
- Impulser une coordination entre structures jeunesse pouvant mener des projets communs
- Mettre à disposition et mutualiser des moyens de locomotion des animateurs entre différentes structures jeunesse afin de mener des actions en différents endroits du territoire
- Elaborer une convention financière pour la mutualisation des moyens de locomotion
- Réaliser des passerelles entre les ALSH et les accueils jeunes du territoire
- Former collectivement les animateurs jeunesse aux postures à adopter pour « aller vers » les jeunes...
- **Contribuer collectivement au repérage des jeunes invisibles :**
- Echanger au sein de la coordination jeunesse sur la mobilisation de chacun dans le repérage selon ses missions (prévention spécialisée, animateurs jeunesse, Mission Locale...)
- Elaborer une plateforme d'échanges entre acteurs jeunesse pour cibler des lieux pertinents repérés pour des actions hors les murs
- Mener à l'occasion de temps d'animation hors les murs des actions avec d'autres professionnels (Mission Locale, prévention spécialisée, Information jeunesse...) afin de communiquer sur les actions existantes...
- **Faire émerger un pilote référent et coordinateur jeunesse** pour accompagner ces chantiers relatifs à la jeunesse
- Articulation avec le Contrat Local de Santé : Décliner en proximité, à l'échelle communale, les actions du CLS qui visent la promotion de la santé et l'accès aux droits de santé
- Articuler ces réflexions avec le Schéma mobilité et le projet de territoire Grand Périgueux 2040

<p><u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u></p> <p>Identification et bonne coordination entre acteurs jeunesse dans le respect des missions de chacun</p>	<p><u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u></p> <p>Grand Périgueux, communes - Temps agent Partenaires jeunesse – mutualisation de moyens</p>	
<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de pilote unique identifié, relève des collectivités compétentes en matière de politique Jeunesse 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes et Grand Périgueux • Structures AVS • Prévention spécialisée • Mission Locale • CAF de la Dordogne 	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes rencontrés par le biais d'actions hors les murs - Nombre de jeunes repérés pour être accompagnés pour un parcours de droit commun 	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 ○ 2 ○ 3

- **Action CLS : Décliner en proximité, à l'échelle communale, les actions du CLS qui visent la promotion de la santé et l'accès aux droits de santé**
 - Action du Contrat local de santé

Réflexions à articuler avec le Schéma mobilité et le projet de territoire Grand Périgueux 2030

Axe 3 : Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire

Objectif 9 : Renforcer la coordination des acteurs en matière d'accompagnement à la parentalité

<u>AXE 3 :</u>	
Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire	
<u>FICHE CHANTIER 14 :</u>	
Structurer une coordination autour de l'accompagnement de la parentalité	
<i>Pas de pilote identifié</i>	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la coordination entre les acteurs de l'accompagnement de la parentalité sur le territoire 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à relancer le réseau parentalité à l'échelle du Grand Périgueux Renforcer la coordination avec la CAF pour impulser une information articulée et commune sur les dispositifs d'accompagnement de la parentalité ou d'autres actions et anticiper les moyens et pilotes en lien avec le SDSF Renforcer les liens entre le service Petite enfance (EAJE, RPE) et les LAEP : interconnaissance, rencontre des équipes, orientation mutuelle de familles, etc. Réfléchir à la déclinaison locale d'un réseau départemental des acteurs de l'accompagnement de la parentalité, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SDSF Faire émerger un pilote référent et identifié pour coordonner les acteurs de l'accompagnement de la parentalité 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Moyens humains liés au pilotage de la coordination Bonne connaissance de l'ensemble des acteurs et porteurs de projets Bonne mobilisation des partenaires institutionnels	Temps agent – 0,2 ETP

<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Pas de pilote identifié</i>• <i>Un chantier de réseau à inclure dans la mise en place du SDSF à l'échelle de la Dordogne</i>	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• EAJE• Acteurs de la parentalité : LAEP, CLAS, REEAP...• CAF de la Dordogne• Conseil départemental de la Dordogne• Préfecture de la Dordogne• Collectivités dont communes et Grand Périgueux	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions de coordination- Nombre d'acteurs au sein de cette coordination- Nombre de familles orientées entre le service Petite enfance et le LAEP	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ 1○ 2○ 3

Objectif 10 : Structurer et piloter une coordination de projet en matière de politique jeunesse

AXE 3 :

Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire

FICHE ACTION 15 :

Animer une coordination des actions jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux, en lien avec le projet Sîlot

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Regrouper les acteurs jeunesse et impulser une coordination de territoire dans une logique d'interconnaissance et de projet, dans le respect des missions de chacun

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- **Expérimenter une coordination formalisée des acteurs de la jeunesse et pilotée par le Grand Périgueux via le projet Sîlot**
- Définir la **place du Grand Périgueux** dans la mise en place d'une coordination entre acteurs jeunesse (dont communes) permettant l'interconnaissance, les projets partagés, l'ingénierie de projet...et l'articulation avec les réseaux existants (départementaux via le SDSF, espace jeunes de l'EVS La Clé...)
- Définir les **objectifs** de la coordination jeunesse à l'occasion d'un groupe de travail dédié : logique de partage de pratiques, d'interconnaissance, de conseil dans les projets, de thématiques à investir (loisirs, santé, prévention, mobilité, projets intergénérationnels...)
- Favoriser la **mutualisation** de moyens (mobilité) mais aussi d'actions (événements communs) pour gagner en efficacité et permettre aux jeunes la découverte d'autres territoires et jeunes
- **Coordonner** les acteurs dans le soutien aux professionnels : posture d'aller vers des animateurs, connaissance des acteurs ressources à mobiliser, mutualisation de moyens, partage de pratiques innovantes... en complémentarité avec l'espace jeunes de l'EVS La Clé
- Réfléchir au mode de collaboration entre le Centre social Saint-Exupéry portant le dispositif **Boussole des jeunes** et le groupe de coordination
- Identifier pour chaque commune portant un projet jeunesse un **animateur référent** sur la jeunesse et accompagner sa professionnalisation
- Réfléchir à la manière de mobiliser les jeunes comme acteurs et participants de la coordination : **comité de jeunes** (recueil de besoins, mise en œuvre d'actions...), **invitation de jeunes**... et articuler la réflexion à d'autres dispositifs (Construire avec les jeunes en Dordogne piloté par la Fédération des Centres sociaux pour la mise en réseau des initiatives des jeunes et la formation des animateurs)

<p><u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u></p> <p>Moyens humains nécessaires pour le pilotage de la coordination</p> <p>Bonne disponibilité et réunion des acteurs jeunesse pour animer cette coordination territoriale</p> <p>Légitimité de l'acteur pilotant la coordination des acteurs jeunesse</p> <p>Un point de vigilance concernant des coordinations autour de dispositifs (projet Sîlot, Boussole des jeunes) au détriment d'une coordination plus généraliste et globale</p> <p>Le projet Sîlot, un projet ambitieux pour le territoire permettant d'expérimenter une première coordination des acteurs de la jeunesse</p> <p>Partage de pratiques innovantes à l'échelle du département éventuellement via le SDSF : ex. CC Dronne et Belle (travail d'ingénierie territoriale, coordination jeunesse, co-construction avec les jeunes) et articulation avec les chantiers départementaux du SDSF</p> <p>Articulation avec le service Jeunesse de la ville de Périgueux pour du partage de pratiques, des actions partagées, de l'actualité partenariale...</p>	<p><u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u></p> <p>Temps agents pour le pilotage de la coordination – 0,2 ETP</p> <p>Financement des actions – possibilité de mutualisation de moyens</p>
<p><u>PILOTE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Périgueux via le projet Sîlot 	<p><u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Périgueux • Structures jeunesse • Structures AVS • Fédération des Centres Sociaux • Communes • Mission Locale • Prévention spécialisée • Partenaires institutionnels : Education nationale, CAF, CD24, SDJES, MSA...

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

<u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions- Nombre et diversité d'acteurs- Nombre de projets menés grâce à cette coordination	<u>CALENDRIER :</u>
	<u>NIVEAU DE PRIORITE :</u> <ul style="list-style-type: none">○ 1○ 2○ 3

Objectif 11 : Structurer et animer une coordination des structures d'animation de la vie sociale locale

<u>AXE 3 :</u>	
Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire	
<u>FICHE ACTION 16 :</u>	
Réfléchir au renforcement de la coordination entre structures menant une mission d'animation de la vie sociale pour favoriser leur contribution au développement social des territoires	
<u>OBJECTIFS POURSUIVIS :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre structures d'animation de la vie sociale locale et avec les élus locaux pour mieux faire connaître les structures • Soutenir les structures dans leur projet d'animation locale dans leur territoire d'implantation 	
<u>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail pour réunir les structures AVS et échanger autour des objectifs, des besoins et des perspectives d'une instance éventuelle dédiée au niveau du Grand Périgueux - Proposer un temps de présentation des structures AVS à l'occasion d'une conférence des élus et échanger avec les élus sur leurs représentations concernant les structures AVS et leur place dans le développement social local des territoires - Réfléchir à la formalisation d'un pacte de coopération entre la Fédération des centres sociaux et les collectivités (Grand Périgueux, communes) pour travailler collectivement la place des structures AVS dans le développement social des territoires (articulation des schémas, soutien aux structures, contribution des structures dans la construction des politiques publiques, etc.) - Articuler cette réflexion avec la mise en place d'un SDSF comprenant un volet « AVS » 	
<u>CONDITIONS DE RÉUSSITE :</u>	<u>FINANCEMENTS / MOYENS :</u>
Moyens humains liés au pilotage de la coordination Un pilotage qui se met en place au niveau départemental des structures AVS via le SDSF par la Fédération des CS	Temps agent dédié au pilotage d'une coordination – 0,2 ETP
<u>PILOTE :</u>	<u>ACTEURS ASSOCIÉS :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des Centres Sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Structures AVS • Grand Périgueux • Communes (si gestion en régie) • CAF de la Dordogne

AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

	<ul style="list-style-type: none">• Etat• MSA• Conseil départemental• CARSAT (partenaire national)	
<p><u>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'actions coordonnées- Nombre de réunions- Nombre d'acteurs présents	<p><u>CALENDRIER :</u></p>	<p><u>NIVEAU DE PRIORITE :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ 1○ 2○ 3

Glossaire

AESH : Accompagnant d'enfants en situation de handicap

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

ARS : Agence régionale de santé

AVS : Animation de la vie sociale locale

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

CAF : Caisse d'allocations familiales

CD : Conseil départemental

CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CRIJ : Centre régional d'informations jeunesse

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant

EVS : Espace de vie sociale

LAEP : Lieu d'accueil enfants parents

REEAP : Réseau d'écoute et d'appui aux parents

RPE : Relais Petite Enfance

SDSF : Schéma départemental des services aux familles

SDJES : Service départemental jeunesse et sports

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Comité technique

Ce comité abordera l'ensemble des thématiques portées par la CTG, permettant ainsi à l'ensemble des participants d'avoir le même niveau d'information sur les réflexions menées.

Cependant des intervenants avec des compétences spécifiques pourront être invités à y participer. Il aura pour mission d'accompagner la réalisation, la communication et l'évaluation de la CTG.

Le comité technique sera composé:

- ✓ Du coopérateur qui sera chargé de son animation, il pourra si besoin le faire en partenariat.
- ✓ Des élus volontaires issus de la commission Enfance -Jeunesse
- ✓ Des partenaires institutionnels du territoire:
- ✓ des services de l'Etat: SDJES etc; les CIAS; la MSA; des services du CD24; la CAF...
- ✓ Des représentants d'associations partenaires dans le cadre des actions de la CTG
- ✓ Des représentants de la population du territoire (jeunes, parents, ...)

Comité de pilotage

Il sera composé:

- ✓ Pour la Caisse d'Allocations Familiales: de la Présidente, de la Directrice Comptable et Financière, de la Responsable du Département d'Action Sociale, de la conseillère territorial.
- ✓ Pour la communauté de communes: du Président, du Vice-Président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, des maires de communes signataires de la CTG, du Directeur Générale des Services, du coopérateur en charge de la CTG.

Avant la signature: ce comité de pilotage et la commission Enfance-Jeunesse ont été les instances de présentation du diagnostic; de la validation de la note d'enjeux du territoire; de la validation des étapes de la démarche CTG et de la validation du schéma de développement.

Après signature:

le comité se réunira pour un suivi annuel de la CTG présentant à la fois les éléments de bilan et les projets éventuels à adjoindre à la convention.

ANNEXE 5 – ÉVALUATION

Le comité technique sera chargé de compléter cette démarche par des outils d'évaluations numériques et papier.

Les actions mais aussi la communication s'y rapportant constitueront la base de l'évaluation mise en place non seulement pour le bilan final mais aussi durant son déroulement.

La base d'évaluation devra s'établir sur des éléments quantifiables, qualifiables, critiquables et évolutifs pour permettre d'avoir des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs et résultats attendus.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont détaillés dans chacune des fiches action du plan d'action (annexe 3).

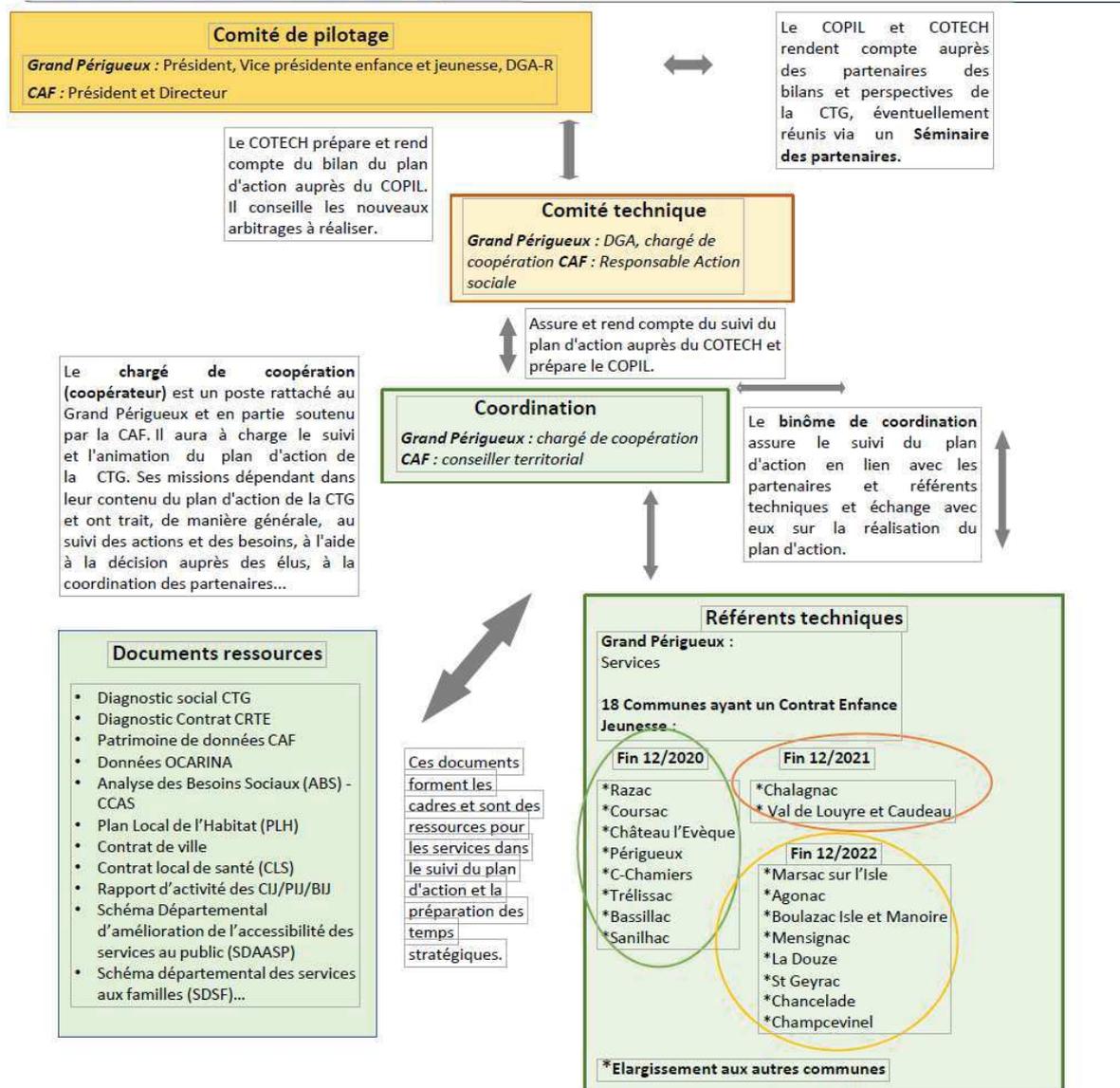
AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux

Proposition de schéma de gouvernance de la CTG

Organisation de la gouvernance de la CTG



✓ Comité de pilotage : instance stratégique

Le comité est composé, à parité, de représentants (élus, agents) de la Caf de la Dordogne, de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et des communes du territoire parties prenantes de la CTG.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des

thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage. Le comité de pilotage pourra évoluer dans le cas d'un élargissement des signataires par voie d'avenant durant la période de la convention.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Fréquence : réunion annuelle

✓ **Comité technique : instance technique**

Le comité technique est composé d'agents de la Caf de la Dordogne, de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et de communes.

Cette instance :

- Formule des propositions à l'attention du comité de pilotage ;
- Accompagne la mise en œuvre des décisions ;
- Présente annuellement au comité de pilotage le bilan de la mise en œuvre du plan d'action, et au terme de la convention, son évaluation complète.

Fréquence : réunion trimestrielle ou semestrielle

✓ **Poste de chargé de coopération**

Le chargé de coopération s'assure de la mise en œuvre les orientations stratégiques de la CTG en agissant dans le cadre des compétences de la collectivité de laquelle il relève mais aussi en coordonnant l'ensemble des pilotes des actions.

Attendus du chargé de coopération dans le **référentiel CNAF** :

- Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques
- Assistance et conseil auprès des élus et du comité de pilotage
- Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
- Organisation et animation de la relation avec la population
- Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Ses activités sont les suivantes :



AR Prefecture

024-212401020-20230216-D09_23-DE
Reçu le 23/02/2023

- Impulser et mettre en œuvre les orientations « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » inscrites dans la CTG
- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles
- Animer la mise en réseau des acteurs
- Organiser et animer la relation avec la population

Si le maintien des crédits de postes de coopération est à l'identique pour 2023, un travail sera à mener autour des coopérateurs dans les prochaines années. Les postes de coordination pourraient être redistribués en fonction des besoins (missions thématiques et territoriales).